

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES



1999 - N° 151

RECHERCHES
Alpes-Maritimes
et contrées limitrophes
RÉGIONALES



CONSEIL GENERAL
DES ALPES-MARITIMES

SOMMAIRE

Procès en sorcellerie en Ligurie orientale,
1600-1650
par Don Nino ALLARIA

La population du département des Alpes-
Maritimes en 1999
par A. DAGORNE et J-Y OTTAVI

La vie quotidienne des hivernants à la veille
de la guerre de 1914
par Paul GONNET

L'éveil de Nice (1940-1944)
par Liza RADLOWSKI

L'enjeu électoral des rapatriés à Toulon et
dans le Var dans les années 60
par Frédéric DELMONTE

**RECHERCHES
REGIONALES**

Alpes-Maritimes

et

Contrées limitrophes

40e année

Octobre-décembre 1999

N° 151

**LA VIGUERIE DE GRASSE
AU DEBUT DU
XVII^e SIECLE**

**-20-
Saint-Vallier**

**Oswald BAUDOT et Marie-Hélène
FROESCHLE-CHOPARD**

Registre des Archives communales de Grasse, CC 40
(f° 664 r°)

[Le 30 août, dimanche.

[Le lundi 31,

le consul de Grasse produit l'exploit d'assignation des consuls de Saint-Vallier.

Exploit daté du 29 août, dressé par Joseph Hugues, lieutenant de juge à Saint-Vallier, à la personne de Boniface Gasc, consul. Témoin : Pierre Camatte. Le Lieutenant de juge a apposé sa marque, ne sachant signer.

Comparaissent Jean Camatte, Boniface Gasc, consuls.

Il y a trois consuls. Le troisième, Me Honoré Trabaud est désigné comme sapiteur.

• **Dires des consuls de Saint-Vallier (f° 665 v°)**

« ... Les commodités et incommodités des habitants dud. lieu, estans chargés par transaction faicte avec Messieurs du chapittre de Grasse, leur seigneur, de lui payer une pension annuelle de cent soixante escus, oultre qu'ils possèdent le meilleur du terroir, d'environ trante cinq charges en semence, avecq une maison. Le reste duquel terroir, mesmes des vingt cinq parts les vingt quatre, est incult et rampli de rochers. Et ce qui se peult cultiver est fort fresle et léger, de grand travail, n'y pouvant semer qu'une panal de bled par jour avec ung araire, après lequel y fault trois hommes, encor la despence surmontant le prix du bled. Estant oultre ce lad. terre froide, ravagée par les eaux pluvialles, subjecte à la sècheresse, aux brouves et aux vents septentrionnaux qui gastent les bleds et emportent souvant la terre labourée. Estant oultre ce, le dict terroir, stérille, n'ayant aucune eau coullante pour faire aulcungs foings pour la nourriture de leur bestail, leur estant d'une grande despence, mesmement le bestail à laine, à cause que les habitants sont constraincts le mander, soit en esté soit en hiver, en autre terroir pour depaistre, pour n'estre le leur propre, l'esté à cause de la sècheresse, et l'hiver à cause des nèges. Et que lors du premier réaffouagement, tout led. terroir estoit rempli de gros bois et servoit à la nourriture dud. bestail, vallant aultant de revenus que la terre culte. Estant à présant tout despeulé, mesme par les habitants de la ville de Grasse, pour le privillège qu'ils y ont d'y faire du bois. Et pour ce qui reste en la terre gaste, le seigneur dud. lieu y peult faire depaistre vingt cinq trentaniers bestail menu, toutes les juments qu'il aura et le bestail de son labourage. Oultre lequel, la confrairie du Saint-Esprit y possède vingt charges en semence, et les aluminaires Notre-Dame, de Saint-Anthoine, y possèdent de propriétés, le tout franc de tailles. Et bien que la Communauté aie les moullins, toutteffois ils sont de grande despence et de peu de valleur, à cause des réparations qui leur faut faire contre la rivière de Siagne, empourtant leur rescleuse et ramplissant le béal, distans presque d'une lieue, estans posés au terroir de la Motte, qui ne doit estre comprins à l'extime pour n'estre point affouagé. Et finalement estant la Communauté engaigée de huit mil escus qui vallent aultant que la moitié du terroir. Et par tout ce que dessus etc... ».

4

• Contredit du consul de Grasse (f° 667 v°)

« Au contraire led. cappitaine Bertrand ... a remonstré que le terroir de Saint-Vallier est d'une grande estandue, partie duquel est propre à porter bleds rendant dix à douze pour chacung sestier. L'aultre partie concistant en jardinages et prairies, lesquelles leur fournissent quantité de doings pour nourrir grand nombre de bestail. Et le restant dud. terroir, bien que ce soit montaignes pierreuses, si est-ce qu'elles sont très bonnes partie pour y semer de bled, et l'aultre pour pasturages. Avec lesquels ils nourrissent cinq ou six cens trentaniers bestail menu, duquel ils en retirent de grandes commodités. Y ayant oultre ce, aud. lieu cent pers de beufs arants pour la culture de la terre, grand nombre de pourceaux à vendre, avecq de vaches et veaux, et grand nombre infini de juments, mullets et aultres bestes à bast qu'ils entretiennent pour louer aux merchands génevois, et aultres pour faire dessandre le bled de la montaigne, où est le passage, pour le pourter à Antiboul ou à Cannes, soit encor pour pourter du sel de Cannes ès lieux de Castellanne et Digne, n'y ayant aultre lieu propre pour commodément passer. Que possédant la communauté dud. lieu les fours et mollins dont elle tire de rante annuelle plus de huict cens escus, oultre les herbages et pasturages des terres gastes dont il font grand'proffict. Ensemble du miel et de la cire qu'ils tirent des ruches à miel, desquelles ils font grand estat, et y ont peu de despence. Et sur tout, du beau bled qu'ils recueillent premier qu'aux autres lieux de la montaigne, lequel les estrangers enlèvent à hault prix pour estre de garde. Et quand au quartier apellé de la Motte, debvoir estre aussi bien extimé et arpenté comme le reste du terroir dud. Saint-Vallier pour n'estre terre ni jurisdiction séparée pour en faire aparoir. Y ayant lieu, nonobstant leurs incommodités avancées, charges et pentions qu'ils doibvent au chappitre de l'église de Grasse, d'acroistre la cotte de leur fouage etc... ».

• Arpentage (f° 669 r°)

Le conseiller accompagne les experts au quartier de la Motte, vers les confins d'Escragnolle et de la rivière de Siagne, et jusqu'à celui de Sainte-Luce tirant au village.

Rapport journalier :

Terres :			
	42 ch. 9 pan. terre bonne (2500 c ²)	à 50 E	2 145 E
	5 ch. 9 pan. terre moyenne (3500 c ²)	à 30 E	177 E
	11 ch. 6 pan. terre légère	à 12 E	139 E 12 S
Vignes :	15 fos. de peu de valeur (100 C ²)	à 3 E	45 E
Prés :	28 sch. (900 c ²)	à 35 E	980 E
Total journalier :			3 486 E 12 S

[Le mardi 1er septembre 1609,

les experts se rendent au quartier dit la Traille. Le conseiller demeure en ville. Il entend comme témoin Joseph Hugues, ménager et baille.

Les experts ont visité le quartier de la Traille, tirant vers le midi long des vallées et pré de Bernard.

Rapport journalier :

Terres :

39 ch. 1 pan. terre bonne	à 60 E	2 346 E
14 ch. 5 pan. terre moyenne	à 30 E	435 E
45 ch. 8 pan. terre légère	à 15 E	687 E

Prés non arrosables :

6 sch.	à 40 E	240 E
--------	--------	-------

Total journalier : 3 708 E

[Le mercredi 2 septembre,

les experts se transportent au quartier dit la Roquebaron.

Le conseiller convoque le greffier, Me Pierre Trabaud, notaire, qui lui présente un livre cadastre daté du 29 avril 1601 et qui n'est pas « sommé ». On fait le calcul que l'on compare avec le casernet de Thomas Rostang, trésorier de l'année passée. Le cadastre comprend 91 livres et demie et une quarte, « y compris le bestail tant gros que menu, l'allivrement duquel bestail, suivant le conterolle particulier tenu par Michel Rostang, avons trouvé se monter vingt quatre livres et demie, et demi quart de livre, et un sixième de livre. Et avec l'estime de tout led. bestail (le total du cadastre) monter à (29 582 florins 2 sous...), la livre cadastrale valant 1 200 florins.

« Et procédants à l'allivrement de leurs biens, extimer seulement le fonds de la terre, sans avoir esgard aux meillieurations qui sont sur la superficie d'icelle, soit arbres fructiers, vignobles ou prairies ».

Les experts ont visité le quartier de Roquebaron, joignant les confins de Saint-Césaire et Cabris, et jusqu'au plan Bouquet et (Vallonnet).

Rapport journalier :

Terres :

5 ch. 2 pan. terre bonne	à 35 E	182 E
29 ch. 4 pan. terre moyenne	à 20 E	588 E
64 ch. 7 pan. terre légère	à 10 E	647 E

Prés non arrosables :

7 sch.	à 25 E	175 E
--------	--------	-------

Total journalier : 1 592 E

[Le jeudi 3 septembre,

les pluies continuelles empêchent les experts d'aller aux champs. Ils emploient la journée à « visiter les maisons et ensaincts dud. village, ensemble le peu de jardins qui sont autour ».

121 maisons et 48 étables, dont :			
	13 maisons des plus grandes	à 160 E	2 080 E
	108 maisons	à 60 E	6 480 E
	48 étables	à 30 E	1 440 E
Total des bâtiments :			10 000 E
Jardins :	4000 c ² non arrosables,	à 6 S	400 E

[Le vendredi 4 septembre,

Le conseiller accompagne les experts dès le matin au quartier des (Fennes).

« avons particulièrement visité aussi led. terroir, lequel avons trouvé non seulement pierreux mais encore interrompu par de grandes estandues de rocher incults et sans arbres ni pasture, la terre, entre deux, fort légère, et laquelle sans abondance d'eau ne rapporte que bien peu ».

Me Boisson suit les experts aux quartiers du Prat, d'Allier et le Puis du Bois.

Terres :

17 ch. 1 pan. terre bonne	à 35 E	598 E
44 ch. 1 pan. terre moyenne	à 20 E	882 E
79 ch. 4 pan.	à 10 E	794 E

Prés non arrosables :

2 sch.	à 25 E	50 E
--------	--------	------

Total journée : 2 324 E

[Le samedi 5 septembre,

le conseiller demeure à Saint-Vallier où il entend Antoine Camatte, ménager.

Rapport journalier : quartier des Gourcs, Fougasson et Peroulet, aux confins de Cabris.

Terres :

43 ch. 7 pan. terre moyenne	à 20 E	876 E
77 ch. 5 pan. (3500 c ²)	à 10 E	775 E

Total journée : 1 651 E

[Le 6 septembre, dimanche.

[Le lundi 7,

le conseiller accompagne les experts au quartier de Nans, « là où pour la difficulté des chemins nous n'y pouvions estre à cheval ». Les experts poursuivent seuls vers le nord, aux confins de Canaux et d'Escragnoles, jusques aux camps de Berter, de la Sourbière et de la Faye.

Rapport journalier :

Terres :

48 ch. terre bonne	à 35 E	1 680 E
71 ch. 3 pan. terre moyenne	à 25 E	1 782 E 30 S
38 ch. 3 pan. terre légère	à 10 E	383 E

Total journée : 3 845 E 30 S

[Le mardi 8 septembre, chomé, jour de la Nativité Notre-Dame.

[Le mercredi 9,

le conseiller accompagne les experts « dès le matin » aux quartiers appelés de Fortunasse, le coulet de Gasc et les Vallons, vers le chemin de Grasse.

Rapport journalier :

Terres :

24 ch. bonne terre	à 45 E	1 080 E
26 ch. 7 pan. terre moyenne	à 30 E	801 E
32 ch. terre légère	à 12 E	384 E

Prés non arrosables :

6 sch.	à 35 E	210 E
--------	--------	-------

Total journée : 2 475 E

[Le jeudi 10 septembre,

la visite de Saint-Vallier touchant à sa fin, le consul de Grasse requiert visite du lieu de Saint-Cesaire « dont le terroir est contigu et des derniers lieux de la montagne ».

Le conseiller donne rendez-vous dans la maison de Ancelme Aultran, le samedi 12, à 6h du matin.

Les experts se rendent au quartier appelé la Montagne des Ferrières, confrontant le terroir de la Masle, et les quartiers de Saint-Pol, confrontant le terroir de Grasse.

Rapport journalier :

Terres :

82 ch. 3 pan. terre moyenne	à 25 E	2 057 E 30 S
35 ch. 5 pan. terre légère	à 12 E	426 E

Prés :

2 sch.	à 35 E	70 E
--------	--------	------

Total journée : 2 530 E 30 S

Vendredi 11 septembre,

« et d'autant que la plueye continua led. jour dès le matin jusques au soir, nous ne peumes partir dud. lieu led. jour pour l'incommodité grande des chemins et des eaux pluviales ».

• Teneur du rapport général de l'estime du lieu et terroir de Saint-Vallier (f° 680 r°)

« Nous etc..., lequel lieu de Saint Vallier est scittué en une plaine fort pierreuse, regardé du midi et couchant. Oû y a église parrochiale, servie de deux prebstres que y sont mis par le Chappitre de l'église collégiale dud. Grasse, seigneurs temporels et spirituels dud. lieu. Il est peuplé d'environ cinq cens personnes de communion, composé de six vingt une maisons et quarante huit estables, y ayant trois belles fontaines, une à l'entrée du village et les aultres de hors dud. lieu, sur les passages, une sur le levant et l'aultre sur le septentrion. L'air y est bon et sain. Les habittants sont gens robustes, addonés au travail, bien peu de gens de repos et nul merchand ni artisan, fors que deux mareschaulx de forge et quelques tisseurs à toilles et coturiers. Confronts : du levant, terre de la Malle et de Grasse ; du midi, terre de Cabris ; du septentrion, terre d'Escragnolle et Canaux ; et du couchant, terre de Saint-Cesary ».

Superficies :

974 ch. 2 pan. terre en semence
54 sch. prés
15 fos. vigne
4 000 c² jardins

Évaluations :

Terres :

77 ch. terre bonne (2500 c ²)	à 60 E	4 620 E
42 ch. 9 pan.	à 50 E	2 145 E
24 ch.	à 45 E	1 080 E
70 ch. 3 pan.	à 35 E	2 460 E 30 S
70 ch. 4 pan. terre moyenne (3000 c ²)	à 30 E	2 112 E
153 ch. 6 pan.	à 25 E	3 840 E
117 ch. 2 pan.	à 20 E	2 344 E
45 ch. 8 pan. terre légère (3500 c ²)	à 15 E	687 E
113 ch. 1 pan.	à 12 E	1 357 E 12 S
259 ch. 9 pan.	à 10 E	2 599 E

Total : 23 244 E 42 S

Prés :

6 sch. prés	à 40 E	240 E
39 sch.	à 35 E	1 365 E
9 sch.	à 25 E	225 E

Total : 1 830 E

Vignes :

15 fos. vigne	à 3 E	45 E
---------------	-------	------

Jardins :

4000 c ² jardins non arrosables	à 6 S	400 E
--	-------	-------

Total du terroir : 25 519 E 42 S

Maisons et étables : 10 000 E

Total terroir et village : 35 519 E 42 S

« Et faisant considération, suivant l'arrêt de la Cour, aux commodités et incommodités dud. Saint Vallier, premièrement en ce qu'ils sont sous la directe d'ung seigneur d'église différent des aultres. Et que toute la terre gaste et faculté appartient à lad. communauté, en y ayant grande quantité et estandue, en quoi conciste la plus grand part, voire de quatre parts les trois, de leur terroir. Laquelle est propre et abondante en pasturage et herbage, soit pour le nourriage du bestail menu, vacaire, juments, beufs et aultre bestail, de quoi ils en font grand estat, y ayant de présent environ quatre cens trentaniers de bestail menu duquel, ainsi que aulcung dud. lieu nous ont dict, il y en y a partie que le tiennent en mégerie de gens de Grasse. Il y a aussi environ cent bestes bovines pour le labourage, cent bestes à bast et quelque quantité de vacaire et bestail rossatin. Lad. communauté a aussi les devens, ayant led. chappitre de Grasse, comme seigneur, faculté de faire depaistre dans le terroir dud. lieu leur bestail rossatin, et pour le bestail menu, jusques à vingt cinq trentaniers tant seullement, sans rien payer. Encores lad. communauté a deux mollins à bled et ung paroir scittués à la rivière de Siagne sur ung bout de leur terroir, ensemble deux fours à cuire pain. Ausquels mollins la moulture se paye à raison du vingtain, et s'arrantent avec le paroir, mesme en ceste année, cent quatre vingt un escus. Et le fournage se paye au quarantain, et s'arrantent les fours septante trois escus. Arrantant aussi la terre ou devens qu'ils apellent La Motte, laquelle ils peuvent deffricher. Et tant pour le glandage, herbages que terres cultes, ils en ont quatre vingt ung escus, ainsi qu'il nous a apareu des arrangements par le chargement des consuls que nous a esté exhibé. Les habitants dud. lieu ne sont tenus à payer aulcung droict de caucade, et peuvent fouller leur bleds de leur bestail ou aultre, à leur commodité et vollonté. Comme aussi toute la terre est franche du droict de tasque envers le seigneur. Led. lieu de Saint Vallier est lieu de passage par moyen du traffic de Castellane, Digne et Sisteron, et toute la montaigne que descent pour négotier à Grasse, Antiboul et Cannes. Estant led. lieu de Saint Vallier proche d'une lue dud. Grasse, de cinq lieues d'Antiboul et de quatre de Cannes, où les habitants dud. lieu trafficquent et ont commodité d'aller vendre et débiter leurs bleds. Et tout le terroir dud. lieu est de fort grande et légère estandue, fructifiant en bleds et non en vignoble ni olliviers. Et venant sur les incommodités, ils sont subjects au chappitre dud. Grasse ayant la haulte, moyenne et basse jurisdiction, et prennent le droict de lods et ventes au denier douze. Lad. Communauté lui paye une sence de huict cens florins tous les ans et ce pour les mollins, paroirs, fours, terre gaste, droict de caucade et tasques que led. chappitre, comme seigneurs dud. lieu, ont baillé et remis à lad. Communauté. Le dixme se paye pour les bleds et légumes, au tresain ; et pour les nadons, demeurans aud. lieu toute l'année, au quinsain ; et pour ceulx qui hivernent hors du lieu, au trentain. Quand au terroir, il est scittué en une région froice qu'est cause que les habitants ne peuvent faire aulcunes vignes, d'aultant que les raisins n'y peuvent meurir. Et le peu de vigne que y sont ne leur sert que pour le vergeux. Comme aussi n'y peuvent planter aulcung olliviers, ni figuiers, à occasion du froid. Et toute la terre en général est pierreuse, fort pennurière et de grande impance à labourer. Dans led. terroir n'y a point d'eau vive, fors que quelques puis pour l'abrevage de leur bestail. La communauté dud. Grasse ont faculté de prandre du bois au terroir dud. Saint-Vallier et, à occasion de ce, les chemins dud. terroir sont tous estés coupés, fors à quelques endroits qui apellent les confins ou aultrement les bornes, qui est deffensable. Et après avoir le tout exactement considéré, et heu esgard au nombre du bestail tenu à mégerie par les habitants dud. lieu, nous disons et estimons ... »

tout le lieu à 53 000 écus.

[Les experts n'ont pas compris dans leur estimation la maison claustrale et seigneuriale, ni le domine du chapitre, ni les biens du Saint-Esprit, ni les batiments des champs, ni les dettes de la communauté.]

[Fait à Saint-Vallier, le vendredi 11 septembre 1609, f° 688 v°]

Du premier jour du mois de septembre mil six cens neuf, au lieu de Saint-Vallier et dans la maison de Michel Roustan, hoste du lougis où pend pour enseigne La Croix d'or, pardevant nous Gaspard Boysson etc... Joseph Hugues, mesnagier et bailhe de ce lieu de Saint Vallier, aigé d'environ trante six ans, possédant en biens troix mil livres, lequel etc...

A dict que le Chapitre de l'église Collégiale de Grasse est segnieur spirituel et temourel de ce lieu de Saint-Vallier, y establissant les officiers pour la justice ordinere des habitants. Estant led. lieu posé en une petite plaine, parmi des montagnes peirreuses, soubz ung bon air, et commode en eaux de fontaine. Estant composé d'environ cent cinquante maisons, habitées de cinq cens personnes de communion. Y ayant une église avec des fonds baptismalles, servie de deux prebtres qui administrent les sacrements. Y ayant aud. lieu deux ou troix sortes d'artisans necessaires aux habitans dud. lieu. Lesquels habitans sont tenus payer le dixme aud. Chapitre, des gains et légumes, au trezain et lequel ils arrantent troix cens cinquante sestiers bled annuellement, de quatre panaux le sestier. Et les nadons, au quinzain, de ceux qui demurent tout le long de l'année aud. Lieu, et les aultres au trentain. Et du chanvre, lorsqu'ils en ont, au vingtain. Ne payants aulcung dixme du vin, figues et huille, d'autant qu'ils n'ont aulcungs arbres considérables. Et ce peu de vignoble que y est ne produict aulcung fruit. Et pour raison des droicts segneriaux, a dict qu'ils payent le droict de lods de toutes les aliénations qui se font, tant aud. lieu que à son terroir, aud. chapitre, à raison du trezain, pour estre segneur direct et univercel en icellui. N'estans tenus à aulcungs aultres droicts, soit de sence, tasque, caucade, fournage et moulture, pource que la communauté les a acquis dud. Chapitre, moyenant une pention annuelle de huict cens florins, qu'elle lui paye, sçavoir quatre cens à la saint Michel et le restant au mois d'avril. Et avec ce, sont en liberté de fere fouller leurs bleds quand et à qui leur plaict. Estans leurs propriéttés deschargées des sences et tasques, et à proportion de ce augmantés au tail. Payants, non obstant ce, au rantier de lad. communauté, le droict de fournage au quarantain et le droict de moulture au vingtain. S'arrantant les deux mollins, avec ung paroir y estant, quatre cens cinquante florins ; et lesd. fourts, trois cens florins.

Enquis de l'estandue de leur terroir, bonté, fertillité, pasturage et nourriage en icelle terre.

A dict que le terroir de Saint-Vallier est bourné de celui de la malle et Canaux de levant ; et de septantrion, de celui d'Escragnolle ; du couchant, de Saint Sezary ; et de midi, de Cabries. Ayant de travers, led. terroir, environ trois quarts de leue. Dans lequel led. Chapitre y possède plusieurs preds et terres qu'il arrante, avec ung lougis qu'il a aud. lieu, cent escus d'une part et quarante sestiers bled d'aultre. Estant led. terroir froict, aride et pierreux, et propre seullement à pourter du bled et de légumes, et non pour les olliviers et figuiers. Aussi il n'y en a point. Et pour le vignoble, dict qu'on c'est essayé d'en planter quelque peu, mais le pays est si froict et si decouvert que le fruit n'y peult murir, ne leur servant que pour de verjeux. Et pour la terre labourable, estre d'asses bon rapport, ung sestier bled rendant communément cinq à six. Les habitants dud. lieu ayants vingt cinq ou vingt six araires, avec lesquels ils sèment annuellement environ mil sestiers bled, et quelque peu de légumes, mais le tout avec beaucoup de despance, attendu la multitude des hommes qu'il fault tenir pour cultiver lad. terre, entremellées de rouchers. Et pour les prerries, a dict y en avoir environ cinquante journées, non qu'elles s'arotent d'aucune eau coullante, n'y prenant que le foin de mai, qu'est bastant à nourrir le bestail de labour. Et pour toute la terre inculte et

pasturage qui est en icelle, a dict appartenir à la communauté, moyenant lad. pension de huit cens florins, comme dixt est, dans laquelle les habitans du lieu y peuvent fere depaistre tant de bestail qu'ils veullent sans rien payer, pour ce qu'ils allivrent led. bestail, y ayant messieurs du Chapitre la mesme faculté pour le bestail rossatin. Et pour le bestail menu, jusques au nombre de vingt cinq trenteniers seulement. Estant led. pasturage, en une saison humide, fort bon et suffisant pour nourrir trois cens trenteniers bestail, durand les mois d'octobre, novembre et décembre, et sur le mois de mai. Mais pour les aultres mois qui regardent le cœur de l'hivert ou de l'esté, ils sont constraincts d'aller chercher ou des montagnes plus fresches ou de vallées plus chaudes pour les sauver, ne pouvant entretenir aud. terroir de Saint-Vallier, tout le long de l'année, que le vacieu. Aussi pour ceste incommodité les habitans du lieu, le plus qu'ils nourrissent sont trois cens trenteniers bestail, y compris vaches et juments, pour n'avoir aussi aulcune faculté d'aller depaistre franchement ès terres de leurs voisins ni fere du bois. N'ayant la communauté aulcune foire ni revenu, ni moings aulcung fruictages ni enclos de jardins, sinon que pour ung peu des herbes potagères. Estant le corps de la Communauté engaigé de cinq à six mil escus, desquels ils payent les apports, et outre ce, les deniers du roi et du pays, sur deux feus. N'estant leur livre cadastre composé, s'il lui semble, que de soixante livres, faisant valloir chascune livre douze cens florins. Et plus n'a esté enquis... a fait sa marque...

[Pas de signature, mais marque, f° 284 v°]

Du cinquiesme dud. mois de septambre dicte année, au susdict Saint-Vallier et lieu que dessus etc... Anthoine Camatte, mesnagier du lieu de Saint-Vallier, aigé d'environ cinquante ans, possédant en biens deux mil livres, lequel etc...

A dict que le lieu de Saint Vallier est ung lieu de montagne, don le terroir est plain de rouchers, et fort pénible au travail. Estant le village basti en ung peu de pleine, où l'air est bon et sallubre, et les eaux aussi. Non touteffois en telle quantité qu'elles arrosent le terroir ou leurs prerries, servants seulement au boire du bestail et des habitans dud. lieu. Estans en nombre de quatre à cinq cens personnes de communion, résidants dans deux cens maisons don led. village est composé. Lequel village appartient à l'église Collégiale de Grasse, don le Chappitre en est segneur spirituel et temporel, soubs la directe duquel est toute lad. terre. Faisant fere le service divin en l'église dud. village par deux prebtres qui leur administrent les sacrements, pour raison de quoi il payent le dixme aud. Chapitre, de tous les grains et légumes qu'ils recuilhent aud. lieu à rason du trezain, et des nadons au quinzain, ne payants d'aulcung aultres fruicts pour ce que leur terroir n'est planté d'aulcung arbres fruictiers. Et bien qu'il y aie quelques journées de vignoble, il n'a james veu venir le fruit à maturité, leur servant de verjeux seulement, attendu que la terre est froide et decouverte aux vants, ne pouvant nourrir aulcung olliviers, figuiers ou aultres arbres fruictiers pour en payer le dixme. Bien dict qu'ils payent le droict de lods aud. Chapitre, des aliénations qui se font, à rason du trezain. Et pour les aultres droicts don les subjects sont tenus envers leurs segneurs, comme sont moulture, fournage, herbage, caucade, tasques et sencives, a dict que les habitans en sont francs, moyenant une pension annuelle que le corps de la Communauté paye aud. Chapitre, se montant huit cens florins, au moyen de laquelle les fourts lui appartiennent, les arrantant trois cens florins, et les habitans payent le droict de fournage au rantier de lad. communauté à rason du quarantain. A laquelle aussi appartiennent les mollins et paroir y jognant, payant le droict de moulture au vingtain, et lesquels s'arantent, ensemble avec led. paroir, jusques à quatre cens cinquante florins. Estans assis au bort de la rivière de Siagne où l'entretien leur couste beaucoup. A laquelle communauté aussi apartient tout l'herbage et terre gaste, en

laquelle les habitans y peuvent fere depaistre aultant de bestail qu'il leur plaict. Estant bonne et capable pour nourrir, au printamps et en l'auton seullement, trois ou quatre cens trenteniers bestail. Estans constraintcs l'hivert et l'esté, fors le vacieu, d'aller depaistre en aultre terre. Aussi les habitans, de présant, ne nourrissent maintenant, soit de leur propre ou en mégerie, plus de trois cens trenteniers bestail menu, outre deux cens bestes bouvines, annières et rossatines qui leur servent à la charrue et au bast. Dans laquelle terre gaste led. Chapitre peult fere nourrir, sans rien payer, vingt cinq trenteniers bestail menu et quelques grosses bestes. N'ayant les habitans faculté d'aller depaistre aux terres voisines sans payer, fors en celle de Grasse laquelle, pour estre presque toute cultivée, leur scert de bien peu. Comme aussi leur servent de peu trante ou quarante journées de prerries que les habitans dud. Saint-Vallier ont, d'aultant qu'elles ne sont arrosées d'aucune eaux coullante, soit de fontaine ou de la rivière, pour estre celle de la rivière trop basse, ne s'en servants que pour les mollins. Qui est cause qui n'ont beaucoup de preds et de foins pour nourrir leur bestail l'hivert, lors qui sont couverts de neige. Et moins aucune commodité de jardins, n'ayant q'un peu d'herbes poutagères. Et quand à la terre labourable, a dict qu'elle est d'asses grande estanduee, si elle n'estoict interrompue par la multitude des rouchers et de mourceaux de pierres qui sont par le milieu. Dont la culture pour raison de ce leur est bien chaire, attendu le nombre des gens et du bestail qu'il faut tenir. Estant aultrement d'asses bon rapport si la terre est souvent arrosée du ciel, ung sestier de bled communément en randant cinq. Et dans laquelle terre, ores que le Chapitre y possède plusieurs propriétés, lesquelles s'arrantent avec le lougis cent escus en argent et cinquante sestiers de bled, tous les habitans y peuvent semer annuellement, avec vingt cinq ou trante araires qu'ils ont, environ cinq cens charges de grains. Lesquels, pour estre bons et de garde, les habitans de la rivière de Gènes le viennent enlever, attendu que ne sont que trois leues loing de la mer. Et pour les légumes, dict que c'est peu de chose. N'ayants aultre revenu que dud. bled. Et bien que leur dicte terre gaste feust ensemencée d'ung nombre infini de chaines, des quels avec le tamps ils heussent peu fere ung bois qui leur heust donné ung grand proffict, si esse qu'ils en sont frustrés par la faculté que les habitans de Grasse ont à fere de bois en leur dict terroir, le dépuplant tout. Aux particulliers de laquelle ville de Grasse lad. Communaulté doibt cinq ou six mil escus, desquels ils en payent les intérêts, outre les deniers du roi et du pays, à raison de deux feus qu'ils sont affouagés. Et plus n'a esté enquis, et faicte lecture, pour ne savoir escrire a faict sa marque.

**PROCÈS EN SORCELLERIE
EN LIGURIE ORIENTALE
1600-1650**

Don Nino ALLARIA

Au cours du XVII^e siècle, dans plusieurs villages du diocèse de Vintimille, (Tende, La Brigue, Sospel, Pigna et Triora), se manifestèrent des pratiques liées à la superstition et à la magie. C'était une sorte de religion de l'occulte dont les prêtres étaient les sorciers et les devins.

Pour enrayer ce phénomène, les autorités civiles et religieuses engagèrent des procès qui, toutefois, aboutirent à des condamnations « légères », à savoir banissement, peines pécuniaires, interdiction d'exercer la médecine, alors qu'ailleurs, à la même époque, les bûchers triomphaient.

Les protagonistes de ces procès étaient d'une part les accusateurs, membres du clergé et juges laïcs, que les documents révèlent imbus de préjugés et acharnés dans leur quête de l'erreur, d'autre part les accusés, des hommes et surtout des femmes du peuple, présentés en tant qu'adeptes de la magie et de la sorcellerie et souvent soupçonnés de commerce avec le malin et donc hérétiques en puissance.

Les uns et les autres sont les témoins d'une société où les inégalités sociales, l'ignorance, la misère et les épidémies régnaient et la médecine se montrait souvent impuissante à soigner les nombreuses maladies et de toute manière inaccessible aux plus pauvres. Alors, pour les petites gens, le recours aux guérisseurs et aux sorcières devenait quasiment inévitable. Elles préparaient des médicaments à base d'herbes, les administraient aux malades accompagnant le breuvage de prières à la Vierge, récitées sans comprendre comme des formules magiques au pouvoir miraculeux. Bien qu'analphabètes, elles répliquaient avec intelligence aux questions des juges et démontraient une bonne connaissance de l'art médical acquise par l'observation de la nature et par l'expérience.

Ces procès, avec leur cortège d'inquisiteurs à l'esprit étriqué et fanatique, de dénonciations, fruit de vengeances personnelles, de sorcières bien campées, telle Gerolima Sappia, vieille, grasse outre mesure et borgne, pourraient faire croire à une période d'obscurantisme.

En réalité, pour l'auteur, cette période est une revanche de la nature et de l'intelligence humaine, c'est le début de la recherche médico-scientifique. Une recherche qui, paradoxalement, trouve son départ et son expérimentation dans les couches les plus modestes de la société. C'est de là en effet que sortent les accusés, porteurs d'un savoir empirique que la science d'aujourd'hui a confirmé.

Premessa storica

L'ondata di eresia calvinista che per cinquanta anni (1550-1600) si era abbattuta sulla diocesi di Ventimiglia stava lentamente scemando. I focolai, rimasti qua e là, covavano inattivi tra le ceneri.

Un non che minimo risveglio sarebbe diventato la causa di una rinnovata repressione da parte degli inquisitori.

Su tutto il territorio ventimigliese andava affermandosi la rinnovata dottrina della Chiesa secondo i canoni del concilio di Trento. Così dalla metà del XVII secolo l'eresia pareva quasi scomparsa: Tenda, Briga, Sospello, Pigna, Castelfranco e Ventimiglia, roccheforti di gruppi religiosi, erano rientrate « sulla via della chiesa cattolica ».

Cessarono le inquisizioni: i reticenti scelsero la via dell'esilio ed il vescovo Spinola Stefano, determinato assertore della fede, sciolse il tribunale inquisitorio « contra ereticos ». La sua opera di riforma si svolse con lodevole cautela e grande carità, consapevole e convinto che il suo compito era quello di combattere l'errore e perdonare l'uomo: fu padre benigno e maestro per i colpevoli. Il suo motto era: « Misericordia e giustizia, non vendetta ». Perdonò e mai consegnò al braccio secolare i rei d'eresia.

A testimonianza del suo operato, restano i processi dove si nota la premura affinché nella sentenza definitiva il reo venisse reintegrato in seno alla Chiesa.

Mentre l'eresia segnava il suo declino, altri problemi morali andavano sempre più consolidandosi tra i fedeli della diocesi: la superstizione e le vane credenze. Città e piccoli villaggi ne risultavano ormai impregnati presso ogni cetto sociale.

La Ripa occidentale era la zona che più risentì del problema; lo scisma d'occidente (1342-1400) aveva lasciato nel clero e tra i fedeli strascichi d'infedeltà e di dubbia accettazione delle disposizioni delle varie autorità ecclesiastiche. La lotta tra le fazioni a Tenda e le varie congreghe del Brufferio lasciarono una celata volontà di libertà nel credo religioso. Anche la realtà sociale ne resentiva: le guerre, le rappresaglie dei signori locali, i nuovi e crescenti balzelli, le invasioni di truppe mercenarie, la distruzione delle coltivazioni e dei centri abitati, le carestie, le pestilenze... E soprattutto regnava l'ignoranza: poche erano le scuole e i dati d'archivio attestano che solo presso due parrocchie i parroci insegnavano a leggere e a far di conto. La medicina era inesistente ed i medici, che esercitavano tale professione dietro il consenso del vescovo, numericamente insufficienti.

La fiducia nella fede veniva a mancare e le confraternite, già affermatesi un po' ovunque, cessarono di essere fonte d'aiuti. Anche in questo caso fu proverbiale l'opera del vescovo Spinola che seguendo l'intento di riforma del vescovo Galbiati, riuscì a far rivivere l'antico spirito di fraternità proprio di ogni confraternita, grazie a decreti e monitoriali.

Il popolo non riusciva, nonostante fosse credente, a capire i vari fenomeni naturali; i più colti facevano appello alle pratiche millenarie delle quali ci restano tracce e ricordi. Scomparivano i miti, le Sibille..., ma subentrava al loro posto la cieca fiducia negli indovini, nei guaritori, nell'ispirati e la teoria di zoroastro dilagava in tutte le sue sfaccettature. Dunque erano tutti fermamente convinti della presenza del diavolo e a lui venivano affidate le anime e i corpi. Nasceva la religione dell'occulto e i suoi sacerdoti erano gli stregoni, le streghe, gl'indovini, ecc.

Le varie disavventure o le numerose sciagure dipendevano dalla loro volontà e altresì ne dipendeva la risoluzione; chiunque venisse colpito da una disgrazia si rivolgeva a queste persone, considerate come dei privilegiati, che per interesse o per vendetta dispensavano consigli o inviavano maledizioni. Queste due fazioni contrapposte indebolivano la Fede ed incitavano col loro operato alla vendetta dei giudici.

Di tale fenomeno gli atti inquisitori ne conservano ampia testimonianza. Da un lato si notano fenomeni di autosuggestione o consuggestione, di isterismo, di frenesia erotica o

nevrotica dovuti all'assunzione di droghe o bevande stupefacenti ; dall'altro notiamo la positiva riscoperta e più approfondita conoscenza dei rimedi curativi offerti dalla natura. Numerose sono le erbe da cui si ricavano decotti o pomate ; non vanno dimenticati il pane e il vino, ora veicolo di salute ora elemento di fatturerie.

L'assunzione o la somministrazione di tali rimedi sarebbe risultata del tutto normale se non si fosse fatto ricorso a forze soprannaturali, divine o diaboliche, per ottenere la guarigione o la maledizione sperate. La Chiesa del tempo parlava dunque di fanatismo, di magia, di divinismo e di fattureria.

I pontefici per la Chiesa universale ed i vescovi per le loro diocesi si opposero con tutte le loro forze a questi fenomeni emanando bolle o decreti. I risultati furono positivi solo in parte ; la lotta fu lunga e gli esiti incerti poichè trionfava, come ho detto poco sopra, l'ignoranza.

Gli attori

Analizzando gli atti processuali e le numerose inquisizioni, in gran parte lasciate ingiudicate a causa della loro superficialità, si possono ricostruire le personalità degli accusati e dei rei. La ricerca è condotta sui processi che si sono tenuti nella diocesi di Ventimiglia, con specifico riferimento alla val Roja e val Nervia.

Denominatore comune : la meschinità d'animo e la completa ignoranza dottrinale cristiana. La fede proclamata non va oltre la più elementare conoscenza del Pater e del Credo. Sono tutti fermamente convinti che Dio Padre non interferisca nella vita dei suoi fedeli, Cristo Redentore è colui che si oppone al diavolo ed infine la Vergine ed i Santi intermediari presso Dio in ogni necessità.

Un personalismo fideistico dove i sacerdoti non possono rimanere inattivi ; purtroppo la loro opera rimane infeconda. La maggior parte, compresi i fedeli delle piccole parrocchie, vedono nei preti la classe dominante, staccata dalle comuni necessità spirituali e materiali. Per reazione nasce la classe che il Cantù definisce « i Maestri del furbo ». Uomini e donne di bassa plebe, dotati di buon intuito e spirito d'osservazione, portano sollievo a chiunque gli si rivolge, pretendendo, però, un compenso. Il numero cresce quotidianamente e gli storici non esitano a intravedere nel fenomeno un risveglio delle coscienze e il rifiorire dell'arte medica.

Le donne sono sicuramente in numero maggiore : sono vedove, spose, alcune abbandonate dal marito... Vivono fra gli stenti e raramente esercitano una professione, i loro abiti sono trasandati e hanno poca cura della propria persona.

Quasi tutti le scartano ed esse si sentono sole ed abbandonate. Questo loro vivere al margine delle società le rende misteriose e vengono denigrate o invidiate per i loro poteri particolari. Le si crede in perenne compagnia del Maligno che ne possiede anima e corpo, le comanda e le istruisce.

La legge della Chiesa, bollandole di fattureria, le definisce guaritrici, così le processa e le punisce.

Ne restano i processi che devono essere letti a temi ben definiti e nei limiti ragionevoli quali le personalità dei denunciati, gli inquisitori, le disposizioni vescovili, le deposizioni, lo svolgersi del processo, la sentenza e la condanna.

La preparazione più remota.

Nel periodo dell'Inquisizione calvinista in Ventimiglia, il Tribunale ecclesiastico apostolico, in cooperazione con le sezioni vicariali e parrocchiali, accumula un ingente materiale di denunce ereticali. Vagliate, se ne estraggono i casi di palese eresia calvinista che vengono subito sentenziati. Intanto si accumula una buona quantità di documenti che, sebbene

privi di elementi ereticali, contengono i reati che Innocenzo III (Papa dal 1160 al 1216) elenca nella sua bolla « Summis desiderantes affectibus ». Richiarmarli e perseguirli sarebbe stato « ad nuctum inquisitoris ».

In conseguenza ai dilaganti ricorsi alla magia, il vescovo Gandolfo (1630) ricorre alla sua autorità e forte personalità : le visite alle parrocchie e alla cattedrale sono più numerose, invia esortazioni e monitoriali e ricorre alla sentenza giudiziale. Istituisce un nuovo tribunale denominato : Tribunal contra strias maleficas. In un decreto elenca i poteri e frena gli eventuali eccessi di quest'istituzione. Investe i vari sacerdoti dell'obbligo di individuare tra i fedeli persone sospette o coloro che non esitano a ricorrere alla magia ; sottolinea che chiunque, essendo a conoscenza di simili reati, taccia, incorre nella scomunica.

Le carte inquisitorie del periodo sono davvero molte e unite a quelle preesistenti, offrono una triste immagine della nostra diocesi che forse mai più come in quegli'anni è stata tanto funestata dall'ignoranza religiosa e dalla sempre più crescente superstizione.

Gli accusatori

Scrivono il Cantú nella Storia universale : « I testimonianti e i processanti medesimi erano superstiziosi quanto i processati ».

A tal proposito, è doveroso chiarire che la rilettura delle deposizioni o denunce rivela basse passioni miste a paure e un confessato desiderio di vendetta. Infatti l'accusatore parla solo « per sentito dire » o perchè ha appreso da altrui ciò che gli si chiede. Non c'è mai nulla di sicuro e probativo, tutto è generato dal timore di essere scomunicati.

I membri del clero non sono da meno : nè frati nè preti, riescono ad affermare la verità : il più delle volte anch'essi sono ricorsi alla superstizione ; gli atti attestano che molti di loro sono stati colpiti e posti all'ostracismo, non solo dalle parrocchie, ma anche dalla diocesi.

I giudici ed i preti inquisitori pongono una serie di domande, seguendo una scaletta redatta sul modello degli autori de Malleus maleficorum.

Ne risulta un'impensata maestria nell'inquisire : perfetta nelle regole da seguirsi per un'indagine che porta ad inquisire sul denunciante più che sul denunciato. Si indaga sulla fede del deponente ed il fine ultimo è la ricerca dell'errore e la conseguente punizione del reo. Emergono dalle denunce, figure di uomini di carattere pusillanime, succubi quanto mai delle loro mogli, disperati a causa di una vita di stenti.

Anche qui si constata la trionfante ignoranza religiosa avvallata dal giuramento fatto toccando il Vangelo.

Gli accusati

Dagli atti risulta che gli accusati non paventano di enumerare, con un'attenta narrazione, i loro misfatti. Tutto questo in nome del potere soprannaturale loro concesso il cui fine primario è procurarsi beni, ricchezze e salute.

Non praticano la magia nera ma tuttavia ricorrono a minacce e sortilegi. Preparano bevande con erbe, legni particolari e determinate acque : il tutto viene fatto in preghiera e mediante la recitazione di formule magiche. Dopo aver ottenuto il consenso degli spiriti che li guidano, inviano scongiuri...

Dispensano generosamente consigli ed insegnamenti a chi è loro amico svelando misteriosi medicamenti. Così, insegnano preghiere contro il malocchio o le febbri, prevedono i mali a distanza indicandone le cause.

Gli accusati sono credenti e si recano regolarmente in chiesa e quando il giudice le comanda non esitano a recitare le preghiere che conoscono. Tutte queste informazioni

lasciano la Corte sbigottita e molto incerta : i giudici, il cui primo intento è la ricerca dell'errore, tergiversano e annaspano nell'incertezza non riuscendo più a capire se gli imputati sono ispirati dal potere del diavolo o se si comportano in modo sincero. Negli atti finali, la Corte risulta al quanto perplessa e dubbiosa ; lascia che il vescovo proclami il verdetto definitivo che ricorre sovente all'atto di clemenza onde evitare di punire vittime innocenti.

La scaletta inquisitoriale

I processi si svolgono con meticolosa severità, ma lasciando l'iniziativa alla Corte e non regolarizzando il metodo procedurale, si corre il rischio di oltrepassare i limiti previsti per queste imputazioni senza raggiungere lo scopo predeterminato.

Di tale problema ne parla il *Malleus maleficorum* nei 32 articoli di appendice, seguiti da 120 decretali che trattano i casi di eclatante delicatezza. Si redige per tutta la Chiesa la « scaletta dell'inquisitore » : una vera e propria litania che dopo aver inquisito sul tema principale, svia su elementi apparentemente non attinenti al processo. Il domenicano P. Baier, inquisitore apostolico di Tenda, la definisce : « Opera del cielo ».

La scaletta è preceduta da citazioni decretali e si richiama a temi ed autorizzazioni legali. Circa il giudice competente di eresia si legge : « I giudici sono incaricati della Sede Apostolica : non devono introdursi in questioni di divinazione e di sortilegio, ma lasciare che contro costoro vengano puniti dai giudici competenti ». (decr. 1 21.4.12).

Se un imputato viene accusato di ricorrere ai sortilegi con conseguente decesso del malcapitato, egli viene consegnato al braccio secolare : sarà il giudice secolare che istituirà un nuovo processo determinando la relativa condanna a norma del codice civile.

« Tutti coloro che sono volgarmente chiamati stregoni devono essere sottoposti alla pena capitale ; chi con arte magica insidia la vita degli innocenti venga gettato alle bestie. Devono essere sottoposti all'interrogatorio e alla tortura e nessuno dei fedeli, sotto pena dell'esilio e della perdita dei beni, deve aver a che fare con loro... ».

Ai giudici secolari non rimane che occuparsi di quei delitti di mera spettanza ecclesiastica e si ribadisce così lo spirito inquisitivo e non punitivo della Chiesa che mira a far ritornare nel suo seno « il figliol prodigo ». A tale proposito si legga il decreto (Decr. 2 26.5.12) : « ... Il Vescovo e i suoi ministri, parroci, rettori si adoperino, in tutti i modi, per sradicare dalle loro parrocchie l'arte pernicioso del sortilegio e delle magie, inventate da Zoroastro e se ne troveranno un uomo o una donna che si dia a tale delitto la espellino con vergogna e disonore dalle loro parrocchie... ». Il decreto determina la pena dell'espulsione, non prevede la pena di morte o la prigionia dell'accusato. Senza l'intervento del vescovo, il più delle volte si sarebbe ricorsi alla pena capitale senza troppi indugi : spesso egli riusciva a mitigare la sentenza. Anzi il Gandolfo, forte della disposizione del decreto 6, riesce a scongiurare l'intromissione del potere temporale in materia religiosa : « ... Proibiamo ancora più rigorosamente ai Signori temporali e ai reggenti ai loro ufficiali di condannare e giudicare in qualunque modo il crimine della magia che è squisitamente ecclesiastico ».

Nella diocesi di Ventimiglia, alcuni arresti o processi di presunti fattucchieri danno luogo a vertenze tra il vescovo e il duca di Savoia. Gli accusati vengono condotti nelle carceri di Tenda e Sospello e i vicari foranei e i rettori giudicano i loro reati di sola spettanza religiosa. Ma il duca protesta e rivendica la potestà ducale su i suoi sudditi considerando i rei « perturbatori della quiete e dell'ordine ».

Sorge una vertenza che il vescovo Spinola porta a Roma e la Santa Sede emana un decreto da tenersi in materia di giudizio nelle terre sottoposte alla casa Savoia. Il suo successore, Giovo, non permette però nessuna dilazione : riscrive una scaletta dell'Inquisizione ad uso della Corte vescovile e la impone anche ai sudditi del Savoia che sono « miei figli nello spirituale ».

Il processo a Gerolima Sappia

Le prime righe del processo delineano la personalità dell'imputata :

« ... Si è presentata innanzi a noi vicario generale inquisitore una certa donna, piccola di statura, di anni 67 circa, grassoccia a non dire e priva dell'occhio destro... ».

Una parte del popolo dice che la donna vive a Ventimiglia, alla Rocchetta, ma la maggioranza afferma che sia domiciliata nel borgo di Dolceacqua.

Lei stessa fornisce le sue generalità : è nata e vive sotto il castello del marchese in Dolceacqua. Suo padre era Bartolomeo Arnaldi e il suo consorte, defunto da anni, era Giovanni Sappia. Gerolima non esercita nè conosce alcuna attività nobile, ma se è chiamata va a giornata. Se in paese o fuori richiedono la sua attività medica « do rimedio se posso, altrimenti dico che vadano per i fatti loro... ». Intuisce che l'inquisitoria sarà serrata e che qualcuno, uomo o donna che sia, ha svelato qualcosa circa le sue prestazioni mediche. Ma è comunque incerta sull'accusa : « ... forse un medicamento sbagliato, forse una donna non soddisfatta o forse una morte attribuita ai suoi medicamenti... ».

C'è in lei un funesto presagio ; nelle settimane precedenti, il parroco Don Lorenzo Rossi, nella chiesa di Sant'Antonio Abate in Dolceacqua, aveva letto un decreto del vescovo Promontorio che parlava di scomunica e di tormenti per coloro che si fossero macchiati del delitto di stregoneria. Aveva altresì ricordato che due bambini erano morti... La donna rimane convinta della sua innocenza e non sospetta minimamente che sia stato lo stesso parroco a denunciarla e a portarla dinnanzi alla Corte. Col procedere dell'interrogatorio l'accusata è sempre più guardinga e prudente mentre il tono dell'inquisitorio si fa via via più pungente. Domanda : « Che esercizio è il suo ? ».

Risposta : « Vado fuori ed in Ventimiglia a far le nostre faccende e se qualcuno mi vien a dimandare, io gli dò rimedio se posso, altrimenti gli dico che vadano a far li fatti suoi ».

Geronima non può eludere la domanda, nè vuole negare di essere molto ricercata per la sua conoscenza dell'arte medica e tuttavia sottolinea di non farlo a scopo di lucro. E' dovere dell'inquisitore indagare sulla gratuità o meno dell'operato.

Domanda : « Che cosa vuol dire mentre dice che quando vien dimandata che se può gli dona rimedio ? ».

Risposta : « Voglio dir questo cioè qualunque persona ha delli ammalati e che mi venga a visionare perchè li rimedi, io gli dico che mi portino dell'orina di quello infermo dalla quale accorgendomi che male è quello dell'infermo io gli dico che gli facino quali rimedio che mi pare a proposito. »

Gerolima, giustamente, afferma la sua non presenza all'atto curativo ; infatti chi presenza nell'esercizio della medicina , è perseguibile dalla Giustizia.

Domanda : « Se è cognizione di tutti li mali e se per essi distintamente ha rimedi ? »

Risposta : « Io conosco tutti i mali e per ognuno ò li rimedi ».

L'imputata oltrepassa ogni limite di umiltà professionale : nè ad un chirurgo nè ad un barbiere era permessa una simile affermazione. Spinta dalla curiosità, la Corte indaga sulle doti intellettuali della donna, ricevendone però una risposta alquanto concisa.

Risposta : « Io non sò ne leggere ne scrivere ».

Così dicendo Gerolima si autoaccusa e gl'inquisitori possono procedere in un'indagine ancora più profonda. Si fa sempre più incalzante l'ipotesi che possa esistere una « consorterìa di fatturerìa » con ramificazioni in tutti i villaggi dell'entroterra.

Domanda : « E dove è tanta conoscenza ? ».

Risposta : Ó avuto cognizione di questi mali d'applicargli i rimedi se non per volontate di Iddio. »

Parlare di Dio in un'occasione simile è quasi un'autoaccusa di eresia ! Gli inquisitori non possono certo credere di trovarsi innanzi ad una santa o comunque un'ispirata da Dio. Le

escussioni dei testimoni la descrivono come una donna assennata e mentalmente stabile, tant'è vero che lei stessa, accortasi di essersi messa involontariamente nei guai, cerca di porvi rimedio.

Risposta : « Sebbene io ò detto che ò cognizione di questi mali e delli rimedi ad essi per volontà di Dio io dico che mia Madona (suocera) mi à insegnato questi rimedi li quali essa aveva imparato da una Giudea che era nell'Ospedale di Dolceacqua ».

Il concetto sembra chiarito : Dio le ha dato l'intelligenza e la suocera e la giudea le hanno insegnato ciò che lei sa. Non si può parlare di eresia, ma poichè potrebbero sorgere manifestazioni di irreligiosità e di superstizione, gl'inquisitori insistono sulla modalità curativa e sul genere dei rimedi farmaceutici. Alla nuova domanda, risponderà :

Risposta : « Mia madona mi à insegnato che quelli che erano battuti dal Corso che prendessi dell'erba menta e che la facessero bollire e poi se gli lavasse l'infermo e se l'infermo è affattuto detta acqua resta spesso come brodo di cagliette e se non sono affattuti detta acqua resta chiara ».

Rifarsi agli insegnamenti della suocera per Gerolima significa aver imparato l'arte medica da una persona qualunque, sono nozioni di sapienza popolare. Nelle sue affermazioni, la donna non specifica su quali parti del corpo vanno applicati i vari rimedi e tanto meno afferma di aver personalmente preparato questi rimedi : si limita a consigliare. La Corte contesta ogni sua affermazione.

Risposta : « Si che faccio professione di curare delle persone e secondo richiesta io dico che facciano quello rimedio che mi piace. Basta che mi dicano noi abbiamo tal male. Conosco questi mali dall'orina ».

La risposta riveste grande prudenza tanto da sviare il fine richiesto dalla Corte. Nei Decretali si dà un grande rilievo a certe parti del corpo : toccare i genitali, sia maschili che femminili è proibito dalla legge morale. Solo i medici possono esercitarsi sopra, ma con prudenza. Gerolima ne è edotta perciò dichiara di non toccare questi organi ; non tocca nemmeno l'orina, ma si limita ad osservarla.

Risposta : « Se l'orina sarà così avrà il tal male se sarà così avrà quest'altro male. »

Domanda : « I mali sono molti di quali altri sarà a conoscenza ».

Risposta : « Io conosco il mal di milza e a questo si applica per rimedio la tremarisa con la milza di qualsiasi bestia e la tremarisa si polverizza e se ne da da bere in un ovo e se gli da tante volte sinché gli manchi il male ». La Corte è interessata dalla narrazione ed è attenta ad ogni ricetta medica, pronta a trarne le dovute considerazioni. L'imputata continua : « Al mal del cataro le si applica del burro con ungerle tutta la vita fregarlo bene e farlo sudare e questo si usa tanto che manchi il male ».

Quelli che non possono urinare per il mal della pietra come per altre difficoltà di urinare si prendano delle bottiglie e si fanno bollire e al malato si fa bere il brodo e mangiare le bottiglie e assai presto fa il suo effetto.

A quelli che anno il fegato infiammato si piglia della ruta buona con del finocchio cioè la spina e la salvia e fargliene della polvere e fargliene mangiare.

A quelli che sono grassi di persona e nel corpo e nelle gambe che pigliano quelle lumache piccole che stanno nelle ripe del mare e pestarle con scorza in un mortaio applicarle sopra la gonfiura.

A quelli che anno il sitio che gli fanno mangiare delli rati arostiti.

A quelli che anno le doglie applicargli un saccone piccolo pieno di gambarossa con sale e camminare fino a che anno detto saccone caldo.

A quelli che anno nausea si metta un colombetto o galletto schiappato sopra la testa salato di tremente secca e comino e farglielo star sopra la testa per quattro ore.

Alli figlioli che sono consentiti che si pigli della farina di fave con chiara di uova pestati insieme e metterlo sopra la rottura del braghero.

Al mal di matrice che patiscono le donne prendano a digiuno l'acqua vite.

Alle rotture del braccio, gambe o simili gli mettono per la prima volta due chiara d'uovo e con una strazza glielo applico e questo gli sta un giorno faccio una stoppata di miele e farina ; alle scottature uso del sugo di cipolle sia bianche che quelle rosse.

Al solo mal di mastorin debbo applicare l'erba dorata con orzo e farlo bere ».

La Corte sembra soddisfatta, ma teme che furbescamente taccia circa la cura del « mal di scrosso ».

Risposta : « Sono le persone che vanno castigati dal Nostro Signore e sono certi figliuoli che quelli della Compagnia ne pigliano mentre sono piccoli ».

La risposta risulta sibillina e la Corte inizia ad accusarla di conoscere uomini e donne dediti alla « fattureria » e di saperli riconoscere.

Risposta : « Si mette una crocetta di cera benedetta sulla copetta della testa e mettendo la crocetta a quello che è affatturato trae un palmo di lingua e allora conviene si faccia guarire ».

Geronima si avvede di prepararsi il cappio da sè stessa e con maestria corre ai ripari.

Risposta : « Io non gli do se non della erba gatta se non vi fosse questo remedio morirebbe molta gente ».

Parlando nuovamente di erbe cerca di estraniarsi dall'operato medico che la farebbe condannare come fattucchiera. Ma la Corte la pensa diversamente e il discorso inquisitivo spazia attorno ad altri temi. Ad esempio l'uso delle orine maschili e l'offerta di pani o « fogazzoni » composti con sostanze per lo più sconosciute.

Per dar forza alle sue affermazioni, l'accusata si appella alle persone da lei guarite. Parla di un frate di San Francesco al quale consigliò di bere del brodo di cagliette, ma egli si rifiutò di berlo e... « non voleva rimedi di donne non obbedì e il frate se ne morse ».

I notai ed i giudici vengono colti da stanchezza ; viene redatto e letto ad alta voce agli astanti il verbale. Dopo di che le guardie conducono l'imputata nella camera-prigione della Corte.

La condanna

Lunedì, 25 luglio 1636. Nella stretta aula del Tribunale, Domenico Lavagnino ed il vicario giudiziale, con gravità e compostezza, si siedono « sullo scanno della Giustizia ». Il notaio Marco Sapia reca e presenta le carte processuali : le deposizioni dell'accusata e quelle dei testimoni. In un silenzio religioso si riesaminano gli atti...

Poi il cancelliere inizia a stendere la sentenza di condanna, dettata a chiara ed alta voce in latino dall'ufficiale giudice Sperone. Gerolima viene condotta in aula « per udire la sentenza per ogni singolo giorno et ore di prigione cui sarebbe condannata a spese di scuti 50 ed altro... in primo luogo la pena comminata a Gerolima, nel quale giudizio presa in considerazione la miseria e la povertà della medesima condaniamo la detta pena a libbre 20 genovesi da erogarsi ad opera pia. Inoltre a riscontro delli atti processuali e per conseguenti errori ordiniamo che la detta Gerolima in giorno di Domenica dalle ore 9 fino alle 12 rimanga legata alla fune a cui si appendono li delinquenti della Città nel luogo pubblico vicino al palazzo della corte di questa città... Ai piedi visibili un cartello con queste parole : QUESTA E' LA SAPIA FAMOSA E SUPERSTIZIOSA... sia inoltre la stessa messa al bando da tutta la diocesi perpetuis temporibus affinché non possa in avvenire esercitare arte di superstizione. Se eserciterà e sarà consegnata alla giustizia e condannata al carcere perpetuo come al presente si condanna e ad altre pene all'arbitrio di questo al presente tribunale a meno che fra 8 giorni non sia uscita da questa diocesi salvo restando la moderazione del diritto dell'Ecc.mo vescovo e del Fisco vicariale papale. La sentenza è stata imposta ed è stata eseguita ». Sono

chiamati come testimoni il magnifico Nicolao Lanteri ed Andrea Peverello. Gerolima è ricondotta in carcere.

Le suppliche che giungono alla Corte

Mentre si attende il giudizio definitivo del vescovo Lorenzo Gavotti e la scarcerazione, pervengono al tribunale due lettere. Una è datata 19 luglio 1639. Il mittente è il parroco di Dolceacqua, primo inquisitore vicariale, preoccupato per la condanna di Gerolima ed impressionato dalla sollevazione crescente contro di lui. Scrive al segretario del tribunale, suo amico: «io glielo dico in poche parole, li parenti della prigioniera non vogliono conoscere la cortesia di sv e del segretario. Si lagnano per queste strade di Dolceacqua di me con il dire «il Prevosto l'ha fatta mettere in prigione esso se la farà uscire». Il parroco non è pentito, ma teme per la sua credibilità e la sua persona.

Domenica 7 agosto un messo della Corte consegna un'altra lettera al vicario generale. E' la supplica di Giovanni Battista, figlio di Gerolima, che scongiura di moderare la sentenza contro sua madre per ovvie ragioni: «è di avanzata età e debilitata nel corpo per le sofferenze della prigionia impossibilitata ed incapace a procurarsi da che vivere con il proprio lavoro». Chiede gli sia concesso di badare a sua madre, in casa sua a Dolceacqua.

Il vicario generale, sentito il giudice Sperone e convocati il suddetto Giovanni Battista e consorte, detta l'atto di affidamento.

«Commutiamo la sentenza contro Gerolima al banno sotto queste condizioni che Gerolima non possa uscire dal territorio di Dolceacqua per qualsiasi motivo sotto la penalità di scudi 50 da erogarsi ad opera pia e ciò ogni qualvolta trasgredisca e non mantiene fede. Il figlio e la di lui moglie Angelica saranno multati anch'essi di scudi 50 ogni qual volta non osserveranno la custodia della Gerolima». Contento il figlio sottoscrive il decreto. Gerolima viene rilasciata il 9 Agosto e di lei più non narra la storia. Negli atti di morte di Dolceacqua nel giorno 11 agosto 1647 si legge: «Sepulta est Sappia Hierolima, nocte, in cimiterium loci».

Le testimonianze contro Gerolima

Sappia Gerolamo di Emanuele, di anni 44, residente nel quartiere Oliveto afferma che: tre anni addietro era molto malato e ai suoi familiari venne consigliato di rivolgersi a Gerolima «donna che s'intendeva di medicina». Recatasi a casa sua vedendolo ammalato, subito sentenziò: essere maneggiato dal Corso e da stregheria. «... Gerolima allora prese dell'erbavita e delle frugaglie di pane, del sale; fece bollire il tutto...».

Con l'acqua lo lavò e ne mise un po' sotto il letto. Mentre lavava il corpo la donna taceva e intanto «... lo stesso su sua imposizione dicevo 3 Pater e 3 Ave a lode della SS trinità». Trascorse alcune ore prese l'acqua e la buttò via.

Maccario Antonio, uno dei Magnifici, detto Giorgi, narra di conoscere la Sappia perché essendo stato ammalato per quattro anni, gli fu consigliato di contattarla essendo: «donna di grande sapere medico». Mandatala a chiamare, Gerolima si rifiutò di venire, ma ordinò alla fantesca di portarle una camicia e dell'orina: con questi elementi avrebbe potuto diagnosticare la malattia. La cosa irritò Gerolima che con tono sprezzante fece sapere che Maccario era vicino alla morte. Ordinò tuttavia che si prendesse dell'erbavita e che fattala bollire se ne facessero dei lavaggi; aggiunse che si sarebbe recata dall'ammalato quando lo avrebbe ritenuto opportuno. E così fece alcuni giorni dopo. Vedendo Maccario sentenziò «che la malattia era il Mastorino», non fece incantesimi, ma «... afferrò con la mano la testa ora ai lati ora alla fronte non pronunziò parola alcuna». Poiché il mal di Mastorino si affiancava al mal di milza ordinò alla fantesca di prendere due milze di bestia: «una si facesse arrostitire e l'altra si appoggiasse sopra la milza dolente...».

Qualche tempo dopo anche la consorte si ammalò e nuovamente interpellata, Gerolima impose le mani sulla testa e disse : « ... febre quaranta febre terzana febre quotidiana partiti di qui come l'alba dello giorno ».

Cane Caterina narra che una delle sue figlie era ammalata e casualmente Gerolima si recò da lei consegnandole una mistura pesta che parve erba gatta.

Ordinò che somministrassero alla malata delle polvere d'uovo e poi prima di andarsene lasciò dell'erba perchè fosse posta sotto il cuscino.

Amalberti Lucia racconta che sua figlia era assai malata e non sopportava più di vedere i propri genitori. Giunta la Sappia, toccò la sventurata e disse che non aveva febbre. Così prese della menta e dell'erba tremarisce, fece bollire il tutto e con il decotto lavò la giovane dopo averla fatta coricare sul letto. Sotto di esso mise una conca d'acqua e quando la ragazza si risvegliò la lavò nuovamente ordinando : « che l'acqua venisse gettata nel lavello ». Sentenziò che la malattia doveva durare a lungo perchè la figlia era « affatuata » e che la fattura era stata « in vizio ». Disse di non conoscere l'autore, controllò l'urina e nell'andarsene l'unico gesto fu quello di stringerle fortemente il braccio.

Palmero Bianca confessa di non conoscere « donne che facciano professione di medicare gli infermi » ad eccezione di una : Gerolima che si reca ovunque dove venga chiamata pronta a dar rimedi... Lei pure si è rivolta a questa donna nei giorni prima delle feste del Natale perchè sua figlia, di 15 anni, era molto malata. Gerolima venne ed ordinò : « mettere un serviziale e fare bollire molte erbe valma violetta lapinaria ». Si doveva poi uccidere un pollo e metterlo sulla testa della ragazza.

Una altra sua figlia non « poteva fare bene i figli come pure Maria » (nipote di Bianca) ed entrambe furono guarite da Gerolima.

Anche il prete Palmero Giovanni fece ricorso alla donna per la guarigione di suo fratello. Condotta dal malato, Gerolima sentenziò che « avea il mal tra i due peli e che non si facesse alcun rimedio che non vi era più speranza ma si prendesse del brodo di cagliette e se ne facesse un serviziale » : ciò avrebbe attutito il dolore.

Bianca continua a narrare... Parla di suo cognato, Antonio, che dolendogli fortemente gli arti inferiori non poteva recarsi personalmente a Dolceacqua : da tempo Gerolima non compariva più a Ventimiglia. In groppa ad una soma, si recò ai confini del marchesato, in compagnia di Pietro Arnaldo anch'egli infermo... Gerolima, vedendo Antonio, ordinò « certi profumi e disse che non vi era più speranza fra tre giorni sarebbe morto ».

Cita poi il caso di suo figlio Bernardo anch'egli ammalato. Bianca sapendo che a Dolceacqua viveva una donna che si intendeva di medicina andò a trovarla portando con sè una camicia del figlio. Gerolima la annusò e disse : « Polveri di erbe e metterla dentro il brodo fare un Agnus Dei con dentro l'Evangelio di San Giovanni, cera benedetta portarlo indosso perchè il figlio è perseguitato dal Corso ».

La narrazione interessa enormemente la Corte che comincia a sospettare che Bianca conosca molto bene la guaritrice e continua ad indagare quali possibili elementi possano legare le due donne. Bianca non s'avvede di nulla e prosegue il suo racconto affermando che Gerolima opera a Ventimiglia da più di quindici giorni, si incontra con donne dei villaggi vicini alle quali insegna la sua arte.

Ad una nobil donna incinta, Luisa, ordinò un impasto di farina di segala, chiara d'uovo, mastice e del miele che fu disteso su un pezzo di pelle di montone e la donna lo portò alla cinta per quindici giorni : partorì felicemente.

Ad un uomo delle Ville, zappatore sofferente alla milza, Gerolima consigliò di « prendere una grossa milza di capra cuocerne la metà l'altra metà deporla sopra la parte del corpo ove sta la milza ».

Gerolima pretende un compenso di 12 soldi per ogni rimedio fornito ; divulga tutto quello che lei sa per le varie guarigioni, ma ha un segreto : non rivela mai come si fa a guarire

della raro Mal di Maneo. « Si sa che il Magnifico Pietro Rossi, ammalato di Maneo per tre volte oltre alle spezie usò l'erba detta Pellegrina ».

Bianca viene rilasciata, ma deve tenersi a disposizione del Fisco e non può lasciare Ventimiglia senza l'espressa licenza del tribunale.

Giustina Anfossi moglie di Pietro, uomo benestante di Camporosso, è chiamata a deporre dal notaio Sappia. Parla di una donna di Dolceacqua proveniente da Ventimiglia che si ferma a Camporosso ; è chiamata « la Sassa » ma il suo vero nome è Gerolima. Giustina dice che un giorno la donna le diagnosticò il mal di Managiaura vedendole il petto gonfio e constatando che aveva pungenti fitte ad un fianco : « ... ordinò mettere un coltello sopra la ciappa del foco con un piede premesse il coltello e mormorasse per tre volte Scorotto gli metto Scorotto gli lascio ». Passati alcuni mesi Giustina s'ammala nuovamente accusando un forte dolore al lato destro del volto. Gerolima torna a trovarla insieme ad una donna detta « Salvaga ». Osservato il gonfiore le donne soffiano per tre volte sopra la guancia dolente e « ad ogni soffiata sputavano in terra anch'io dopo di loro dovetti sputare in terra ». Il nome della Salvaga non è sconosciuto agli inquisitori ed anche lei sarà processata.

Paola Verrandi, moglie del nobile Rosso Luisone da tempo sofferente. Un giorno si presenta Gerolima senza che nessuno l'avesse chiamata e vedendo l'uomo così malato afferma che egli era... « mascato... » pertanto bisognava « prendere certa polvere metterla in un uovo lavare il malato con l'acqua in cui aveva fatto bollire l'uovo e la polvere fatta la lavatura deporre l'acqua sotto il letto... ».

Maria Berta di 38 anni. Confessa la sua ignoranza in ambito medico ; è sicura del fatto che essendo stata colpita ad un occhio venne visitata in Ventimiglia da Gerolima e la Sassa. Le donne osservarono a lungo quest'organo e sussurarono parole incomprensibili, dopo di che la fecero sputare tre volte per terra.

Domenico Giulio di Nizza, avvocato presso il Tribunale, è un testimone particolare. Quando gli si pone la domanda circa la sua personale conoscenza di Gerolima, afferma di non averla mai vista e di riportare solo ciò che ha sentito dire. Pare che la donna medichi fratture o simili e forse dà rimedio contro la « fattureria ». Alla fine però non può negare di aver presenziato all'operato di Gerolima. Infatti nel periodo in cui i rapporti tra Ventimiglia e Dolceacqua non erano buoni, un tale di Sanremo, in compagnia del capitano Carlo De Andreis, giungeva ai confini del Castello. In quel periodo Gerolima viveva a Ventimiglia e venne chiamata perchè diagnosticasse la malattia. Subito parlò di « affatturazione ». Il capitano citato venne condannato in contumacia e alla pena pecuniaria di 25 scudi : quest'uomo mai si presentò alla Corte.

Il processo a Balestra Caterina

Il 18 maggio 1639, Caterina, moglie del bottegaio Matteo Balestra, viene inquisita per l'amicizia che da tempo la lega a Gerolima. Pende sul suo capo la pesante accusa di praticare l'arte medica : sono le comari ed il chiaccherio della gente che la dicono « medichessa e conoscitrice di rimedi fatturieri ». Giunta dinnanzi alla Corte non riesce a spiegarsene il motivo e giura di dire tutta la verità. Afferma di non praticare alcuna professione, si dichiara benestante e discendente di un nobile casato ; non conosce la medicina e quando le si chiede che cosa sono « il mal Maneo e il Mal del Vento Nervino » afferma di non conoscerli affatto.

La sua presunta innocenza dura davvero poco. Infatti narra che un giorno essendosi recata a comprare il sale, venne a sapere che il Magnifico Pietro Rossi era costretto a restare a letto per il male ad un braccio. Caterina si recò da lui e osservatolo consigliò che si facessero degli impacchi di erba pellegrina (erba usata da sempre). Era convinta che quel forte dolore fosse il « Mal Maneo » di cui aveva sentito parlare da Pellegrina Bosio. Trascorsi alcuni giorni, Caterina tornò dall'ammalato, constatò che la situazione non era migliorata. Allora

ripensò a ciò che la moglie di un certo Raffaele Airente ed alcune altre donne avevano fatto su lei e « ... Feci sul braccio il segno della Croce con il pollice e pronunziai in nomine Domini Patris et filii e Spiritui Sancti, quindi aggiunsi Mal Nero vattene in Leslegio Maneo Bianco vattene in Biscanto Maneo Rosso vattene allo Scioscio ». La Corte, soddisfatta della deposizione, ingiunge alla donna di non lasciare la città per nessuna ragione.

Il processo a Balestra Maria

Mentre la Corte sta concludendo il processo contro Gerolima, a seguito di denunce circostanziate da alcuni autorevoli testimoni, si scopre che Maria Balestra di Ventimiglia è « correa » dell'imputata Gerolima. Per questo il 29 maggio 1639, viene arrestata e condotta nella Camera del carcere. Il 24 giugno 1639, il vicario generale ed il vicario apostolico, Stefano Sperone, seduti pro tribunale, dopo aver riletto gli atti di accusa e ridiscusse alcune testimonianze emettono la sentenza definitiva contro Maria.

« Noi per autorità divina e a norma delle disposizioni del Santo Ufficio in materia di reprimenda fattureria dichiariamo e condanniamo Maria Balestra per pena di castigo che domani mattina per mano dei ministri secolari di questa città di Ventimiglia debba essere legata alla fune e quivi legata strettamente rimanga con questa scritta ai piedi che contiene queste parole : per superstizione. Rimanga legata dalla ora della seconda messa da celebrarsi nella Chiesa Cattedrale fino alla fine della messa cantata nella stessa chiesa. Sia poi rimandata libera con promesse e giuramento che in avvenire non avrebbe più esercitato la fattureria sotto pena di libbre 50 per questa volta ».

Il notaio Sapia redige l'atto assistito da Giuseppe Caveda e Adriano Adriani. Il 26 giugno al primo rintocco delle campane, Maria è prelevata dal carcere e condotta al luogo della gogna. I passanti leggono esterrefatti ed increduli la scritta : alcuni passano oltre, altri la deridono. I pochi accusatori a suo discapito entrano svelti in cattedrale.

Ne segue una scena tragica e straziante quando nobili e preti si accalcano attorno a lei : a Maria, piangendo, non resta altro che « gridare » la sua innocenza. Domenico Aprosio, Nicola Fenoglio e Settimo Sperone mettono agli atti ogni cosa detta dalla sventurata.

Testimonianze contro Caterina Balestra

Pietro Giovanni, venditore di sale, è il primo a testimoniare contro Caterina e depone in casa essendo ammalato e costretto a stare a letto. Si narra che la sera della domenica di Pasqua accusò un forte dolore al braccio. Arrivò in bottega Caterina, moglie del suo amico Matteo e saputo che era infermo lo visitò. Si consultò con Maria Balestra, sorella di Aprosio detto Merlo e intenditrice « di mali » : entrambe diagnosticarono Mal Maneo misto nero e rosso e Vento nervino.

Caterina prese un coltello e tracciò delle croci dall'alto verso il basso del braccio del malato ; successivamente fasciò l'arto con dell'erba pellegrina. La donna continuò a gesticolare con un brontolio incomprensibile mentre Pietro pregava ; ad un tratto disse : « Andando nel bosco ritrovai la Vergine Maria, se sei maneio bianco vattene in scorato, se sei maneio vattene in disfascio ». Prima di andarsene Caterina consigliò di non farne parola al confessore o al prete. Caterina tornò da lui alcuni giorni dopo : identici segni e nuovamente la proibizione di parlarne al prete.

Caterina Rossi : la sua deposizione è la causa della condanna di Caterina Balestra. Afferma di averla vista mentre faceva rimedi e scongiuri contro il Mal Maneo e di averle ricordato più volte che per questo non avrebbe più potuto confessarsi o acquistare il Giubileo. L'accusata le aveva chiesto come avrebbe potuto farsi assolvere dai preti : « ... Se non ti sei

fatta assolvere ne confessa ... Se non erano i miei rimedi la moglie di Rocco se ne moriva e così Giacomo Pignata. Dio è con me non con i confessori. »

Rocco Genebrina : confessa di essersi più volte rivolta a Caterina e in particolar modo a causa di un forte mal di denti che la tormentava da tempo. Lei stessa aveva capito che in realtà quel mal di denti era « Vento nervino » (una fattura !). L'accusata, preso un coltello, segnò la guancia ed il male scomparve.

Il processo a Maria Aicardi

Già da tempo, la Corte conosce questa donna. Alcuni anni prima del Processo era stata incarcerata ; scontata la pena era ritornata ad Airole dove viveva col marito Giacomo Molinari. Era stata nuovamente condotta al carcere da una settimana...

Viene condotta davanti al vicario Lavagnino il primo maggio 1639.

Le si chiede se ricorda di essere stata, in passato, interrogata perchè praticava « le arti mediche » e se sa a quale condizione ottenne la libertà.

Maria afferma « ... ma se ora è nuovamente fatto arte fu perchè il Rettore di Airole mi esortò a farle sulla persona di G. Molinari gravemente ammalato : aveva la giassa e non poteva andare di corpo ».

Confessa che un'altra volta si era servita delle sue conoscenze in una particolare situazione : il capitano De Andreis la mandò a prendere con la forza da alcuni banditi che la condussero fino a Sanremo. Trovò l'uomo nella torre ed individuò prontamente il rimedio alla febbre che lo tormentava. Prese delle erbe e le fece bollire nell'acqua con la quale « lavai i nervi sulla parte malata ». E' sicura che il capitano sia tornato in buona salute.

Un'altra persona da lei guarita è Maria Sapia alla quale aveva messo « dei crescioni » : questa donna ed il suo consorte avevano, però, accusato gravemente l'Aicardi. La Corte espone le loro denuncie e l'imputata nega « ... di aver mai e poi mai toccata la Maria » e denunciando di aver ricevuto da lei « tre unghiate in gola ». Alla sua accusatrice, la donna aveva dato il rimedio contro il mal di cuore « prendesse dei cardi dentro il fuoco e aprisse la bocca perchè ad altri malati di matrice ho fatto identico rimedio e gli diedi alcune grane di erba gatta. »

Maria Aicardi continua sprovvedutamente la narrazione senza avvedersi del fatto che la sua situazione peggiora.

La Corte insiste e richiede la spiegazione dei rimedi alle patologie più svariate, finchè si arriva ad indagare sulle sue amicizie. Le si chiede se conosce altre streghe e dove si incontrano. L'accusata conferma di « conoscere streghe con il guardarle in volto », ma non si definisce strega : ella infatti non ha mai rinnegato Cristo. Ma sulla donna pesa un'accusa tremenda : lei stessa aveva affermato che le streghe fanno un presente al diavolo nel giorno di Natale e in questa occasione aveva sacrificato e ucciso « un petito » (un bambino). Scende la sera e si toglie la seduta ; l'imputata viene ricondotta in carcere e legata all' anello.

Il giorno seguente si ricomincia un nuovo ed estenuante interrogatorio : è la mattina del 2 maggio 1639 e Maria Aicardi compare nuovamente davanti alla Corte.

Domanda : « E' risoluta dir meglio la verità di quello che à fatto fino al presente e dica in quale modo si conoscono le streghe e quale presente fanno esse streghe al diavolo a Natale ».

Risposta : « Io non ò mai detto tale cosa e ò detto la verità ne poter dire davantaggio in qual rimedio si fa per far spendere la creatura che tengono in corpo ».

Domanda : « Chi sono quelli che le rivelano le cose che dicono fuori sulla sua potenza ».

Risposta : « Io non ò questo potere e non ò detto tal cosa ».

Data la reticenza dell'imputata, la Corte ordina che venga sottoposta a tortura : le vengono applicate le funi e attaccate le corde e sollevata poi da terra per un quarto d'ora ; Piangendo la sventurata dice : « La verità l'ha detta, Misericordia posso dire perché non la so ». Tace un attimo e poi urla sconvolta : « Per Dio non lo dite più ». Vinta dal dolore sviene. Solo ad allora il vicario la fa rialzare e ricondurre in carcere.

La mattina seguente, nel palazzo vescovile, il vicario apostolico presa visione dei documenti processuali, ordina che l'Aicardi venga rilasciata e faccia promessa scritta di non ricorrere mai più ai suoi rimedi medicamentosi e di non uscire dal territorio di Airole. Inoltre, suo marito Giacomo è obbligato a versare 50 scudi. Presenziano in qualità di testimoni Chiabauda Antonio e Rossi di Saorgio.

Le accuse contro Maria Aicardi Molinari

Nel corso del processo, un giudice di Breil insiste per conoscere la verità circa alcune insinuazioni che ha sentito nel suo paese : tanti mormorano, infatti, che Maria Aicardi riesca a guarire le malattie più disparate : lei stessa afferma di essersi recata a Breil : « ... sono andata in Brelio per comprarmi un poco di lana e delle rape. Mostrai un rimedio a chi mi chiedeva delle erbe che si chiamano erba vita o menta la quale è buona per quelli che hanno i nervi ritirati avendo un uomo del luogo una gamba gonfia ».

Quattro persone residenti a Breil accusano la donna. Robioli Antonio dice di essere stato « rimediato ». Dimagriva giorno per giorno e l'Aicardi andò a trovarlo « ... pigliò acqua fresca del Roia in una scodella segnò l'acqua con il segno della croce e nel mentre pronunciava il nome di Dio del Figlio e dello Spirito e con l'altra mano segna il braccio ».

Donna Luisetta, moglie di Gandolfo, parla dell'inguaribile malattia che da tempo affliggeva sua sorella. L'aveva morsicata una biscia e l'Aicardi ordinò che portasse con lei un coltello se voleva guarire. Rostagno di Breil dice : « venne invocò sopra l'acqua la SS. Trinità poi fece bollire l'acqua, vino e sale assieme a varie erbe. A lungo lavò il collo del malato ». Giovanni Verdiglio accusa : « ... mi disse di essere ammascato ossia affaturato. Metessi una cintura e la consegnassi a lei nel frattempo prese della ruta e altre erbe con certi stracci che mi consegnò perchè fossero stati fatti bollire con acqua e sale ».

Non mancano gli accusatori airolesi. Così il primo aprile 1641, G.B. Diana narra al vicario generale di Ventimiglia che da molto tempo era tormentato dalla sciatica. Chiamò l'Aicardi, moglie del suo amico Molinari detto il Cristo. In occasione della sua prima visita lo lavò con acqua ; la seconda volta fece mettere dell'acqua sotto il letto e ordinò di preparare un « fogazzone » da dividere in cinque parti. Gettò via violentemente dalla casa le porzioni del « fogazzone » e pretese che venisse rimosso ogni oggetto in ferro. Dopo di che trasportò il malato in un'altra stanza. Ai presenti ordinò : « ... lavate il malato e ditte Iesus et Maria là sia la vostra prima mano che la mia et la SS. Trinità come avea mandato il male mandi la sanità ».

Non si può certo affermare che Maria Aicardi conducesse una vita sedentaria : lo attesta il fatto che si reca persino a Camporosso, suo paese natale, a sollevare le pene dei malati. In questo borgo il 23 dicembre 1641 il Rettore inquisisce la donna per ordine della Corte. Numerose sono le testimonianze contro l'imputata. Fenoglio Lodisio racconta che sua moglie era stata colpita da febbre alta e si rivolse all'Aicardi. Era estate e la donna viveva alla foce del Nervia. Non volle recarsi personalmente dall'ammalata, ma assicurò che da lontano l'avrebbe guarita « e così fu e mai più ebbe febbre ». In quaresima, lo stesso Lodisio venne colpito da « mal davanti ». Maria Aicardi si recò da lui accompagnata dal cognato che « ... segnò borbottando parole tra se e se e di subito guarì ; lungo sonno e sereno tutta la notte ».

Le accuse di Lodisio verso la malcapitata si fanno sempre più pesanti. Afferma che durante una delle sue numerose visite, la maliarda aveva rivelato di essere stata convocata a

Palazzo « ... per sortilegi e mai vi andò ne mai vi sarebbe andata... disse che sa guarire il mal mastorino e che per guarirlo bisogna venga il cielo... ». Perfidamente continua : « ... mi disse che conosceva Battistina anch'essa strega per averla osservata negli occhi e confermò che assieme più volte fecero regali al diavolo nel giorno di Natale. Una volta il presente al diavolo fu di una figlia di anni 7... ».

La sua consorte, Belletta, non si scosta di molto dalle accuse del marito, ma aggiunge dei particolari. « ... Mi fece pigliar del lievito e me lo mise dove avevo male disse di essere lei ed il cognato a far il male perchè quando andiamo là e non mi disse dove con quelli che li andiamo dinanzi ne dicono : e ben che ai fatto ? Una risponde io ò ammazzato un petito. Un'altra : ho fatto rompere il collo... chi una chi l'altra cosa... ».

La denuncia è quella di partecipare al Corso (alle congreghe) e di concorrere agli omicidi. Per tali reati, i decretali prevedono la garotta e la bruciatura del cadavere ; questo compito è di esclusiva competenza del braccio secolare. Grazie a Dio, prevale la ragione e queste accuse non vengono prese in considerazione : il tribunale le classifica frutto di fantasia e di demenza alle quali va aggiunto un forte sentimento di vendetta da parte della Fenoglio che mal sopportava le attenzioni dell'Aicardi nel confronto del marito.

Maria Sapia di Camporosso è un'efferata accusatrice e gl'inquisitori si recano a casa sua per ascoltarla. Da tempo la donna è ammalata e parla con un filo di voce : un « nodo » le chiude la gola. A causare il male è stata sicuramente « la maliarda Caterina Aicardi ».

All'epoca dei fatti, la testimone abitava alle Braie dove lavorava a giornata da Antonio Carnesecca : trasportava legna insieme all'Aicardi. « ... quel giorno colse pochi fichi freschi per pranzo e da un cavagno tirò fuori un foggazzone e lo spartì con darne alla Aicardi che non ne volle sulle prime ma poi accettò ». Le donne mangiarono tranquillamente. Trascorsi alcuni giorni, sentì un forte male all'altezza del giro vita « ... credette che fosse la giassa, il male cresceva, un boccone si riformò alla gola si sentì soffocare, poi afferrava tutto il cuore che mi faceva stare in un muglio. Colpevole ne fu la Aicardi ». Questa sua certezza deriva dal fatto che la stessa Aicardi, qualche giorno dopo che la Sapia si era ammalata, aveva confessato a sua sorella che « io la ò ammaliata tua sorella à male alla testa, ogni giorno più crescerà gli mancherà la grascia e andrà consumando di giorno in giorno sino a che non resterà morta ». Inoltre, continua a narrare la donna, un giorno incontrò nel paese la Aicardi e la pregò di guardarle la bocca. Purtroppo, però, l'accusata non poteva guarirla, ma sentenziò che «... qualcuno le aveva dato tre unghiate ». Fu in quel momento che la Sapia sentì « ... un alito aveno (cattivo) e non avendo rimedio per la gola promise di dare una medicina per il cuore. Mi disse prendessi delli carboni con dentro incenso dentro il fuoco e vi mettessi sopra la bocca aperta per pigliare il fumo. Per il gonfiore in bocca prendessi delli crescioni nel fossato e con allonghie peste... ». La successiva domanda che gli inquisitori pongono alla Sapia è se lei sa se al momento l'Aicardi si aggiri a Camporosso.

Il processo ad Antonio Rossi

L'imputato risiede ad Apricale e viene processato nel febbraio 1639 a Ventimiglia dal vicario e dal delegato apostolico. E' un uomo di fede, semplice nei modi e amico del rettore. Non esita a soccorrere coloro che sono afflitti dal male : egli infatti conosce l'arte medica ; in cambio chiede un obolo che devolve alla Madonna della Pietà.

Racconta che aveva un fratello, deceduto tragicamente cadendo da un albero, il quale aveva vissuto a Palermo con un certo Paolo Grano ; là aveva imparato una preghiera da recitarsi in caso di febbre. Imparatala a memoria, l'imputato confessa di dirla a « ... quelli che patiano la febbre non pensando di far male... » e facendo dei segni di croce sul braccio dell'infermo. « A nome di Dio e quello della Vergine Maria gli abbi la sua man inanti la mia N. Signor con te ne aver morir e Dio mi guardi da falsamente e da false baratadure e da male

che venga da natura che non tien più sua natura che non fece il portar la Vergine Maria ». A questo rito il malato deve partecipare attivamente recitando « ... 7 Pater 7 Ave ».

Gli inquisitori vogliono sapere dal Rossi dove egli esercita la sua arte ed egli dice di frequentare Isolabona, Perinaldo e Camporosso ; sa di aver guarito un tale di Ventimiglia e numerose persone di Apricale. Rossi si dichiara tranquillo nel procedere dell'interrogatorio poichè lo stesso confessore ha dichiarato la positività della preghiera da lui recitata innanzi alla Corte. L'imputato viene rinviato ad Apricale con la proibizione di esercitare la sua arte, o comunque di recitare la suddetta preghiera contro la febbre, e la pena pecuniaria di 10 scudi. Il tutto mette fine ciò che avrebbe potuto essere l'inizio di tragiche vicende.

Il processo a Cassini il Verde

La ragione di questo strano soprannome è sconosciuta. Si può solo ipotizzare che fosse dovuto alla sua miseria, infatti viene definito « pauper et pauperrimus ». Il suo vero nome è Cristoforo Cassini originario di Perinaldo dove vive dando consigli o dispensando maledizioni a tutti coloro che glielo richiedono. Prepara intrugli con erbe e acqua. Contro di lui depone Luca Aprosio di Vallecrosia il cui intestino, da due anni, non tratteneva più i cibi ingeriti. Si recò pertanto a Perinaldo per cercare Cristoforo il quale non esitò a curarlo. Gli afferrò il braccio sinistro e premette alla bocca dello stomaco ; dopo di che gli fece inghiottire sette o otto medicine (non ne conosce la composizione) e l'erba « del buon medico ». Poi ordinò al paziente di invocare la SS. Trinità non prima però di avergli elargito l'elemosina da donare alla Madonna della Pietà di Perinaldo. Fatto tutto ciò lavò il paziente con del vino bianco nel quale mise tre gocce di acqua benedetta.

L'imputato viene accusato anche da Antonio Lamberto. L'anno precedente, durante l'estate, suo figlio aveva avuto un forte dolore ad una gamba. Antonio si recò a Vallecrosia dove invitò un uomo di Perinaldo a riferire al Verde di recarsi a casa sua. Così fu e l'uomo, visto il malato, ordinò che gli somministrassero un quarto di vino « ... con tre pallottole che non saprei che dire ma sembravano fichi ... Invocò Dio e la Vergine prese acqua benedetta mista a vino ». Prese l'obolo, come al solito e consigliò di « far mettere da un religioso un Agnus Dei e più non piglieria male... ».

A seguito delle denunce, Cristoforo è convocato innanzi al tribunale di Ventimiglia.

Domanda : « Sa la causa per cui sia stato citato ad informare la corte ? ».

Risposta : « Non so, ne posso immaginare salvo per certe erbe che do per fatturare ».

Domanda : « Quale erbe e dove le prende ? ».

Risposta : « Sono erbe gatta, bonmego e altre erbe che sono state mandate da Triora le quali sono buone a fatturare... ».

Nominare Triora, il cui Tribunale emanò sentenze così dure da spargere il terrore in tutto il Ponente ligure, è davvero molto pericoloso e si procede indagando più a fondo.

Risposta : « ... colui che à mandato le erbe si chiama Lodisio Allavena qual'è di Perinaldo e che à moglie in Triora e detto Allavena le fa cogliere dai segatori e me le manda poi a Perinaldo. Mi à detto che dette erbe guariscono quei che sono fatturati... ».

L'imputato continua a narrare di come sia riuscito a guarire un certo Angeletto Grasso di Vallecrosia e un tale, Blancherio, di Bordighera ; è certo di aver guarito tante altre persone, ma non ne ricorda i nomi. Alla Corte interessa sapere dove egli abbia appreso l'arte medica ed il Verde afferma che fu il frate Bottino di Sanremo a « ... scongiurare che per ottenere guarigione con le erbe abbisognava recitare preghiera alla Vergine e alla SS. Trinità ».

La seduta è tolta ed il Verde viene condotto in carcere. Otto giorni dopo viene emessa la sentenza : data la sua estrema povertà non gli viene inflitta alcuna pena pecuniaria, ma gli viene proibito di esercitare l'arte medica.

Il processo a Maria Pallanca

In una postilla aggiunta ai documenti processuali si legge che la ventimigliese Maria Pallanca ha 57 anni, ha sposato un tale Giacherio e la sua abitazione è situata « apud canonicas ». E' accusata per malefici e per « fatturerie amorose » : la si crede, infatti, dotata del potere del dio Cupido per cui fa innamorare la gente e « ...giassa l'amore delle donne fedeli ». Non irrilevante è l'effetto delle sue medicine perchè riescono a « ... sgrassare le grasse donne e renderle leggere ».

Viene accusata da Giobatta Costa che afferma che sua moglie è stata curata ed ammaliata dall'imputata. Non ricorda esattamente il mese in cui la Pallanca andò a casa sua, ma « ... ricorda che diede dell'onghia della Gran Bestia per il malcaduto e senza alcun effetto ». Continua narrando che un giorno, discorrendo con il magnifico Secondino Aproso, venne a conoscenza che la Pallanca gli confidò che « ... ho data dell'onghia della gran Bestia alla Costa : come sono minchione queste donne che si credono che quest'onghia della gran Bestia impedisca alle donne di non poter ingrassare... do dell'onghia a quelle donne solo quando li uomini le vogliono indurre a consentire a sue voglie... ». Ferito nell'orgoglio il Costa si vendica e sfoga tutta la sua rabbia tanto che la Corte lo richiama più volte invitandolo alla calma. Dichiara che la sua serenità è scomparsa dato che « ... per l'onghia della gran Bestia mia moglie mi à tradito più e più fiato con il Carlone e l'Andrea... ». Costa sottoscrive la denuncia con una grafia molto chiara e sicura, indice del desiderio di vendetta che lo travaglia.

Il giorno seguente il Fisco ingiunge a Maria Pallanca di comparire dinnanzi alla Corte : a noi non è dato a sapere come si sia svolto il processo poichè non sono pervenuti gli atti ; possiamo però supporre un interrogatorio alquanto piccante ... o chissà se sia mai stato fatto ?

I processi ad altre donne

Numerose sono le donne, oltre a quelle già citate, che furono accusate di stregoneria, ma molti documenti non ci sono pervenuti oppure il loro stato di conservazione è pessimo e non permette la lettura. Così ci limitiamo ad aggiungere alcune nomi e poche informazioni di quelle sfortunate protagoniste di uno dei periodi storici più funesti.

Guglielmi Giacomina, moglie di Francesco, è accusata di guarire gl'infermi col porre sui vari arti strumenti agricoli : aratri, gioghi, morsi, martelli... (filza 8 foglio 126). Cassinio Battistina di Domenico fa uso di oggetti legati alla superstizione. Prende « una pignatella e un vaso di legno vervigao » per curare la sciatica, (filza 8 foglio 126). Pallanca Angelina residente a Sasso « ... ammoliva in una scodella lentichie fatte rubare in quello di Bordighetta... ». Guglielmi Giacomina « ... usava pane stregato e benedetto con orina di donna... ». Rossi Zanenziana « ... fa morire li figlioli toccando il retro delle donne incinte... ».

Le considerazioni dell'autore

Ciò che emerge dall'analisi di questi documenti è che i temi dell'eresia non vengono quasi mai considerati o almeno marginalmente. In realtà essi avrebbero dovuto essere il fulcro di tutta questa oscura vicenda e avrebbero obbligato la Corte ad infliggere condanne severissime agli accusati.

Emerge invece anche troppo chiaramente il ritratto di una Corte « imbevuta di pregiudizi » e di estremismo, molto più attenta ai bizzarri racconti degli accusati e degli accusatori che non alle finalità degli stessi processi.

E' da sottolineare invece che normalmente prevalgono il giudizio e le disposizioni del vescovo che, con clemenza e carità cristiana, tenta di rimettere il reo sulla buona strada, di riportare all'ovile « la pecorella smarrita ». La Chiesa vuole perdonare e non punire quelli che sbagliano : cerca di rimettere sulla retta via gli eredi del pensiero cinquecentesco.

I documenti analizzati mostrano che la Corte locale ha condotto i vari processi in modo del tutto diverso da quelli che, nello stesso periodo, venivano fatti in tutta Europa. Qui, salvo pochi casi, prevale il perdono o comunque è ben rara l'applicazione di pene corporali. Il più delle volte si ricorre ad una pena pecuniaria e si impone all'imputato di non abbandonare il paese d'origine. Ben altre sono le pene inflitte agli accusati di stregoneria ! Un po' ovunque nella prima metà del XVII secolo ardono i roghi o si odono le grida strazianti dei torturati.

Alla base dei « nostri processi » troviamo accuse di gente comune riguardanti soprattutto pratiche mediche, vane credenze e a volte una personale antipatia dell'accusatore nei confronti dell'accusato. (v. il caso di Maria Aicardi Molinari). I vari casi ci illustrano la società locale della prima metà del seicento : è questo il ritratto del ceto sociale più debole e vulnerabile, ma nel contempo più bisognoso di attenzioni.

Gli imputati sono in prevalenza donne : persone umili, ignoranti, nate e vissute nel loro paese senza mai (o quasi) abbandonarlo ; sono però scaltre e riescono a risolvere i loro problemi quotidiani. Il denominatore comune di tutti gl'imputati è la conoscenza dell' « arte medica », bagaglio culturale della saggezza popolare o comunque appresa per via delle vicende personali più svariate.

Nel corso dei vari processi si pone sovente la domanda circa le relazioni che essi possano intrattenere col diavolo : il più delle volte la risposta è negativa. Tutti temono il Maligno, nessuno di essi lo invoca, ma semmai lo maledisce. La società del XVII secolo teme fortemente il demonio : vede ovunque il suo intervento negativo, crede che egli possa facilmente impossessarsi dell'anima di ogni cristiano e farlo così diventare una specie di mostro che obbedisce ciecamente ai suoi comandi. Si pensa addirittura che i suoi seguaci si uniscano carnalmente a lui e che egli li spinga a commettere le cose più oscene ; essi devono offrirgli in sacrificio dei bambini appena nati ed essere pronti ad « andare in Corso » quando egli lo ordina.

La fede degli imputati è semplice e pura : conoscono le preghiere che recitano puntualmente ed attribuiscono ad esse un potere taumaturgico. Ci stupisce il fatto che normalmente l'accusatore riveli poco buon senso : crede nelle cose più assurde e a volte è persino dubbia la sua fede. La stessa Corte se ne avvede e valuta con ponderatezza le varie denunce.

Possiamo dunque parlare di superstizione ? Penso che valga la pena fare un breve excursus storico per analizzare meglio le circostanze in cui si svolgono i suddetti fatti.

All'inizio del XVII secolo, la società ventimigliese è divisa in due classi sociali ben distinte : alla prima appartengono i nobili e alla seconda i poveri, la plebe. La disparità tra un ceto e l'altro è davvero enorme. I ricchi hanno il superfluo mentre i poveri vivono di stenti e di espedienti. A questa disparità sociale si aggiungono i numerosi flagelli che ciclicamente colpiscono la popolazione : le varie epidemie (pensiamo alla peste del 1570), le carestie, le guerre, ecc. La morte miete così numerose vittime ed i documenti dell'epoca testimoniano una grande mortalità infantile. La scienza medica non è in grado di fronteggiare queste catastrofi ed è per questo che ci si rivolge « alle masche e faituriere » : Dio, la Vergine, i Santi vengono così invocati mentre si fa un abbondante uso di erbe, pietre particolari e acqua benedetta... per guarire le varie infermità. In nome della speranza e presso ogni ceto sociale si mandano a chiamare i guaritori più famosi o gli si chiede consiglio. Ecco quindi una delle poche cose che accomuna ricchi e poveri : la paura della morte e il conseguente ricorso al guaritore.

La Chiesa si rende conto che questo fenomeno si estende a macchia d'olio e condanna tutti coloro che svolgono la professione del cerusico senza l'autorizzazione del vescovo. Inoltre non tarda a scorgere, dietro la figura di questi presunti guaritori, l'opera del Maligno. Maghi, streghe, alchimisti, ecc. sono violatori delle leggi divine e umane, sono eretici e delinquenti comuni, nemici di Dio e dell'ordine civile. L'esistenza di queste figure, già presente nel mondo pagano, è la verifica delle numerose dottrine demonologiche dell'epoca. Se non fosse esistita la strega, sarebbe venuta meno tutta la costruzione metafisica che pretende di congiungere Satana alla natura e all'umanità.

A mio giudizio, questo non è un periodo di infedeltà e oscurantismo, bensì può essere considerato come una rivincita della natura e dell'intelligenza umana : è l'inizio della ricerca medico-scientifica. E' curioso sottolineare che il tutto parte dal ceto più basso, anche culturalmente. I protagonisti dei nostri processi ne sono l'esempio più evidente. Sono loro che si trovano ad osservare e a porre rimedio ai casi più svariati : col tempo accrescono il loro bagaglio culturale e non esitano a sperimentare su sé stessi i vari rimedi. La forza del loro sapere è riposta nelle virtù delle erbe. Naturalmente sono ben lungi da una conoscenza scientifica delle loro proprietà : è il continuo provare e riprovare, è la pratica che insegna a queste persone l'erba da usarsi e le modalità del suo impiego. Custodiscono gelosamente i loro rimedi e si vantano dei risultati positivi ottenuti. Qualcuno parla di superbia : forse è vero, ma questo peccato lo scontano con un prezzo esagerato : condanne e disprezzo.

Le erbe medicamentose

Come abbiamo potuto constatare, le « masche » usavano numerose erbe per la preparazione dei loro decotti, pomate e unguenti. Mi limito a citare quelle più comuni e maggiormente impiegate.

Aglione porro : il suo habitat sono i campi incolti. E' diuretico, ottimo disinfettante delle vie urinarie e carminativo (facilita l'espulsione dei gas intestinali).

Assenzio o buonmedico : cresce un po' ovunque, in luoghi caldi, soleggiate ed asciutti. Stimola l'appetito, favorisce la digestione e le mestruazioni. Ottimo per la formazione dei globuli bianchi e rossi e potente vermifugo.

Barba di capra : cresce sui monti ed ha proprietà sudorifere e vomitive.

Borsa del pastore : pianta crocifera a fusto eretto e fiori in racemo. Cresce negli orti vicino ai muri. Ottimo tonico delle vie urinarie, astringente e antiemorragica. La si usa in decotto o la si pesta nel mortaio per usarne la polvere. Il suo nome deriva dalla forma identica alla sacca che il pastore porta sulle spalle.

Calmante o caglio : cresce spontaneo nei prati di alta montagna ; è un antispasmodico usato per l'epilessia e l'isteria. Ottimo rimedio per la dermatosi. Oggi viene usato per calmare i dolori del cancro.

Crescione : pianta annuale che predilige terreni umidi, nelle vicinanze dei corsi d'acqua o lungo i canali. E' antianemica e antispasmodica. La si lascia macerare o la si usa in decotto. Ottimo rimedio contro la tisi. I marinai dell'epoca, nei periodi di permanenza a terra, ne facevano un gran uso ed in alcuni diari di bordo la si trova prescritta come unica bevanda del mattino.

Erba biscia : dai tuberi vischiosi e foglie di color verde, giallo e marrone. E' una pianta perenne, fiorisce dal bulbo in primavera lungo le strade rasenti i muri. Se assunta in piccole quantità è tossica, ma diventa estremamente velenosa se se ne assumono dosi elevate.

Erba gatta : prediletta e ricercata dai gatti che la mangiano per vomitare il pelo ingerito. Nasce tra le rovine e fa una spiga composita. Serve a curare la clorosi (anemia).

LA POPULATION DU DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES EN 1999

**Remarques préliminaires
sur les résultats provisoires
publiés en septembre 1999**

Andrée DAGORNE et Jean-Yves OTTAVI

Laboratoire d'Analyse Spatiale

UFR Espaces et Cultures

Nice

La presse locale *Nice-Matin* ayant publié dans sa livraison du 14 septembre 1999 les premiers résultats du dernier recensement de la population dans le département des Alpes-Maritimes, il nous est apparu intéressant de compléter les commentaires déjà faits en réalisant les cartes de la distribution spatiale de cette population¹. Ces cartes sont fondées sur des résultats provisoires, donc sujets à quelques réajustements. Les données recueillies ont la qualité des fiches dépouillées et tout recensement, notamment dans les grandes villes, comporte des oublis et imperfections. Il s'agit ici de faire ressortir les grandes tendances de la distribution de la population et d'essayer de les expliquer en fonction, notamment, de la fiscalité directe.

- Le dépouillement global du recensement pour le département fait état d'une population de 1 008 075 personnes : Un chiffre inférieur aux prévisions de l'INSEE qui, pour 1995, prévoyait 1 003 450 personnes en se fondant sur un accroissement annuel de 0,64 %. Dans la réalité, pour la dernière période intercensitaire 1990-99, le taux d'accroissement annuel est de 0,41 % contre un taux de 1,29 % pour la période 1982-90, 1,12 % pour la période 1975-82, 1,87 % pour la période 1968-75 et 2,8 % pour la période 1962-68. Pour la dernière période intercensitaire, s'il y a toujours croissance (on note 36 246 personnes en plus), le taux de croissance marque un certain ralentissement.

- Les cartes de la distribution spatiale de la population en 1990 et en 1999 où les chiffres sont traduits en implantation ponctuelle, ne présentent que peu de différences en raison de l'échelle, même si quelques changements apparaissent dans les petites communes du moyen ou du haut-pays (Fig. 1). Il est donc apparu nécessaire de faire ressortir les changements survenus pendant la période étudiée et les deux cartes de la Fig. 2 expriment plus clairement les modifications ; celles-ci sont traduites en valeurs absolues et à la même échelle que les cartes de la figure précédente. Deux tendances apparaissent : la croissance de la population dans la partie provençale du département (arrondissement de Grasse) et la croissance des communes situées dans le proche arrière-pays provençal ou niçois et/ou à proximité des axes routiers principaux ou des pénétrantes. L'anisotropie de la distribution de la population est toujours forte : un tiers de la population à Nice (33,77 %), un tiers dans les quinze autres communes disposant d'une façade littorale (32,57 %), un chiffre qui passe à 34,57 % si l'on ajoute aux 15 communes bordant la mer, celles de Beausoleil et de Biot qui élargissent le système littoral en raison de leur proximité de la mer. On retiendra que les 2/3 de la population départementale sont localisés en bord de mer sur 6,13 % de la surface du département. La pression sur cette mince bande ne s'est accrue que de 3 040 personnes contre 31 898 durant la précédente période intercensitaire. Une pression plus faible qui se poursuit... Si l'on prend en compte les communes qui élargissent des trois schémas directeurs du département, on constate que cet espace de 73 communes regroupe 96,85 % de la population (976 337 personnes) tandis que, sur le reste du moyen et du haut pays, vivent 31 738 personnes, soit 3,15 % répartis en 90 communes avec les problèmes de gestion que l'on imagine aisément dans un contexte de budgets limités.

- L'habitude étant de faire apparaître les taux de variation intercensitaire de la population, nous avons réalisé deux autres cartes (Fig. 3) en dépit des critiques que l'on peut faire à ce genre de cartes où les valeurs absolues sont occultées. Bien que la méthode cartographique n'ait pu utiliser une représentation par gamme divergente en couleurs (le bleu pour les communes en régression et le rouge, pour les communes ayant une évolution inverse), la carte A confirme les remarques précédentes avec des taux faibles, voire négatifs, sur le rivage et des taux positifs dans le proche arrière-pays ou à proximité des routes. La pression se ralentit à la fois sur le littoral et dans les

¹ Pour la Principauté de Monaco, le chiffre retenu pour 1999 est arbitraire : 30 000, en l'absence de nouvelle donnée.

communes de haute montagne tandis que la désertification se poursuit dans le haut-Estéron. Une simplification est proposée avec la carte 3 B qui met en évidence les espaces caractérisés par une relative stabilité (variation inférieure à 10 % en positif ou en négatif) ; un document à lire avec précaution car 10 % de plus ou de moins à Nice ou aux Ferres, cela correspond à une variation absolue de 34 000 personnes dans un cas et de 6 dans l'autre...de l'intérêt de coupler des représentations en valeurs absolues et en pourcentages.

Comment expliquer ces variations, au delà des imperfections inhérentes à ce genre de consultation ? La zone littorale *stricto sensu* attire un peu moins : prix du terrain plus élevé, taxes plus fortes. Mais la plupart des activités y sont localisées, d'où un souci de ne pas trop s'en éloigner. Le proche arrière-pays et notamment les communes faciles d'accès grâce au réseau routier et dotées d'équipements corrects, est convoité : cadre de vie de campagne, plus calme (et le progrès des télécommunications n'est pas étranger à cet engouement qui a, comme corollaire, des temps de déplacements plus longs) mais avec un style de construction consommant davantage d'espace. Une utilisation rurale de l'espace par une population de néoruraux dont l'activité n'a que peu de points communs avec l'agriculture et/ou la forêt.

Parmi les éléments d'explication, il faut souligner l'importance des taxes fiscales : taxe d'habitation, taxes foncières sur le bâti et le non-bâti, taxe professionnelle (Fig. 4 et 5). Ces quatre taxes (dont les taux 1999 ont été publiés dans l'édition de *Nice-Matin* du 3 septembre 1999) constituent les recettes de la commune au même titre que la dotation globale de fonctionnement ; cette dernière comprend la dotation de référence, la dotation de base, la dotation de péréquation, de compensation (selon la voirie, le nombre d'élèves, les logements), la dotation de ville et la dotation globale de fonctionnement en dehors de la dotation touristique. Ces quatre taxes constituent la fiscalité directe de la commune et représentent le potentiel fiscal de celle-ci ; c'est la deuxième grande source de ressources pour la commune avec la DGF. Les taux de ces taxes sont élaborés — et votés — par les municipalités à partir de taux votés par le Département et la Région. Ces taux sont appliqués à des bases calculées par l'État : valeur locative du logement, de la parcelle bâtie ou non, etc. A la fiscalité directe, s'ajoutent les impôts indirects, des contributions directes, des taxes facultatives, etc. En gros, l'analyse de la figure 4 A montre la diminution du taux de la taxe d'habitation du rivage vers l'intérieur du département. Il en va de même pour la variation de la taxe foncière (Fig. 5 A) concernant le bâti avec des anomalies près des axes routiers. Les taxes foncières concernant les parcelles non-bâties atteignent parfois des taux surprenants (écrasés par la carte) allant jusqu'à 98 % en zone montagne, preuve sans doute que les bases sont particulièrement faibles et qu'il faut jouer sur les taux pour faire rentrer quelque argent dans les caisses de la commune (Fig. 5 B). Quant à la taxe professionnelle, elle atteint des taux surprenants notamment en moyen et haut pays...des taux peu engageants pour tout entrepreneur qui souhaiterait s'y implanter.

En conclusion, nous avons proposé une série de cartes qui n'a, pour les trois premières figures, que la valeur des données provisoires connues du dernier recensement du millénaire ; cette série a été complétée par les cartes des taxes fiscales votées par les différentes municipalités. Ces taxes ne sont pas les seuls éléments d'explication : il faudrait y ajouter le prix du terrain, des logements, l'existence d'équipements divers, l'histoire des hommes, etc. mais cela sort du cadre de cette note. On retiendra aussi l'intérêt de lier les cartes des taux de variation aux cartes des valeurs absolues pour obtenir une idée plus proche de la réalité de la distribution spatiale des hommes du département des Alpes-Maritimes et apprécier les tendances de l'évolution démographique.

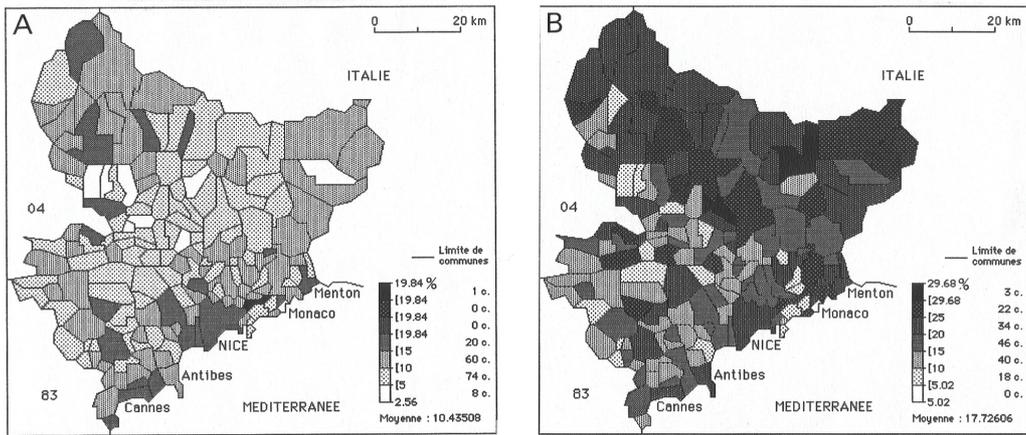


Fig. 4 : Les variations spatiales, en 1999, de la taxe d'habitation (A) et de la taxe professionnelle (B) dans le département des Alpes-Maritimes.
 Sources statistiques : Direction des Impôts, publication in *Nice-Matin* du 03 09 1999

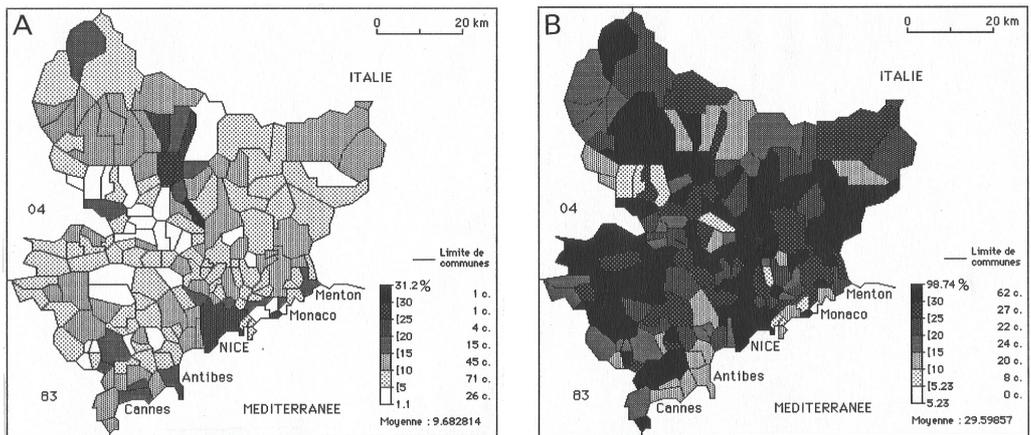


Fig. 5 Les variations spatiales des taxes foncières concernant le bâti (A) et le non bâti (B) dans le département des Alpes-Maritimes (Année 1999).
 Sources statistiques : Direction des Impôts, publication in *Nice-Matin* du 03 09 1999

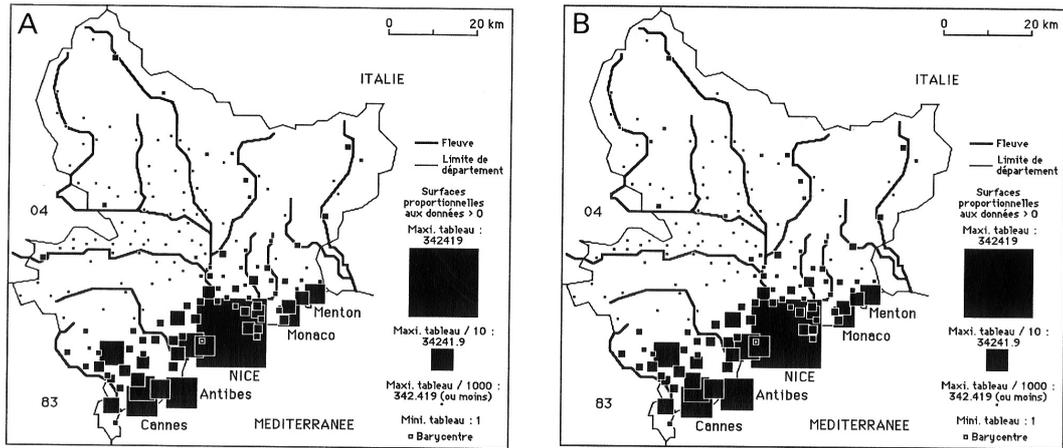


Fig. 1 : la distribution de la population du département des Alpes-Maritimes et de Monaco en 1990 (A) et en 1999 (B).
Sources statistiques de l'INSEE, publiées in *Nice-Matin* du 14 09 1999

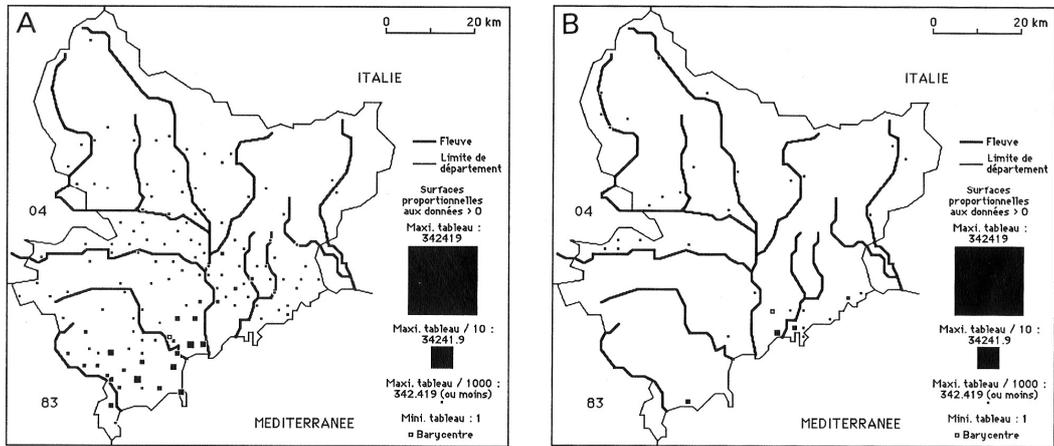


Fig. 2 : Les variations absolues de la population 1990-1999. Communes en augmentation (A) ou en diminution (B).
Sources statistiques de l'INSEE, publiées in *Nice-Matin* du 14 09 1999

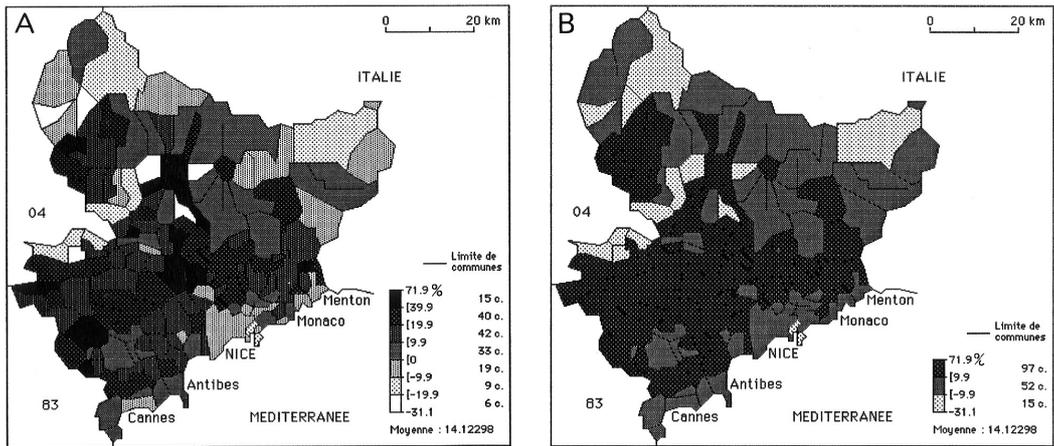


Fig.3: Les taux de variation de la population 1999/1990.
En A, les frontières de classes sont analogues à celles des cartes des variations intercensitaires réalisées dans des travaux antérieurs. En B, une simplification fait apparaître les communes relativement stables (variations comprises entre -10% et + 10 %).
Sources statistiques de l'INSEE, publiées in *Nice-Matin* du 14 09 1999

**LA VIE QUOTIDIENNE DES
HIVERNANTS À LA VEILLE DE
LA GUERRE DE 1914
(Chronique revisitée)**

Paul GONNET

L'hivernant qui va attirer notre attention n'est pas le prince ni le souverain, ni même l'aristocrate ou le capitaliste international, mais le client ordinaire, fortuné sans doute, mais anonyme. Si l'aristocratie offre généralement le spectacle bien décrit par les quotidiens (*l'Eclaireur de Nice et du Sud-Est*, *le Petit Niçois* (1879), *Le Phare du Littoral*), à la Belle Epoque, après 1890, rentiers et propriétaires sans titre, bourgeois c'est-à-dire chefs d'entreprise deviennent plus nombreux ; l'évolution sociale se marque nettement dans le fait que l'accueil hôtelier l'emporte ; à partir de 1900, l'augmentation de l'effectif des hivernants paraît écartier les riches Niçois de la vie mondaine ; les deux mondes se séparent sauf dans quelques salons comme celui du préfet André de Joly (1857-1934). Le peintre Gustave-Adolphe Mossa qui a 31 ans à la déclaration de guerre, stigmatise sur des tableaux longtemps méconnus, la futilité de bon nombre de résidents.

La fonction mère de la Cité, le moteur du développement urbain et côtier, est l'économie d'agrément : le phénomène le plus visible est la croissance déjà ancienne de la migration du loisir : à la fin du XVIII^e siècle, en 1788, Arthur Young, progressant au long du littoral, écrit à Hyères « croirait-on qu'à Marseille et à Toulon, sur la grande route d'Antibes, de Nice et d'Italie, il ne se trouve aucune diligence ou voiture régulière » ; Il met cinq jours pour aller de Hyères à Cannes, et dans cette cité, il constate : « je n'eus pas le moyen de choisir entre poste, voiture, chevaux ou mules, il n'y avait rien, et j'en fus réduit à demander à nouveau une femme et son âne ».

Au début de l'année 1831, parce qu'il méditait sur les rochers de Villefranche, en prenant des notes sur un calepin, Berlioz (1803-1869) fut soupçonné par une police pourtant moins indiscreète qu'en France, d'être complice d'un débarquement de révolutionnaires et prié de quitter Nice. Cinquante ans encore, le bourguignon Stephen Liegard (1836-1925) voit sur le littoral, la Côte d'Azur, qu'il baptise en chemin de fer de Marseille à Gênes : « L'arrivée à Nice en avril par le railway est un éblouissement de roses, de géraniums, d'anthémis, de haies empourprés, de palmiers aux majestueux panaches. »

Cité d'accueil et migration accueillie l'hiver croissent de concert : la population de Nice est de 33 811 habitants en 1838, 48273 en 1861, 142 940 en 1911, la migration touristique telle qu'une étude de globalisation un peu risquée peut la calculer est en 1874 onze fois plus forte qu'en 1839, et en 1913 cent vingt sept fois plus forte qu'en 1839, douze fois plus qu'en 1874.

Dès l'hiver 1880-1881, l'effectif des hivernants qui ont séjourné au moins deux mois est composé, à côté de 13 000 Français, de 6 000 Anglais, 2 500 Russes, 2 000 Allemands et Autrichiens, 2 500 Américains. En 1919, sous la gestion municipale du général Goiran, 20 000 personnes font à Nice un séjour de plus d'un mois, 130 000 y restent quelques jours.

C'est par le chemin de fer qu'arrive le gros des hivernants ; le parrain de la Côte d'Azur a représenté cette voie de fer comme l'approche royale de la ville des fleurs, la ligne arrivée à Cagnes en 1864, à Nice en octobre 1864, à Vintimille en 1871. La Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée fait une énorme publicité pour ses convois : dans les premiers jours du mois de mars 1890, les journaux bourguignons informent leurs lecteurs que du 9 mars au 7 avril, des billets valables pour le retour 20 jours après le départ, sont vendus en gare de Dijon 137 francs pour Cannes, Nice, Monaco et Menton¹. L'importance de la desserte ferrée est telle que la menace sur la voie est une catastrophe : ainsi, plusieurs jours durant, la première page de *l'Eclaireur de Nice* est occupée par les informations relatives à un grave accident survenu le 5 novembre 1913 : « Le rapide venant de Marseille a pris en écharpe le train-poste venant de Paris » ; télescopage, incendie des wagons : 40 morts. Pourtant, la voie littorale est doublée depuis 1897.

¹ *Le bien public*, quotidien de Dijon, 6 mars 1890

La voie ferrée irrigue le département ; d'abord la traction à vapeur dessert, depuis trois lustres (1899), la Provence et l'ouest de l'ancien Comté de Nice : une ligne à voie étroite sur le bord méridional des préalpes a été construite par la compagnie du Sud, de Meyrargues dans les Bouches-du-Rhône à Nice par Draguignan, Grasse et Colomars ; elle traverse les vallons du pays niçois grâce à une audacieuse infrastructure, viaducs de maçonnerie aux courbes souvent harmonieuses, ponts à tablier en charpente métallique sur piles de pierres taillées qui donnent aux vallées du terroir l'apparence exotique des pays neufs ; de Nice à Grasse, le touriste, en prenant son billet à la gare du Sud, se transporte en 2 h 30 pour 4,10 francs.² Grasse a alors 4 gares : celle du P.L.M. , terminus de la voie Cannes-Grasse ; celle du chemin de fer du Sud, celle du funiculaire sur le Cours, celle de la station principale du tramway électrique, place de la Foux.

Depuis trois lustres aussi, Nice a un moyen de pénétration dans les Alpes du Sud, instrument de désenclavement du haut-pays entre plateau de Valensole et dôme de Barrot ; c'est la voie étroite de Digne ; le chemin de fer rustique mais vaillant fait découvrir un paysage pittoresque au sens fort du terme : le résident excursionniste sera à Puget-Théniers, calme sous-préfecture de 1 400 habitants en deux heures et trente minutes environ, pour 4,95 francs, en première classe. Il prend le train à la gare du Sud, gare monumentale conçue dès 1891 par le parisien Prosper Bodin qui la construit : achevée en 1892, elle contribue puissamment à équiper ce rond-point si longtemps extérieur à la Cité, animé en 1870, seulement par la villa Thiole.

Des tramways électriques, eux aussi sur voie étroite, pénètrent profondément arrière et haut-pays, accrochés aux routes qu'ils doublent et concurrencent et développent : 173 km de voies secondaires, donnant au département une densité ferroviaire unique dans les Alpes occidentales. Au départ de la station centrale, place Masséna à Nice, l'hivernant peut d'abord grâce à ce réseau aller jusqu'au cap d'Antibes, pour 2,15 francs, jusqu'à Monte-Carlo, pour 1,90 francs ; au départ de la rue Gioffredo, à l'angle de la place Masséna, jusqu'à Levens pour 1 franc ; au départ de la place Garibaldi, jusqu'à l'Escarène pour 1,25 francs. Pour pénétrer les vallées prenons un seul exemple : arrivée à la station la Tinée , du chemin de fer de Digne, dans la vallée du Var, le résident prend le tram électrique jusqu'à Saint-Sauveur ; 4 h 20 depuis Nice ; le voyage à Saint-Etienne-de-Tinée en voiture hippomobile ou à dos de mulet est considéré comme une excursion.

Au départ de Nice, le service du terroir est encore assuré par des voitures à chevaux : ce sont de véritables diligences à coupé ; en avant les places les plus chères ; avec intérieur, mais sans banquette au-dessus, ni rotonde en arrière ; Aspremont, La Turbie, Lucéram, Laghet sont ainsi desservis ; ces voitures ne sont pratiquement pas utilisées par les hivernants : en partant de la place Saint-François à 20 h 30, on passe la nuit dans le véhicule, on arrive à Fontan à 7 h et à Coni à 17 h : coût 12 francs.

Quant à la desserte interne de la Cité, elle se fait par le réseau urbain des tramways électriques ; sauf indication contraire, la compagnie demande 10 à 15 centimes par voyage ; deux voies principales : le Port-Gare du Sud-Gambetta, et celle de l'Hôtel-des-Postes à Cimiez qui demande 40 centimes. L'existence d'un « tramways des théâtres » montre à la fois le rôle de ce type de spectacle dans les distractions hivernales, et aussi, avec l'importance de l'effectif des clients, la démocratisation relative de l'auditoire des scènes publiques. Imaginons les berlines bien garnies qui remontent dans une nuit beaucoup moins percée de lumière que la nôtre, la voie discrète bordée de grands jardins de Saint-Sylvestre et approchent du vaste domaine du Valrose.

² Prix de la deuxième décennie du XXe siècle

Mais les rues de Nice et de Cannes, à la Belle Epoque, sentent encore le crottin ; c'est peut-être pour éliminer les odeurs du cheval que les parfums féminins sont à cette époque si corsés ; mais c'est peut-être aussi parce que la nouvelle extraction de parfum par solvant permet de traiter au loin des plantes exotiques. Pourtant, sur le littoral, les équidés voient déjà leur règne menacé : en 1912, à l'entrée du boulevard Carnot le comptage constate 1338 automobiles et 1403 autres véhicules, voitures hippomobiles et cycles ; les embouteillages commencent sur la route de Nice à Monte-Carlo. Certes, la carriole sans prétention, à deux roues et tirée par un âne est utilisée, pour trois personnes de bonne famille, sur les collines et dans la banlieue : la « principale distraction » de la reine Victoria, n'était-elle pas une promenade dans une petite voiture de ce genre, à quatre roues, il est vrai, attelée au « légendaire petit âne gris appelé Jacquot ? ». Aux réceptions, la voiture de maître s'exhibe : voiture à quatre roues et deux chevaux, avec cocher en livrée à chapeaux haut de forme, laquais voiture découverte à capote repliée : une gravure du musée Masséna nous en montre quatre à l'entrée de la villa Kotschoubey devenue musée des Beaux-Arts.

Les voitures de place stationnement principalement aux gares P.L.M. et du Sud, places Masséna, de la Liberté, Garibaldi, au jardin public, et sur cinq grandes artères ; en ville, pour une voiture à un cheval et deux personnes, il en coûte un franc la course de jour, ou 2,50 de l'heure ; le circuit de l'Observatoire coûte 15 francs pour une voiture à quatre places tirée par un cheval ; coupés et landaus à quatre roues sont très utilisés.

Pourtant, le transport en ville et dans la proche banlieue est déjà assuré aussi par les « auto-taxis », ce sont des limousines assez lourdes, à capote angulaire ; mal émancipées du mail-coach ; ces voitures stationnent place Masséna, devant le Casino Municipal et le Grand Café Pomel ; les chauffeurs appliquent un tarif de jour dans le rayon de l'octroi à 75c. le kilomètre ; de nuit à un franc ; à l'extérieur, jour et nuit, pour deux personnes, un franc du kilomètre.

De nombreux membres de la migration hivernale ont leur automobile personnelle ; à l'époque de la première guerre mondiale, 32 « auto-garages » offrent leurs services à Nice ; les trois quart pourvus du téléphone ; ce qui n'est pas le cas de celui de la firme De Dion-Bouton ; les marques présentes sont : Panhard, Berliet, Benz, Peugeot, Renault. A la veille de la guerre, les propriétaires de véhicules personnels et leurs invités, abandonnent progressivement l'habillement sportif pittoresque : grandes vestes ou longs manteaux de drap anglais ; les femmes, pour les circuits hors ville, portent cache-poussière et grands-chapeaux maintenus par un voile ou une écharpe.

Mais l'automobile qui reste sur longues distances un instrument de sport, est déjà, par quelques richissimes audacieux, utilisée comme moyen de voyage ; au début de la dernière saison avant la Grande Guerre, un record de vitesse est établi par l'anglais James Radeley qui, de Londres à Monte-Carlo, parcours maritime sur la Manche déduit, bien sûr, roule à la moyenne de 60 km. à l'heure ; il lui a fallu, pour ce faire, 26 heures et 40 minutes³.

L'hivernant, descendu au matin de son wagon-lit, voiture confortable lancée quarante ans auparavant, prend le passage souterrain, charge un porteur de ses bagages pour 50c. de rétribution, est conduit à une voiture de place, et gagne son hôtel pour 1,25 franc.

Depuis la fin des années quatre-vingts, l'hébergement des résidents se fait de plus en plus fréquemment en hôtel ; la villégiature au sens strict, c'est-à-dire le séjour dans ces magnifiques villas aux jardins merveilleux, comme celles nommées Orangini, Valrose (1869) subsiste ; le duc de Rivoli vient même d'achever la villa Masséna (vers 1900), où il séjourne en hiver et au printemps. Mais, en 1913, Robert de Souza écrit⁴ : « Qu'est-ce qui dégoûte les riches hivernants des magnifiques domaines créés, il y a quarante et cinquante ans par leurs pères » à Cimiez ? « C'est qu'on cerne leurs jardins de bâtisses hideuses dont les dernières

³ *L'Eclaireur de Nice* mercredi 5 novembre 1913

⁴ Souza (Robert de), *Nice, Capitale d'hiver*, p 321, 1913

années d'un aïeul furent souvent attristées ». Et ces « bâtisses » ce sont les célèbres hôtels : *l'Alhambra*, *le Riviera Palace* au milieu pourtant de son parc, *le Winter Palace* et enfin *l'Excelsior Grand Hôtel Régional Palace* dont le nom est aussi long que la façade, parmi d'autres. Depuis les années quatre-vingt dix, l'accueil de prestige se réalise dans les « caravansérails de la Belle Epoque », les grands hôtels ; c'est l'ère du palace : « Le palace est un mythe et un lieu magnifique » dit Pierre Gouirand ; un temple où se célèbre un culte inconnu, un lieu aussi où tout objet est anobli ». A Cannes, *le Carlton*, construit de 1909 à 1913 par l'architecte Charles Dalmas, offre ses 250 chambres qui chacune, ô merveille ! offre une salle de bains ; à Nice, en 1912, *le Négresco* est édifié sur les plans du Néerlandais Niermans (1859-1928).

Les hôtels luxueux sont en bord de mer, promenade des Anglais, quai du Midi (actuellement des Etats-Unis) et Jardin Public ; ou au pied de Cimiez, quartier Carabacel et sur la colline : 21 hôtels pour le premier site, 16 pour le second ; prix de la pension 18fr. pour le bord de mer, 15 fr pour l'autre secteur ; mais la colline de Cimiez demande 20 fr., prix moyen de la pension, il est vrai qu'elle est considérée comme « le quartier aristocratique par excellence »⁵. Les secteurs du boulevard Victor-Hugo et de la Croix-de-marbre, qui, au début du siècle précédent, formaient l'isolat colonial, « le faubourg des Anglais », sur la route de France, d'une part, et, à l'est l'avenue Félix Faure, le quartier de la poste, le boulevard Dubouchage, d'autre part, rassemblent 32 hôtels pour le premier, 28 pour le second ; le coût journalier de la pension moyenne est de 13 francs pour le premier, presque 14 francs pour le second.

Le véritable paquebot de la migration hivernale reste le « train de nuit extra-rapide » ; la reine Victoria elle-même, souveraine d'une nation qui régnait sur les océans, arrivait à Cherbourg sur son yacht Victoria and Albert en 1895, mais de ce port venait à Nice par train royal ; peu d'hivernants abordent à Nice par mer. Pourtant le port Lympia est encombré ; cet abri sûr, mais d'accès ardu par la mer, voit ses quais nord encombrés de futaille ; l'anse est une véritable forêt de mâts : grands yachts d'excursions pour Cannes, Monaco ou Gênes ; le bateau est un moyen de promenades non de voyage ; on loue de ces navires chez messieurs Garaccio frères, 11 place Cassini ; au quai Lunel, le paquebot-poste pour la corse, de la Compagnie Fraissinet, rejoint Ajaccio en 16 h pour 26,10 fr. quatre fois par semaine ; il concurrence la Compagnie des Messageries Maritimes ; au port, l'hivernant trouve des barques de promenade pour 3 fr. de l'heure.

Ainsi, sur la Côte désormais qualifiée d'Azur (1887), tout hivernant trouve un moyen de satisfaire cette passion de la « papillonne » définie 90 ans plus tôt par le franc-comtois Charles Fourier.

Mais l'hivernant reste en résidence à Nice assez longtemps, au point que nous considérons comme touristes ceux qui restent moins de deux mois, « les éphémères », et comme résidents saisonniers ceux qui logent sur le littoral plus longuement, de fin novembre au mois d'avril.

La pension moyenne dans ces deux quartiers est de deux et trois francs de plus que dans le quartier de la gare ; il est tout à fait naturel, logique, que ce quartier, de l'avenue Thiers à Notre-Dame, de la rue Lamartine et du boulevard Raimbaldi au boulevard Gambetta, soit celui qui rassemble, à proximité de la gare, le plus d'hôtels : 50 ; de confort et de prix variés : du *Terminus* assez cosu, 18fr. de pension, au *Lux-hôtel*, avenue Durante, 11 fr.

Mais les guides signalent qu'on peut trouver à Nice, de quoi satisfaire toutes les bourses : palaces somptueux et hôtels simples, villas princières, appartements riches ou modestes pensions ; dans le quartier de la Gare, 10 % des hôtels sont des hôtels meublés (c'est-à-dire l'hôtel-bureau où l'on ne trouve que les services du coucher) ; le prix du séjour

⁵ Souza (Robert de), *ibidem*, 6 315

dans une chambre à 2 lits va de 7 fr., cas le plus fréquent à 13,50 au *Noailles* avenue de la Gare.

Au nord de la ligne de chemin de fer : petits appartements et chambres avec salon ; l'arrivant ne manque pas de trouver la bonne affaire : des écriteaux, nombreux, placés aux portes ou aux balcons les signalent ; locations généralement au mois ou à la saison, de 50 à 120 fr. par mois, avec ou sans pension. Les grands appartements meublés sont loués par l'intermédiaire d'une agence ; il y a, à Nice, deux fois plus d'agences de location que d'agences de voyage ; un cinquième des premières se rassemblent sur l'axe place Masséna-avenue de la Gare, mais la voie que le nombre d'agences classe juste derrière, est le boulevard Joseph Garnier ; cette topographie souligne la spécialisation du quartier au nord de la gare.

Nous connaissons assez superficiellement le monde de la restauration. Comme de nos jours, semble-t-il, Nice offre alors, à qui sait chercher, des tables correctes où le repas est d'un prix modeste, parfois un peu moins d'un franc ; les établissements de luxe sont mieux connus par les souvenirs de voyage et les guides ; ces derniers ne retiennent qu'une trentaine de restaurants : 45 % sont qualifiés de « premier ordre », et signalés sur les listes par un astérisque ; du restaurant de la *Jetée-Promenade* au *Paris*, avenue de la Gare, ils sont groupés dans les quartiers des hôtels de luxe, sauf le restaurant de l'*Hôtel Impérial*, boulevard du Tzarewitch, ou celui de la *Réserve*, boulevard Impératrice de Russie (actuel Franck Pilatte) ; ou encore le *Cécile-Taverne*, avenue Thiers ; le plus célèbre est le restaurant *Grand Cercle* du Casino, place Masséna ; le dîner, en général, est plus cher que le déjeuner ; seul, le restaurant de la *Belle Meunière*, 8 rue Cotta (actuellement boulevard Maréchal Joffre) est ouvert toute la nuit ; la *Réserve* du boulevard de l'Impératrice de Russie est à la carte seulement, et le patron précise « chiffrée » ; la moyenne du coût du déjeuner est de 3 fr. dans ces établissements confortables ; minimum 2 fr., maximum 4 fr. ; on admire deux grands restaurants en face de la gare : le *Terminus* et le *Cécile-Taverne*, déjà cités ; dans toute la ville de nombreuses maisons offrent un plat du jour pour 1 fr ou 1,25 ; mais le *Buffet de la Gare* pendant la saison affiche un déjeuner à 5 fr.

Les distractions se prennent surtout au sein de la communauté des hivernants ; ce sont des sports chics mais déjà traditionnels.

Le Lawn-Tennis est très à la mode, et peut être pratiqué méthodiquement ; pourtant un peu moins répandu à Nice que sur la rive droite du Var, à Cannes notamment, où, en dehors des courts du club Tennis et croquet-club, les clients des grands hôtels peuvent y jouer dans les dépendances de leur établissement ; à Nice ce sport réunit ses amateurs, chaque matin, place Mozart ; du 5 au 10 février, a lieu un grand tournoi international, avec attribution de la coupe, le sport est déjà un spectacle.

Le tir aux pigeons, protégé et confidentiel se pratique au Vallon des Fleurs et au Mont Boron ; le comité directeur de l'Association Assaut au pistolet, présidé par Léon Garibaldi (1865-1950), directeur politique de l'*Eclaireur de Nice*, organise chaque vendredi de printemps des poules⁶ d'entraînement et un championnat de 18 tireurs. N'oublions pas que les journalistes se battent encore en duel, à la Belle Epoque ; En 1910, un jeune Niçois, élève de l'école Rothschild devient champion de France au concours de tir scolaire ; en ces années de renaissance du sentiment nationaliste, le tir au fusil est un sport répandu par le service militaire, dans diverses couches de la société, et même un élément de la formation des jeunes gens, tandis que le tir aux pigeons reste un sport de riche ; Le tir à la cible fixe est une des activités qui réunit autochtones et hivernants.

A Nice, la natation en est à ses débuts en tant que sport, elle commence seulement à être organisée et pratiquée par les élites sociales ; son développement accompagne celui du

⁶ Poule : compétition au cours de laquelle chaque concurrent est successivement opposé à chacun de ses adversaires

goût des bains, anglo-saxon au XIX^e siècle ; à ce stade de l'histoire du bain, celui de mer est une thérapie ; les cabines qui permettent le changement décent de costume sont installées sur la plage de cailloux à Nice ; ces maisons de bois posées en épis créent un paysage littoral curieux, fragile, trivial comme une fête foraine, à l'ombre des palmiers de la Promenade, bien enregistré par les cartes postales de l'époque. Le guide *Pol* de 1914 ne signale pas la natation comme une distraction ; le bain est une activité privée ; mais le besoin de confort est satisfait : les établissements de bain de mer sont signalés parmi les commerces utiles entre les « auto-garages » et les banques ; on en trouve trois sur la promenade des Anglais, un au quai du Midi, trois boulevard Impératrice de Russie (boulevard Franck Pilatte), un à la pointe de la Californie ; le bain, avec location de linge coûte 50c. Le Club nautique de Nice œuvre au profit de la natation ; il a du succès en ce début de siècle ; on y entre patronné par deux membres ; parmi eux, on remarque beaucoup d'autochtones mêlés à la foule des hivernants : J. Pocard, Jean Gambetta, Franck Pilatte, M. de Francony ; en 1910, on note l'admission de M. de Vilmorin, de Ph. Tiranty et de Louis Willaume. En avril, un dimanche, *l'Eclaireur de Nice*, organise une compétition difficile, le trajet Villefranche-Nice à la nage.

Les sports d'hiver qui attirent, dans la deuxième décennie du siècle, une petite part de la clientèle littorale en Suisse, sont déjà présents dans la montagne, où quelques audacieux sportifs et les jeunes officiers de chasseurs alpins, se livrent aux joies du ski ; ils y entraînent leurs belles amies et le souci d'hébergement de ces dernières est souvent à l'origine de l'hôtellerie du haut-pays (à Beuil, l'hôtel *Faraud* à proximité du *Belle-vue*, lui aussi signalé en 1914). A Nice, au Parc Chambrun, le *Palais de Glace* organise concerts et fêtes dans le parc et permet aussi le patinage.

Les sports spectacles de masse se sont aussi multipliés au début du XX^e siècle. Quelques une de ces réunions associent dans le public une partie de la clientèle hivernante et une portion des autochtones ; ce mélange est rendu possible par la programmation dominicale du spectacle ; c'est le cas du « football », mais aussi des courses de véhicules. Caractéristiques sont les précisions de l'annonce aux lecteurs de *l'Eclaireur* des matchs des clubs de « Football-Association » ou celles données au public, d'ailleurs recherché au long des routes suivies par les courses de véhicules à moteur, comme celle de motocycles et « side-cars »⁷ entre Nice et La Turbie, le dimanche 9 novembre 1913.

Ce type de spectacles est beaucoup moins fermé que ceux de la deuxième partie du siècle précédent ; mais il faut souligner que les pratiquants sont des amateurs, amateurs fortunés dans les sports mécaniques ; ils appartiennent donc à la société mondaine.

Le public en revanche, hivernants petits-bourgeois et autochtones actifs est à l'image de cette population qui emplit Nice durant la saison ; de nombreuses photographies de la collection Boursier nous en donnent des exemples.

Beaucoup plus traditionnelles, les régates ; toujours internationales : six en mars ; régates à la voile, catégories de 4 à 5 milles, 31 bateaux sont en compétition durant l'hiver 1909-1910 ; une réunion de régates à l'aviron, 14 bateaux avec un barreur, deux, quatre, huit rameurs, catégories juniors et seniors ; ce sont des activités par leur abondant public, à la fois populaires et élégants.

Les courses de chevaux sont les spectacles sportifs les plus fréquentés ; le champ de course créé par Paul Bounin (1861-1932) père du Commissaire de la République Jacques Bounin, est le lieu du grand événement de la saison ; Gustave Adolf Mossa croque, en 1906, à l'hippodrome du Var, au long de la digue, ses pastels, illustrations dans un style proche de celui de Toulouse-Lautrec de l'élégante –pas toujours- société hivernante. Neuf journées avec une moyenne de quatre courses par journée, pour le saut d'obstacle, en janvier ; en février,

⁷ Side-car : habitacle à une roue et, pour un passager, monté sur le côté d'une motocyclette ; ici, l'ensemble du véhicule.

courses de trot, six journées avec une moyenne de six courses par jour et le Grand prix de la ville de Nice doté de 100 000 francs de prix ; enfin deux réunions de courses plates en mars. Les recettes du Grand-prix s'élèvent à 432 000 francs. Sur la rive droite du Var, un Golf-club fondé par les princes d'Essling, mort en novembre 1910, et Demidoff, s'est installé près de Cagnes.

La Riviera a été un théâtre des débuts de l'aviation plus actif que beaucoup d'autres régions ; les essais d'appareils nouveaux sont rapidement suivis de démonstrations publiques : un meeting de dix jours est organisé, en avril 1910, par l'Automobile et Aéro-Club auquel vient d'adhérer le docteur Grinda ; au comité d'organisation, on retrouve le tout Nice : Biasini, Paul Bounin, l'architecte Randon ; au meeting du 21 avril, cent mille badauds au long du littoral regardent Latham, titulaire du prix d'altitude de Reims depuis quelques mois (155 m), diriger son monoplane Antoinette. Quatorze participants s'étaient inscrits ; l'un d'entre eux, Hubert le Blon, s'est tué au début du mois à Saint-Sébastien ; il reste trois Français, huit autres Européens de l'ouest, un Russe, un Péruvien : on décerne un prix de la totalisation des distances, un prix du lancement, un prix de tour de piste ; et quels spectateurs ! Le roi de Suède, trois princes allemands dont un Hohenlohe, une duchesse souveraine et un duc, deux grands ducs russes et le prince Galitzine. En décembre de cette même année, *l'Eclair* annonce l'accident mortel survenu, dans la plaine de la Brague, sur l'aérodrome de fortune aménagé par G. Tiranty, du jeune tailleur d'habits et passionné d'aviation Antonio Fernandez (1876-1910) ; cet intrépide inventeur, aux commandes d'un biplan sans queue, capota et s'abattit, la corde de gouvernail ayant été coupée par une tôle sur laquelle elle frottait malencontreusement. Pourtant, à partir de cette année là, régulièrement, un concours d'aviation est organisé à la fin mars sur les grands espaces du quartier de la Californie. L'affiche du meeting d'aviation de Monte-Carlo en 1911, signé Grün, montre bien la fragilité des appareils, l'esprit d'aventure des usagers, le surréalisme du spectacle de ces hommes et femmes en tenue de promenade matinale, le couvre-chef mis à part, juchés sur des jouets à carcasse tenue.

La scène traditionnelle, la scène d'intérieur, offre d'abondantes occasions de se retrouver, en ce milieu à dominante bourgeoise qui forme l'essentiel de la migration hivernante, au début de la seconde décennie du siècle.

Onze salles sont dignes d'être citées : en premier lieu l'Opéra, le plus ancien des théâtres de la ville (1776), reconstruit en 1826, sur l'avis du roi Charles-Félix ; Théâtre impérial en 1860, il est détruit au cours d'un incendie dramatique le 23 mars 1881, reconstruit sur les plans de François Aune, achevé après de longs débats⁸ et inauguré le 7 février 1885 ; cette version niçoise du Palais Garnier, connaît à la Belle Epoque « un renouveau de vitalité artistique dû à l'initiative de directeurs entrepreneurs à la fin du XIX^e siècle, italiens jusqu'en 1898 », puis, au début du XX^e siècle, de 1901 à 1906 à celle de Saugey, venu d'Alger, avec une belle barbe comme il sied à l'époque.

Les casinos offrent des spectacles variés à dominante d'opérettes et de music-hall : notamment le casino municipal, nommé méchamment « la feniera » (fenil), le théâtre de la jetée ; le casino Kursall rue Deloye, l'Eldorado Casino, rue Pastorelli ; quatre autres théâtres les concurrencent, sans parler du Palais de Glace. En matinée, c'est-à-dire depuis 1850 l'après-midi opposé à la soirée, et en soirée, les spectacles sont donc très nombreux.

Les casinos ne sont pas seulement des lieux de spectacles, mais des maisons de jeux ; « Dans une ville de plaisir, le jeu, écrit Robert de Souza, a un rôle utilitaire qui s'affirme malgré toutes les prohibitions »... « 5 usines fonctionnent : le casino municipal, la Jetée Promenade, l'Olympia, l'Eldorado, le Kursall ». Pour la saison 1911-1912, le premier cité a fait 4.824.266 francs de bénéfices nets.

⁸ Bien décrits par Pascale Duthion, cf bibliographie sommaire

Le spectacle est aussi dans la rue ; nous ne dirons rien des fêtes du Carnaval qui ne sont pas à proprement parler dans la vie quotidienne et qui se situent, suivant le calendrier classique, durant deux semaines du mois de février, à l'apogée de la saison : la bonne société niçoise et hivernante organise aussi en salle une de ces festivités, c'est le veglione ou redoute, depuis plus d'un quart de siècle brillante réunion costumée, dansante et nocturne à l'Opéra.

Le cinéma n'a pas eu les origines foraines qui l'ont caractérisé à Toulon, il ne s'est pas installé dans les cafés ; il est, dès son apparition une modernisation du spectacle en salle ; en 1906, rue de la Paix, le Cinématographe Lumière a offert chaque jour pour 25 centimes une série de représentations. En 1913, parmi les dix cinémas qui reçoivent le public, le Cinématographe Pathé, sous l'enseigne Eden-Cinéma, 27 avenue de la Gare, assure une matinée de 15 h à 18 h, une soirée de « 20 h à 23 h 30 » avec un changement de programme chaque semaine ; en novembre de la même saison, le Théâtre Politeama qui présente aussi des films, donne un spectacle permanent de 2 h à minuit, et attire la grande foule aux « Derniers jours de l'ambiance sonore. Le film est mis en scène avant 1903 par William Paul, pionnier de l'Ecole de Brighthon ; la version à laquelle je fais allusion est probablement celle de la société turinoise Ambrosio, d'après le roman populaire de Bulmer-Lytton, réalisée par Luigi Maggi et interprété par Lydia de Roberti notamment en 1908.

L'activité culturelle d'information et de transmission des connaissances, attire une clientèle dont la proportion, dans la société hivernante, est plus élevée qu'on le pense.

Devant les difficultés à développer un mouvement culturel que rencontrent les autorités locales, aussi bien le préfet Darcy dès 1876, que les maires, dès la magistrature de Borriglione, aidés pourtant par la presse locale dès 1888, une société locale fondée en 1861, la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes a créé un établissement libre d'enseignement supérieur, *l'Athénée de Nice* ; l'histoire avec Georges Doublet et J. Combet, la rhétorique, la poésie, entre autres, y sont bien représentées en 1911, une vingtaine de conférences y est donnée.

La musique a toujours été choyée à Nice : quand brûle l'Opéra ou Théâtre Italien, en 1881, trois hauts-lieux musicaux dispensent leurs messages : le château Valrose qui donne le ton à Cimiez ; sur la Promenade des Anglais, au cœur de la ville neuve, au Casino International, le Cercle de la Méditerranée ; et dans le vieux-Nice populaire, cet immeuble victime du feu. *L'Athénée*, en fin de saison 1911, en illustration de ses conférences fait entendre des mélodies de Saint-Saëns, Massenet, Gounod ; l'Association Beethoven multiplie les concerts, au Cercle de l'Artistique, comme le Cercle de la Méditerranée en son local.

Le milieu où se recrutent le public de ces manifestations et les acteurs de pleins air, reste dominé par cette ploutocratie, cette élite sociale, généralement opulente, de la vieille Europe, qui a laissé, depuis 1850, tant de souvenirs sur le littoral. Un portrait nous la représente : celui du baron Joseph Vitta (1860-1942), israélite lyonnais d'origine piémontaise, tout de blanc vêtu sur ce tableau : ce portrait, peint en 1908, d'un généreux mécène rarement cité, est déposé au Musée des Beaux-Arts ; l'auteur en est Jules Chéret (1836-1932), hôte de Nice ; il est l'illustrateur de la Belle Epoque sur la Côte d'Azur qu'il a fréquentée pendant plusieurs années dès le début de notre siècle ; de 1898 à 1920, il habita la villa Antoinette et y installa un grand atelier, puis il logea sur la Promenade des Anglais avant de louer un grand appartement dans la villa Floréal, 52 boulevard Carnot, sur les pentes ensoleillées du Mont-Boron. De la même année que le portrait du baron Vitta est celui de la Dame au boa, fastueuse et pulpeuse silhouette d'une hivernante du début du siècle ; celui d'Arlette Dorgère, élégante artiste du Casino de Paris est de 1904. Plus symboliques ou caricaturaux, moins typés socialement, les étranges images du peintre niçois Gustav-Adolf Mossa (1883-1971) montre « ce qu'il y a de fantastique dans l'âme humaine » en particulier celle des hivernants sur ce littoral : parmi ces œuvres fulgurantes, citons, de 1904, Salomé, *Le goût du sang* ; de 1908, *La*

rose et le scarabée ; ces aquarelles nous offrent-elles le revers de la médaille ? « Au langoureux jardin d'amour, la rose s'est donnée ».

Prenons le risque de reconstituer le budget moyen de l'hivernant banal. Le voyage de deux personnes en seconde classe Paris-Nice : 164,30, aller-retour coûte 328,60 fr.

La pension dans le quartier de la gare est en valeur moyenne de 12,50 fr. par jour et par personne ; (notons que le montant, mode de la série des prix, c'est-à-dire valeur de la tranche la plus nombreuse est de 11 fr. ; elle peut servir de caractéristique sociale de la population accueillie, puisque la tranche retenue rassemble 41 % du nombre des propositions faites au public). Nous avons donc pour un couple et durant un mois 750 fr., avec 15 % de pourboire : 862,50 fr.

Nous avons choisi pour eux :

-aux Gourmets, sur la Place Masséna, un repas de nuit par semaine,

-Trois soirées à l'Opéra,

-Cinq autres spectacles : au Parisiana, Casino Kursaal, Théâtre de la Jetée, Casino Municipal, tous en orchestre,

-les promenades suivantes en voiture hippomobile : Saint Jean (10 fr.), Observatoire et Villefranche (15), Monte-Carlo (20) et suprême luxe, cap d'Antibes (30),

-six courses en ville avec un coupé de place à 1,25 fr., deux petits circuits en barque à 3 fr.,

Soit pour ces loisirs avec 15 % de pourboire : 241 fr.

Pour les fêtes urbaines 20 fr.

soit 1 446 fr. plus 5 % de faux frais 72 fr.

au total 1 518 fr.

Moins de 800 fr. par personne et pour un mois.

En 1911, selon Paul Combe, (niveau de vie et progrès techniques en France depuis 1860), l'ouvrier métallurgiste a un salaire de 5,03 fr. par jours et un salaire annuel de 1 550 fr.

Ainsi s'écoulaient à Nice, les heures tranquilles mais bien pleines finalement des hivernants, les dernières heures de la Belle Epoque : les « éphémères » s'en doutent-ils, devant la montée des périls dont parlent les journaux ? Les carnavaliers, souvent interprètes du destin, en 1914, sur un dessin de G.A. Mossa, ont exhibé Carnaval XIII en costume de Persée, en posture déséquilibrée pour la seule fois de la longue dynastie, à califourchon sur Pégase, et dans la direction inverse de celle de sa monture, il regarde le passé et ne veut rien voir devant.

Sources imprimées

- L'Eclaireur de Nice*, 1913-1914, quotidien du chef-lieu, aux Archives départementales Nice
Arene (Edouard), *A travers les roses*, Nice, 1912, Imp. du commerce
Balestre (Albert) Dr, *Promenade à Cimiez*, Nice, 1912
Dubreuil (J.), *D'une saison à l'autre, 1909-1910, La vie à Nice*, imp. l'Eclaireur, 1911, 225 p.
Emanuel (V.), *Chroniques niçoises*, Nice, 1917

Iconographie

- Blanc (Yolande), Saudan (Michel), *De l'Hôtel palais en Riviera*, édit. Le septième fou, Genève, 1985, 145 p.
Boursier (Charles), collection de photos sur verre, édit. Elbé, Saint Cézaire-sur-Siagne, circa 1905-1914
Cheret (Jules), catalogue de la collection du Musée des Beaux Arts de Nice, Action culturelle municipale, Nice, 1987, 85 p. 334 illustr.
Soubiran (Jean-Roger), Gustav-Adolf Mossa, inventaire commenté de l'exposition, Direction des Musées de Nice, 1978, 200 p. 196 illustr.

Bibliographie sommaire

- Duthion (Pascale), *l'Opéra de Nice, 1881-1914*, Mém. de maîtrise, Nice, dactylog., 170 + 35 p., 1982
Gonnet (Paul), « Nice cité européenne 1860-1914 », in *Histoire de Nice et de son Comté*, ss la dir. de M .Bordes, Privat, Toulouse, 1976
Gonnet (Paul), *Les Alpes-Maritimes autrefois, touristes et travailleurs*, Horvarth, Roanne, 1987, 160 p.
Laurent (Louis-Jean), « Mutations économiques et développement urbain dans les Alpes-Maritimes de 1860 à 1914 » in *Villes du Littoral*, Annales Fac. Lettres et SH Nice, 1975, n° 25, p.51
Sidro (Annie), *Le Carnaval de Nice et ses fous*, édit. Serre, Nice, 1979, 158 p.
Souza (Robert de), *Nice, Capitale d'hiver*, Berger-Levrault, 1913, 518 p.
Potron (Jean-Paul), *L'image de Nice au travers des guides de voyage, 1800-1990*, Mém. D.E.A. Univ. Nice, 1991, 161 p. + 50 p. annexes

L'EVEIL DE NICE

1940-1944

Liza RADLOWSKI

Résumé d'un mémoire de maîtrise soutenu à la Faculté des Lettres de Nice sous la
direction de M. Schor

Le travail sur *L'éveil de Nice* (1940-1944) a pour objet l'étude d'un hebdomadaire catholique de Nice qui a continué de paraître dans le cadre d'un régime français particulier, celui de Vichy. Au lendemain de la défaite de l'armée française, en juin 1940, le pays en déroute signe l'armistice, la République disparaît au profit d'un homme, le maréchal Pétain, et d'un nouveau gouvernement, celui de Vichy. Rapidement, celui-ci marque de son empreinte la vie politique, économique et sociale, et décide de nouvelles réformes sous l'appellation « Révolution nationale » qui a pour slogan « travail, famille, patrie ». Mais pour réussir le redressement national sur ces nouveaux fondements, Vichy s'appuie notamment sur la presse et sur l'Eglise, qui d'ailleurs trouve sa place et son compte dans ce régime qui lui accorde bien des avantages matériels.

La presse, document d'histoire par excellence, formidable moyen d'information, d'expression a toujours joué un rôle de premier plan dans la société, surtout lors de ces quatre années, du fait de la puissance de son impact dans et sur l'opinion. L'étude de *L'éveil*, de juin 1940 jusqu'à son sabordage en août 1944, permet ainsi d'établir une monographie particulière sur une période tout aussi particulière, à la fois ambiguë et complexe pour l'histoire de France, et celle de l'Eglise de France. Et bien qu'une des limites de notre étude vienne justement de ce qu'elle porte sur une seule feuille, elle n'en constitue pas moins un atout puisque l'éclairage sur *L'éveil* est d'autant plus complet, plus vaste et plus précis. Son étude révèle aussi l'état d'esprit, l'opinion, le point de vue des milieux catholiques, laïcs et clercs vis-à-vis des événements, des hommes et surtout des idées. L'apport de cette étude est donc important puisque le journal ne reflète pas uniquement l'opinion des dirigeants catholiques, de l'épiscopat mais aussi simplement des laïcs. Cependant, nous décelons une autre limite dans cette recherche, qui réside dans l'appréciation, la réelle estimation des faits, des avis de ce journal car *L'éveil* était bien sûr soumis à la censure. Ce qui ne l'empêche pas d'être un objet d'étude intéressant tant sur le plan national que local. De ce fait, cette étude représente un devoir de mémoire important qui permet d'avancer dans la compréhension de cette période controversée et plus que jamais d'actualité.

Pour rendre compte au mieux de ce qu'a été alors cette feuille catholique, nous avons organisé notre étude autour de trois principaux axes. Le premier tourne autour de la survie de *L'éveil* pendant la guerre, période marquée par les difficultés matérielles mais aussi par des interrogations sur le maintien du journal face aux enjeux de ces années. Le second s'appuie sur une analyse plus précise de l'opinion de *L'éveil* à l'égard de l'idéologie de Vichy afin d'en saisir l'orientation ainsi que l'évolution de celle-ci au fil des numéros. Enfin, le troisième traite de la manipulation politique de *L'éveil*, élément fondamental et nécessaire à notre étude pour comprendre l'attitude du journal, subordonné aux autorités françaises et allemandes.

De 1940 à 1944, un véritable cataclysme s'est abattu sur la presse française, non seulement d'un point de vue politique, idéologique mais aussi d'un point de vue matériel à cause de nouvelles conditions d'existence, plus sévères, plus strictes et imposées par le gouvernement de Vichy en collaboration avec les autorités allemandes. Durant ces quatre années, de nombreux journaux ont disparu sur ordre ou volontairement pour échapper à la tutelle politique ou encore du fait de soucis matériels trop importants. Or *L'éveil* s'est maintenu jusqu'à son sabordage en août 1944, au moment où les Alliés débarquèrent en Provence.

Malgré les diverses difficultés, *L'éveil* a manifesté tout au long de ces quatre années, son intention de se maintenir en s'appuyant sur les directives et arguments de la hiérarchie catholique à propos des médias. Pour cela, au fil de ses numéros, *L'éveil* a démontré tout d'abord l'importance du rôle de la presse sur l'opinion en général, puis du journal catholique en particulier, pour enfin finir sur la nécessité de sa propre présence durant le conflit.

En effet, *L'éveil* insiste constamment sur l'idée que l'écrit en tant que support d'informations et de communications joue un rôle toujours très important et reste irremplaçable pour toucher et sensibiliser l'opinion, et cela même en face de l'essor considérable des médias modernes comme la radio et le cinéma.

Mais les catholiques ne sont pas les seuls à avoir saisi la puissance formidable de l'écrit et plus particulièrement du journal pour exercer une influence sur les masses. Et pour appuyer cette démonstration qui consiste à prouver le pouvoir d'une feuille sur tout un pays, *L'éveil* reprend à son compte des exemples symboliques de Pierre l'Ermite, le célèbre prêtre-journaliste de *La Croix* qui collabore alors à l'hebdomadaire catholique *La voix française*. C'est au travers de ses multiples articles répétés inlassablement et publiés toujours sous le même intitulé « La presse, ça presse... », titre repris d'ailleurs à Pierre l'Ermite, que *L'éveil*, en faisant allusion aux idées qui ont fait leur chemin pendant la Révolution française ou la Révolution bolchevique d'octobre 1917, espère convaincre les catholiques de la nécessité de leur presse pour qu'à leur tour, ils la soutiennent et l'utilisent afin de mobiliser les troupes non pas dans les partis politiques mais dans les paroisses.

Certes, de nouvelles formes d'influence coexistent avec la presse comme la publicité, la radio et le cinéma. Mais de l'avis de *L'éveil*, le journal reste une arme supérieure aux médias du son et de l'image, et cela pour deux raisons à la fois pratiques et matérielles. Tout d'abord, le film comme les ondes passent et ne laissent dans les esprits que de vagues idées qui finissent par disparaître, contrairement au journal qui reste et qui par son appropriation facilite la lecture et la compréhension de l'information. Ensuite, les quarante millions de Français n'écoutent pas tous la radio et ne vont pas tous au cinéma, par contre chaque foyer achète son journal, qui constitue pour beaucoup la seule lecture, le seul support d'information. C'est pourquoi, dans cette société où domine toujours l'écrit et surtout à l'heure où le pays en plein désarroi cherche des certitudes, *L'éveil* estime que les catholiques doivent mieux utiliser leur presse qui donne la pensée du Christ, du pape, des évêques et qui constitue ainsi une prédication à domicile.

Mais le journal, cette arme influente et persuasive que Pierre l'Ermite compare au fusil chargé d'un soldat, ne défend pas seulement ses idées mais attaque et cherche à détruire celles des autres. Pour la presse catholique dite la « bonne presse » c'est la lutte contre la presse neutre, engagée et qualifiée de « mauvaise presse ». Et *L'éveil* condamne au nom de l'Eglise et de ses principes cette « mauvaise presse », principale ennemie de l'opinion catholique, et continue d'avertir ses lecteurs du danger réel qu'elle incarne en matière d'information. Diverses raisons sont évoquées pour justifier la rancœur de l'Eglise et de *L'éveil* à l'égard de la « mauvaise presse ». Tout d'abord, *L'éveil* dénonce la manière dont ces journaux organisent leur présentation et leur contenu. Pour *L'éveil* non seulement ils publient des nouvelles courtes et salées, et illustrent leur feuille abondamment pour séduire les gens, mais en plus ils mélangent les sujets légers avec les informations sérieuses et importantes. Outre ces procédés tapageurs, jugés scandaleux, *L'éveil* regrette que cette « mauvaise presse » mette un point d'honneur à encenser telle ou telle personne selon les intérêts de ceux qui la commandent. Enfin, *L'éveil* déplore dans ces journaux la négligence des vérités chrétiennes et de la pensée divine. C'est pourquoi, face à cette « mauvaise presse » jugée immorale et insolente, l'Eglise oppose la « bonne presse », la presse catholique. *L'éveil* qui en est un représentant affirme naturellement dans ses colonnes les bienfaits de ces feuilles qui luttent avec acharnement pour la défense des principes religieux et moraux trop omis ou incriminés, selon lui, par les autres journaux.

Tout d'abord, *L'éveil* explique la conception et l'organisation de la presse catholique qui ne cherche pas à étonner les lecteurs en traitant de sujets légers car elle se garde bien de tout artifice et évite toute concurrence commerciale. De plus, *L'éveil* rappelle que la presse

catholique ne s'adonne pas à la flatterie, à ces fausses louanges adressées par pure complaisance et pour faire tourner les affaires. Sur ce point, *L'éveil* insiste de nombreuses fois. Certes, la presse catholique n'est pas aussi riche que les autres journaux mais *L'éveil* estime que sa pauvreté, additionnée aux valeurs qui sont les siennes, constituent en quelque sorte sa force. Et pour *L'éveil*, la presse catholique joue un rôle d'autant plus essentiel dans la société qu'elle analyse, explique les éléments au dessus des intérêts et partis, et juge ainsi justement et raisonnablement. Enfin, *L'éveil* souligne qu'en prêchant la religion, elle est une précieuse alliée qui protège l'âme contre le doute en nourrissant sa foi. Elle est ainsi une véritable arme qui empêche la démission des catholiques et l'abandon de leurs convictions face à l'action de la presse hostile ou neutre. Par ses innombrables articles sur la presse catholique, *L'éveil* espère bien sortir les fidèles de leur passivité, de leur indifférence vis-à-vis de leurs journaux et les faire réagir, eux qui doivent être les dignes successeurs spirituels des apôtres. Mais à l'heure où toute la presse est désormais soumise au nouveau régime de Vichy, il est intéressant d'étudier comment *L'éveil* lui-même conçoit son rôle de feuille catholique dans un pays en pleine souffrance, et comment il lutte contre la « mauvaise presse ».

En juin 1940, lorsque s'ouvre pour la France une nouvelle période, avec la fin de la III^e République et l'instauration du régime de Vichy, dont le programme, qui a pour but le redressement national, se fonde aussi sur des valeurs morales chrétiennes, *L'éveil* dans un premier temps, souhaite coopérer à cette renaissance française qui devient alors sa principale préoccupation. Très vite, *L'éveil* adapte son contenu à la nouvelle idéologie. Pour cela, il organise chacune de ses pages pour répondre aux besoins d'information de catégories sociales remises en lumière grâce au maréchal Pétain. Pour aider au redressement du pays et remplir son rôle d'hebdomadaire catholique, *L'éveil* n'hésite pas aussi à dénoncer et à lutter contre certains journaux qui malgré « l'ordre nouveau » manquent de respect et d'obéissance au moment le plus crucial pour la France.

Ainsi à l'heure de l'examen de conscience nationale, *L'éveil* rappelle l'action néfaste de certains quotidiens qui selon lui ont empoisonné par de faux-semblants la vie politique française, uniquement pour faire tourner les affaires. *L'éveil* veut dénoncer cette manière d'éviter de prendre position et de tout concilier pour faire plaisir à tout le monde. Aussi, à l'heure où tous doivent faire preuve de discipline et éviter les querelles et intrigues aux conséquences désastreuses, *L'éveil* demande à certaines feuilles d'avant-guerre d'une part d'appliquer les nouvelles mesures imposées par les autorités en matière de presse et d'autre part d'aider les autorités responsables qui ne sont pas infaillibles, en leur indiquant les fautes à corriger. Et pour joindre les actes à la parole, *L'éveil* crée une nouvelle rubrique intitulée « ce que nous demandons aujourd'hui... ». Il s'agit là de recueillir les opinions et propos des lecteurs sur des questions relatives à la nouvelle idéologie nationale et qui se trouvent ainsi directement adressés aux autorités qui surveillent la presse. Cependant cette rubrique disparaît bien vite sans explication. *L'éveil* met en garde aussi ses fidèles contre certains journaux soi-disant nouveaux mais dont les signatures ont en réalité déjà trompé les lecteurs dans des feuilles alors disparues et qui risquent une nouvelle fois d'ébranler le pays. Enfin, même si *L'éveil* émet vite des réserves sur le régime de Vichy, il ne peut admettre la réapparition de propos violemment anti-chrétiens, anticléricaux, au moment où le maréchal invite le peuple français à un retour aux valeurs traditionnelles et chrétiennes de la patrie. Et même si *L'éveil* ne se réfère plus à la Révolution nationale, il ne peut accepter de la part de ces feuilles des propos clairement anti-français et pro-allemand. A ces blasphèmes de l'anti-France, *L'éveil* qui sert Dieu, l'Eglise et le drapeau tricolore compte bien s'opposer en continuant tout simplement de paraître. Car il n'est pas question pour *L'éveil* de démissionner devant l'ennemi quelqu'il soit.

Mais préserver *L'éveil*, ce n'est pas seulement un moyen d'écarter les catholiques des mauvaises influences. C'est aussi garder ce lien nécessaire entre les fidèles et la hiérarchie qui apporte ainsi à travers cette feuille le réconfort que les autres journaux ne procurent pas mais dont beaucoup ont besoin dans cette atmosphère belliqueuse. A la vue des difficultés matérielles et morales qui accablent les gens de toute part, *L'éveil* décide dès le début de les soutenir en leur faisant entendre la voix de leur évêque, Mgr Rémond, et de leurs prêtres. *L'éveil* se propose par là de soulager les souffrances, stimuler les courages, soutenir le moral, consoler les cœurs et préserver les âmes du découragement. Cette volonté de prodiguer l'espérance au moment où l'ennemi semble triompher c'est, avec la discipline, un devoir pour *L'éveil* qui, fidèle à l'Evangile, aide les gens à surmonter l'épreuve de la guerre. Ainsi deux raisons essentielles président au souci de *L'éveil* de se maintenir durant cette période. La première réside dans la nature même du journal qui désire simplement remplir son rôle de feuille catholique, d'être la voix au dessus de la mêlée pour apporter certitudes et réconfort moral. *L'éveil* tient à préserver ce lien d'assistance spirituelle. La seconde raison est liée directement aux événements de la période. *L'éveil* en se montrant particulièrement insistant sur la lutte de la « bonne presse » contre la « mauvaise presse », souhaite prémunir les lecteurs contre l'hitlérisme, le nazisme présent dans toutes les feuilles et notamment, par l'apport d'un éclairage évangélique sur l'information. De ce point de vue, la continuation de *L'éveil* apparaît comme un véritable acte de résistance catholique contre le paganisme allemand.

Sous la contrainte des autorités françaises et allemandes, *L'éveil* comme toute la presse métropolitaine, doit aussi très vite s'adapter aux nouvelles conditions de vie qui face aux contraintes économiques et matérielles grandissantes d'années en années, l'ont handicapées plus d'une fois. *L'éveil* a donc dû faire front à diverses reprises et multiplie ses efforts dans son élaboration même face aux nombreux problèmes de ravitaillement en papier, en équipements indispensables à sa survie, mais aussi dans son aspect, son contenu qu'il soigne pour satisfaire les lecteurs auxquels il tient, et plus particulièrement les plus pauvres qui attirent son attention et qu'il souhaite, en tant que feuille catholique, aider en s'adaptant à leurs difficultés matérielles, et cela malgré les siennes.

En effet, tout au long de ces années, *L'éveil* par souci de clarté et par volonté d'inspirer confiance à ses lecteurs, rend compte des tracas et des gênes qui bouleversent son organisation et qui l'empêchent d'accomplir convenablement sa tâche. Ainsi en novembre 1940, *L'éveil* loin de se laisser abattre, n'hésite pas à créer des bureaux dans les quartiers des grandes villes mais aussi dans les localités moins importantes pour faciliter la remise des petites annonces. Et *L'éveil* va même jusqu'à engager des nouveaux vendeurs professionnels pour la vente au numéro à Nice.

Mais l'attribution restreinte du papier par les organismes compétents devient vite le problème majeur de cette période pour l'ensemble de la presse. *L'éveil* aborde cette question douloureuse avec à la fois de la crainte et de la confiance. *L'éveil* s'inquiète des contraignantes exigences de la mise en page et des terribles dilemmes au sein de la rédaction, qui par le peu de place qui est alloué, souffre à chaque composition d'un nouveau numéro. Certes le drame de cette situation veut que les articles de qualité manquent moins que le papier mais l'équipe n'abandonne pas pour autant, grâce au bonheur de voir son œuvre lue, appréciée et toujours demandée. Cette reconnaissance inestimable des lecteurs semble effacer d'un coup la rigueur du travail de préparation. Cependant, jusqu'au bout *L'éveil* rappelle ces regrettables et impérieuses nécessités qui au fil du temps s'intensifient. Avec cette crise du papier, même les annonceurs qui font pourtant vivre le journal sont malheureusement mis à l'écart, ce qui oblige *L'éveil* à diminuer une source de revenus importants.

L'éveil est également touché par les difficultés grandissantes concernant le coût d'entretien du matériel, des machines à imprimer. Rappelons que la fonte et l'acier, essentiels

à l'outillage se raréfient, que des produits comme les encres, les lubrifiants manquent ou alors sont de mauvaises qualités et détériorent les précieux appareils. Les restrictions dues à une situation économique préoccupante et à la hausse constante du prix de revient de *L'éveil* sont inéluctables et s'accroissent surtout en 1944 sous l'occupation allemande, *L'éveil* est alors obligé de doubler le prix d'un exemplaire qui passe de 1 à 2 francs le numéro et à augmenter de 10 francs l'abonnement annuel qui passe de 50 à 60 francs. De plus, jusqu'à nouvel avis, *L'éveil* ne paraît plus que deux fois par mois, une fois sur quatre pages et une fois sur huit pages de son format. Mais malgré les difficultés croissantes, les consignes officielles, les ordres strictes, *L'éveil* s'emploie à paraître le plus régulièrement possible et cherche constamment à perfectionner sa présentation et son contenu pour offrir à ses lecteurs une feuille toujours meilleure. Son ambition le porte en effet à devenir le grand hebdomadaire catholique de la Côte d'Azur. Pour cela, malgré le peu de place disponible, *L'éveil* essaye d'être toujours à la portée de ses lecteurs en consacrant quelques lignes au chapitre des critiques qu'il prend sérieusement en compte et auxquelles il s'efforce de donner satisfaction selon ses moyens. De plus, toute l'équipe de *L'éveil* se dévoue corps et âmes pour donner au journal une allure qui plaise aux lecteurs, qui leur permette de s'y reconnaître et qui surtout les fidélise chaque semaine par sa présentation et ses articles de qualités. Ainsi après avoir adapté en décembre 1940 un nouveau format pour doubler ses pages et faciliter la lecture, après aussi des corrections apportées dans l'apparition ou la disparition de certaines rubriques, dans le contenu ou la disposition des articles, la conception de *L'éveil* demeure immuable pour des lecteurs attentifs au moindre changement alors trop courant et aimant leurs habitudes bien établies. Durant cette période, *L'éveil* consacre toujours une page aux nouvelles locales, « la vie de chez nous », qui sert de lien entre Nice et l'arrière pays mais qui concerne aussi Cannes, Antibes, Grasse, Monaco et Menton ; une page est consacrée à « la vie féminine », à « la page des jeunes », à « la quinzaine religieuse », à « la vie aux champs », au « monde du travail » et à « l'action catholique ». De cette manière, *L'éveil* s'adapte à la fois aux nécessités de l'époque et aux besoins de chacun, et permet aux lecteurs, tout en restant l'œuvre de tous, d'y prendre leurs habitudes suivant leur âge et leur catégorie sociale.

C'est pourquoi la formule du changement dans la continuité semble convenir à *L'éveil* qui, même sous les ennuis techniques s'efforce d'évoluer dans sa présentation, sa matière rédactionnelle tout en respectant les avis et exigences de ses lecteurs qui le lui rendent par des courriers encourageants. Mais *L'éveil* ne prétend jamais être parfait. Il souhaite devenir ce que les lecteurs veulent qu'il soit car il veut se développer par l'intérêt que portent ses lecteurs à sa vie afin de mieux correspondre à leurs besoins et à leurs aspirations. D'ailleurs ses efforts continuels dans son propre renouvellement et surtout dans l'intérêt sincère qu'il porte à ses lecteurs, se manifeste d'une façon encore plus évidente lorsque malgré ses propres problèmes, il choisit d'aider ses lecteurs, les plus pauvres, les plus défavorisés en s'adaptant à leur besoin.

En tant que messager de la doctrine de l'Eglise et des enseignements de l'Evangile, *L'éveil* ne cesse de se préoccuper de l'amélioration du sort des plus démunis qui, face à l'augmentation constante des prix, à la pénurie et aux innombrables difficultés vivent dans une grande misère et une angoisse permanente du lendemain.

En effet, *L'éveil* constate que certaines familles n'ont pas assez d'argent pour se procurer leur quotidien, pourtant plus que jamais indispensable puisqu'il est le seul moyen d'accéder aux informations officielles sur les prix, le ravitaillement, les aides mais aussi les lois et avis nécessaires pour éviter d'inutiles sanctions. Des quotidiens tels que *L'éclairer de Nice* et *Le petit niçois* voient rapidement doubler leur prix. En 1941, ils passent tout deux de 50 centimes à 1 franc. Mais cette somme de 1 franc additionnée et prélevée chaque jour sur un budget familial restreint représente un chiffre non négligeable. Pour certains foyers il équivaut même à un ou deux mois de loyer par an. C'est pourquoi *L'éveil* ouvre une nouvelle rubrique

appelée « La page de documentation familiale et sociale » et destinée principalement à ceux qui ne disposent que de peu de moyens pour s'informer quotidiennement. Cette page s'applique aussi bien dans le cadre départemental et régional que national et s'adresse à toutes les catégories sociales, c'est-à-dire les jeunes, les vieux, les chômeurs, les travailleurs, les patrons, les artisans, les cultivateurs, les artisans ruraux, les familles, les ménagères et enfin les victimes de la guerre.

Ainsi *L'éveil* a eu beaucoup à souffrir de l'occupation. Le régime de contraintes ne l'a pas épargné, surtout après le tournant de novembre 1943. Mais dans l'ensemble *L'éveil* a su s'organiser, s'adapter aux nouvelles conditions d'existence malgré les sacrifices auxquels il a dû consentir sans jamais s'en plaindre au sein du journal. De plus, il a manifesté toute sa bonne volonté dans son travail pour offrir un journal de qualité à ses lecteurs alors qu'à cette époque beaucoup de feuilles se sont dégradées, justement à cause du mauvais état du matériel et de l'outillage. Et surtout *L'éveil* n'a pas hésité à aider les plus défavorisés, signe de la charité chrétienne qu'il a voulu témoigner en paroles mais aussi en actes.

Pour survivre et résister financièrement face aux dures contraintes économiques imposées par la guerre et qui s'accroissaient continuellement, *L'éveil* a dû lutter en menant une vaste campagne de propagande à travers ses articles mais aussi sur le terrain grâce au précieux soutien du clergé, du diocèse, mais aussi grâce au laïcat sur lequel l'hebdomadaire catholique n'a cessé de compter et auquel il faisait confiance pour l'aider à survivre. En effet, à l'heure où les frais généraux augmentent pour l'ensemble de la presse, *L'éveil* compte plus que jamais sur une collaboration efficace de ses lecteurs et amis pour se maintenir et remplir son devoir, qui en ce moment particulièrement douloureux consiste à soutenir le moral du pays et à apaiser les âmes. C'est pourquoi la rédaction lance au sein du journal un vaste mouvement de propagande en faveur de *L'éveil*, où elle invite ses lecteurs à soutenir leur feuille en s'y abonnant ou la propageant. Durant ces quatre années, *L'éveil* mène une intense campagne et répète sans cesse les mêmes arguments que nous pouvons aisément résumer en cette brève formule : « il faut aider le journal qui vous aide ». En effet, le travail de *L'éveil* pour satisfaire ses lecteurs demande énormément d'efforts et de sacrifice. Pour durer, le soutien de chacun, et de quelque manière que ce soit, devient une aide précieuse et appréciée, surtout pour ce journal qui, en ces circonstances où contraintes et pressions s'ajoutent à son labeur, veut rester indépendant afin de donner librement la pensée du Christ et de l'Eglise. L'idée de *L'éveil* consiste à convier tous ses lecteurs à remplir leur devoir de catholique en s'organisant et en devenant les propagandistes de leur propre œuvre. Chacun dans son milieu doit se mobiliser et lutter pour garder et propager *L'éveil*. Dans la mesure du possible tous doivent être abonnés puis faire abonner des amis en communiquant leur nom et adresse à *L'éveil* qui se charge de leur rendre visite à domicile. Et pour aider les familles les plus pauvres à accéder à la vérité chrétienne et éviter par là qu'elles ne tombent sous l'influence d'opinions diverses, *L'éveil* compte sur l'esprit de charité de ses lecteurs plus aisés qui peuvent envoyer le prix d'un abonnement à servir à ceux qui ne peuvent se l'offrir. La souscription est une autre façon d'aider matériellement cet apostolat.

Cependant *L'éveil* ne souhaite pas uniquement faire le plein d'abonnements et de souscriptions, certes indispensables à son existence mais il espère surtout se faire connaître par plus de personnes, de familles, afin que les idées chrétiennes pénètrent le plus de foyers possible. A plusieurs reprises, dans des articles aux titres évocateurs comme « Vous la lisez cette feuille » ou encore « Propagande ! propagande ! », *L'éveil* insiste sur la nécessité de propager le journal et explique que celui-ci ne peut pas être considéré comme un journal ordinaire que l'on jette après une lecture rapide et superficielle car il renferme les riches enseignements du Christ. Raison pour laquelle le lecteur doit non seulement le lire consciencieusement, voire même le méditer mais il doit aussi chercher à répandre cette feuille

autour de lui en la prêtant, en la faisant voir à des voisins, à des amis ou encore à des familles qui connaissent mal ou pas du tout les idées de l'Eglise. Il n'appartient donc qu'aux lecteurs de le faire diffuser et de le populariser car il est évident que, de cette action dépend véritablement l'avenir du journal. Aux lecteurs qui sont nombreux à ne pas savoir comment agir pour l'aider, *L'éveil* leur propose de devenir de véritables apôtres des temps modernes. Il leur conseille d'engager la conversation avec des personnes auxquelles *L'éveil* pourrait faire du bien ou de glisser discrètement le journal dans la boîte aux lettres du voisin incroyant ou sceptique. De cette manière ils apportent à domicile la parole de Dieu et la parole du prêtre.

Cependant *L'éveil* peut aussi compter sur le concours du clergé qui, malgré l'ampleur de sa tâche et la difficulté de la période, n'oublie pas pour autant la presse qui lui rend bien des services et qui représente pour l'Eglise selon les propres termes du pape Pie XI « l'œuvre des œuvres ». En effet, la propagande pour la survie de *L'éveil* ne se fait pas uniquement à travers des articles répétitifs et influents, publiés hebdomadairement. Elle est aussi une campagne réellement vivante, menée sur le terrain grâce aux différentes manifestations dues au dévouement du diocèse de Nice. Celui-ci organise, dès qu'il le peut, les dimanches de la presse catholique en différents points du département des Alpes-Maritimes. Lors de ces journées, à toutes les messes du dimanche, les curés-prédicateurs font de véritables sermons où ils mettent en garde les paroissiens contre le danger des journaux neutres, où ils évoquent naturellement « la bonne presse » et où enfin ils soulignent la nécessité de soutenir et propager *L'éveil*, l'organe catholique diocésain. D'ailleurs toutes les quêtes faites aux diverses messes de ces dimanches sont attribuées systématiquement à *L'éveil*.

Et pour que *L'éveil* vive malgré les difficultés qui abondent au fil du temps, les curés n'hésitent pas à redoubler d'effort. En 1942, en plus des journées de la presse, le clergé réussit à organiser au bénéfice de *L'éveil* et d'autres œuvres, de magnifiques fêtes de bienfaisance. Ainsi le 31 janvier a lieu dans les salons du Ruhl, avec le concours du Secours national et sous le haut patronage de Mgr Rémond, la fête kermesse de *L'éveil*, placée sous la direction de Victoria Fer, grande artiste lyrique de l'opéra, et rassemblant des personnalités et vedettes de tout milieu. Quelques mois après, toujours sous le patronage de l'évêque, le chanoine Roux, maître de chapelle de la cathédrale de Nice, décide de mettre sur pied un grand récital d'orgue au profit de *L'éveil* et des œuvres de la paroisse Sainte-Réparate. Une nouvelle fois un programme de qualité est proposé aux gens et là encore les amis de *L'éveil* qui ne laissent rien au hasard pour attirer et intéresser le plus de gens possible, espèrent récolter les fonds nécessaires afin de continuer à faire connaître l'esprit de l'Evangile.

Grâce à quelques courts commentaires de *L'éveil* sur les abonnements, les journées de la presse et grâce à la publication des listes de souscriptions, nous pouvons nous faire une petite idée des résultats de cette propagande. Ainsi, nous constatons d'un point de vue matériel que les généreux dons ont afflué de toutes parts, plus modestement des milieux populaires aux possibilités restreintes, et évidemment plus avantageusement du côté des milieux plus aisés. *L'éveil* a donc rassemblé sous le signe de la charité des riches comme des pauvres pour sauver leur œuvre commune. C'est pourquoi d'un point de vue religieux, cette campagne est une réussite car en cette période de guerre où des problèmes pénibles et urgents accablent tous les esprits, elle a quand même réuni pour un même combat des catholiques de catégories sociales différentes.

D'un point de vue financier, les conclusions sont loin d'être évidentes car l'absence d'archives nous prive de renseignements bien utiles. Nous ne sommes donc pas aptes malheureusement à évaluer la réelle situation financière de *L'éveil* durant toute cette période. Cependant grâce à une note du préfet régional adressée au service de presse et publicité du secrétariat d'Etat aux finances datant du 23 mars 1944, nous savons que *L'éveil* est un des seuls hebdomadaires des Alpes-Maritimes qui ait véritablement tenu le coup. En effet, alors que

d'autres feuilles de la région comme *Le progrès provençal* ou *L'opinion* ont réduits de 80% leur tirage, *L'éveil* en a seulement perdu 28%. Deux hypothèses peuvent être émises pour expliquer la résistance de *L'éveil*. Tout d'abord, *L'éveil* a pu économiser là où d'autres ont dû dépenser. Toute son équipe étant constituée de bénévoles, *L'éveil* n'a donc pas eu à régler des frais de rédactions ou des indemnités à ses vendeurs, porteurs, distributeurs et autres collaborateurs. Cet avantage n'est pas négligeable. D'autre part, pour remplir les conditions draconiennes concernant la consommation du papier et imposées par le secrétariat général à l'information, *L'éveil* a dû réduire comme l'ensemble de la presse sa publicité et sacrifier ainsi une bonne part de ses ressources financières. Mais nous pouvons supposer que *L'éveil*, contrairement aux autres journaux, a pu compenser sa perte de profit en publicité par l'aide de ces fameuses souscriptions, par les dons faits lors des quêtes aux diverses journées de la presse et qui ont continué malgré tout jusqu'en 1944, et par cette charité qui a fait prendre des abonnements en plus par les plus riches pour les plus pauvres. Peut-être ces concours de dévouement et de solidarité, certes modestes ont fait la différence entre *L'éveil* et d'autres hebdomadaires de la région. Mais est-ce seulement en s'appuyant sur cette clientèle disparate, qui a constitué sa force, que le journal catholique a trouvé son compte ? Derrière ce tableau un peu trop parfait, n'y a-t-il pas eu aussi tractations et subventions à la clé, distribuées par un pouvoir trop heureux de voir diffuser à côté de la bonne parole de l'Évangile, la bonne parole de la Révolution nationale ? C'est une éventualité qu'il faut aussi prendre en compte pour expliquer la résistance financière de *L'éveil* durant le conflit, surtout qu'en lui interdisant le sabotage, Vichy comptait sur lui pour servir ses intérêts dans les milieux les plus divers du catholicisme. De ce fait, il semble que l'identité catholique de *L'éveil* lui ait conféré à la fois le droit et l'obligation de paraître.

Avec l'Armistice de juin 1940 qui met un terme momentanément à la guerre entre les Français et les Allemands, puis l'instauration le 10 juillet du régime de Vichy qui met fin à la République, la presse française qui jusqu'alors jouait un rôle particulièrement actif dans la vie politique, bénéficiant d'une large indépendance, s'est soudainement vue retirer sa liberté pour être entièrement dévouée aux autorités. Le soutien inconditionnel à l'idéologie de Vichy devenait alors la condition à remplir obligatoirement pour continuer de paraître. Ainsi des feuilles ont été subitement supprimées pour cause d'incompatibilité politique, d'autres sont apparues, évidemment en faveur et au service du nouveau régime d'extrême-droite, enfin de nombreux journaux ont tout simplement continué leur publication en acceptant apparemment délibérément de se ranger derrière Vichy.

Or *L'éveil* a souhaité se maintenir, a lutté pour cela et a finalement réussi dans son entreprise. Lui aussi a donc dû se tourner vers Vichy, condition indispensable pour survivre. Mais si l'ensemble des journaux publiés en cette période offrent l'image monotone du ralliement au nouveau gouvernement de Pétain, tous ne l'expriment pas de la même façon. Il est intéressant de mesurer l'étendue de l'adhésion de *L'éveil* vis-à-vis des principes de la Révolution nationale et d'apprécier les convergences et les divergences qui apparaissent au fil d'une lecture minutieuse.

Dès l'armistice et plus encore à partir d'octobre 1940, apparaissent dans *L'éveil* des articles et éditoriaux prouvant l'adhésion respectueuse du journal à l'égard du nouveau chef de l'État français, le maréchal Pétain. Au fil des pages, *L'éveil* expose ainsi les raisons de son attachement au maréchal. Il est tout d'abord séduit par la personnalité du nouveau chef et dévoile tour à tour les aspects liés à son image qui ont immédiatement suscité sa confiance et son intérêt pour lui. Les qualités physiques, la vigueur, la prestance imposante de Pétain malgré son grand âge, font l'objet d'une admiration de la part de *L'éveil* qui n'hésite pas à souligner ce qu'il y a de plus captivant et de reconfortant chez cet homme comme l'expression de son visage ou encore la sérénité, la lucidité qui se dégage de lui.

Au delà du personnage public, *L'éveil* retrouve aussi en Pétain un homme bien connu de la région du fait de ses fréquents séjours dans sa propriété de Villeneuve-Loubet. De plus, il est un ami apprécié de l'évêque de Nice, Mgr Rémond, qui n'hésite pas alors à s'engager publiquement en sa faveur. Ce que fait aussi *L'éveil* qui affectionne tout particulièrement le maréchal pour son authenticité liée à ses origines bien françaises. Enfin l'adhésion de *L'éveil* au chef transparait plus encore lorsque le journal voit en Pétain, comme tous les Français, le sauveur de la France. D'ailleurs *L'éveil* renforce clairement sa prise de position vis-à-vis du chef en faisant sienne l'affirmation du cardinal Gerlier « le maréchal Pétain, c'est la France ».

La devise « Travail, famille, patrie » imposée par Vichy comme le nouvel idéal du pays est incontestablement d'inspiration chrétienne et suscite naturellement chez les catholiques français un engouement général à l'égard du nouveau programme du maréchal. Et *L'éveil* s'empresse à son tour de faire sienne la nouvelle devise de l'Etat français. En effet, pour *L'éveil* l'enjeu est de taille. Selon lui participer activement à la rénovation du pays est une chance inespérée pour les catholiques de revenir en force. D'autant plus que, comme le souligne *L'éveil*, le programme proposé et résumé dans la devise « Travail, famille, patrie » est dans l'esprit même des formules de salut que l'Eglise catholique prône depuis déjà bien longtemps. C'est pourquoi, selon *L'éveil*, suivre et obéir à un gouvernement qui a l'intention de les appliquer, ne doit pas être jugé comme un acte opportuniste, irréfléchi et compromettant pour une institution religieuse à l'égard d'une politique. Y participer c'est donc simplement continuer une prédication millénaire. D'autre part, *L'éveil* est ravi de voir enfin à la tête du pays un chef qui, comprenant la nécessité de rendre la religion à un peuple en pleine souffrance, sait la remettre dans l'actualité en l'intégrant à une place d'honneur dans son idéologie. Devant l'orientation donnée par le maréchal à la politique pour la réalisation de la Révolution nationale, *L'éveil* se félicite de voir en Pétain celui qui redonne justement dans son programme d'intérêt national, leurs pleines valeurs aux idées et aux principes traditionnels des célèbres représentants du catholicisme social en France, le politicien Albert de Mun et le sociologue La Tour du Pin. Amis, fondateurs et animateurs des cercles d'ouvriers catholiques, ceux-ci sont considérés non seulement comme les précurseurs de *Rerum Novarum* mais aussi comme les artisans d'une théorie portant sur le régime corporatif. C'est pourquoi, *L'éveil* les identifie tour à tour au maréchal Pétain, dans lequel le journal voit celui qui peut mettre en pratique ce qui n'étaient jusque là qu'idées.

De même, dès 1940, pour mieux justifier son adhésion à l'égard du régime de Vichy, *L'éveil* insiste sur la légitimité du nouvel Etat français et sur le loyalisme qui lui est dû. De ce fait, *L'éveil* reconnaît en Pétain, le seul chef légitime et appelle ses lecteurs à l'obéissance et au respect de ses commandements. Il demande à ses fidèles d'agir en dignes patriotes et condamne toute dissidence qu'il qualifie de trahison. Mais *L'éveil* ne s'en tient pas à la simple acceptation d'un pouvoir légitime émanant d'une volonté uniquement humaine. *L'éveil* reconnaît aussi la volonté de Dieu dans l'établissement légitime du gouvernement du maréchal. Car *L'éveil* considère que si la France, malgré sa défaite n'a pas encore tout perdu, c'est bien grâce à l'intervention de la providence qui a envoyé à la tête du pays le maréchal. Et *L'éveil* rappelle dans ses articles que le signe de la providence est en France incontestablement visible tout au long de son histoire. C'est pourquoi selon la feuille catholique, il faut réaliser l'union autour du chef, lui témoigner confiance et obéissance, sans réserve ou opposition. C'est là un devoir que *L'éveil* recommande et préconise sans cesse à ses lecteurs.

Ainsi *L'éveil*, dans son adhésion à Vichy et dans les raisons exposées pour la justifier, s'est conduit à l'image de l'ensemble du clergé français de cette époque, par son enthousiasme, sa sincérité dans son ralliement à Pétain et un nouvel idéal national, par son loyalisme à l'égard du nouvel Etat français, à ses yeux légitime et voulu par Dieu, et enfin par

son espoir de voir se réaliser autour de Pétain, la Révolution nationale sur des principes chrétiens.

Mais il est intéressant d'étudier plus en détail les convergences entre *L'éveil* et l'idéologie de Vichy à travers l'écho du journal fait au mouvement d'expiation national puis à travers l'exaltation de certaines vertus prêchées par le nouveau régime, pour enfin finir sur les domaines et les thèmes précis auxquels *L'éveil* a particulièrement réservé tout son appui. Au lendemain de l'armistice, le maréchal Pétain dénonce dans l'un de ses premiers messages datant du 26 juin 1940 « l'esprit de jouissance ». Très vite, ce thème est relayé par les dirigeants politiques, soucieux de l'ordre du pays, mais aussi par les autorités religieuses qui cherchent à expier les fautes de tout un peuple pour mieux reconquérir son âme. Le ton est donné. Et *L'éveil* comme la plupart de ses confrères, participe à cette vaste campagne de repentir.

Pour expliquer la débâcle actuelle, *L'éveil* critique tout d'abord le régime précédent, celui de la République. Certes, les catholiques ont fini par s'y rallier mais la forme prise par la III^e République, selon *L'éveil* ne pourrait plus être tolérée : l'incapacité des divers gouvernements, leur impuissance à s'imposer, à régler les difficultés intérieures et les conflits de l'extérieur, la démagogie, les utopies proposées au peuple sont autant de maux qui ont épuisé et ruiné la France. D'ailleurs, *L'éveil* n'hésite pas à transposer la formule du Front populaire « pain, paix, liberté » en une idéologie plus accablante « famine, guerre, esclavage ». Mais ce n'est pas tant le principe même de la République que vise *L'éveil*. L'indignation de *L'éveil* vient de ce qu'elle véhicule et engendre dans la société à cause de l'absence de la religion pourtant si indispensable à ses yeux pour éviter le relâchement des mœurs. C'est pourquoi *L'éveil* reprend dans ses pages des thèmes, des discours du maréchal dans des articles aux titres très évocateurs comme par exemple « la faillite du laïcisme » ou encore « le pêché national » et qui sont autant d'occasions pour non seulement appeler les lecteurs au constat des fautes commises par l'irrégion mais aussi pour les inviter à un vrai sursaut national, désormais réalisable grâce à la volonté quasi unanime de revenir aux valeurs morales, spirituelles et fondamentales de la France. Le laïcisme, une des plus solides assises du régime républicain, se trouve ainsi vivement critiqué par *L'éveil* qui l'accuse d'être à l'origine de la disparition de la religion dans les régions françaises et le considère de ce fait comme le centre même de tous les problèmes et déboires qui ont fini par amener la France tout droit au gouffre.

Pour *L'éveil*, l'esprit de jouissance, l'oisiveté, la décadence morale et religieuse qui entraîne la dénatalité, l'individualisme, l'égoïsme, l'athéisme et le matérialisme, sont l'œuvre du laïcisme. *L'éveil* cherche aussi les principaux responsables de cette décadence morale, n'hésitant pas à remonter parfois jusqu'à deux siècles en arrière pour retrouver les causes de l'irrégion dans la société. Ainsi, de l'avis de *L'éveil* sont coupables les encyclopédistes du XVIII^e siècle et leur œuvre qui vise à démontrer la prééminence de la raison sur la religion. *L'éveil* s'attaque aussi à certains hommes politiques français de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle. Le journal cite entre autre Paul Bert, Emile Combes et René Viviani. D'autre part, *L'éveil* dénonce certains écrivains et penseurs qui ont aussi une part de responsabilité, selon lui, dans l'absence de religion à cause de la mauvaise influence de leurs œuvres sur les esprits. *L'éveil* cite entre autre Ernest Renan, Alfred Loisy ou encore Charles Guignebert. A côté des mauvaises lectures, *L'éveil* dénonce les excès de certains magazines à la mode, légers, immoraux et qui ont suscité le dévergondage des mœurs. De même, il ne regrette point la disparition de certains spectacles qu'il juge grossiers et indécents.

Derrière le mauvais fonctionnement de la République, derrière le poison du laïcisme se cache aussi l'action secrète de la franc-maçonnerie à laquelle *L'éveil* reproche la corruption de la vie politique et sociale française. Enfin, tout comme Vichy, *L'éveil* accuse les

communistes d'être à l'origine du désordre social et immoral du pays à cause du développement de leur doctrine athée qui fait germer des vices tels que la guerre des classes, la révolte, les grèves. Et *L'éveil* en s'appuyant sur les condamnations successives du communisme par les papes depuis le XIXe siècle, qualifie même la lutte contre cette doctrine, de tâche urgente.

Quelque soit la nature des mesures gouvernementales, décidées, prises, officialisées dans les lois et décrets et enfin concrétisées, sous forme d'aides matérielles, de subventions en argent, *L'éveil* estime qu'en aucun cas elles ne peuvent être efficaces et suffisantes si l'âme même du peuple français ne se réforme pas, ne se convertit pas de l'intérieur. C'est pourquoi lorsque Vichy décide d'exalter les principes résumés dans la devise « travail, famille, patrie » mais aussi des valeurs, des vertus communes à celles de la morale chrétienne, pour réaliser dans l'unité nationale, l'unité morale du pays, *L'éveil* suit et s'engage par ses propos dans ce vaste mouvement d'engouement à l'égard de certaines personnalités héroïques. Ainsi nous retrouvons dans ses pages cette même ferveur, cette même passion pour les héros de l'histoire de France soudainement remis à l'ordre du jour. Tous sont chevaliers et incarnent les idéaux chrétiens. Ils sont les symboles éternels du courage et de la force, de la bravoure et de la fermeté au service de la patrie et pour l'amour de Dieu, comme Jeanne d'Arc autour de laquelle s'organise alors en France un culte et une vénération extraordinaire dont *L'éveil* témoigne par son contenu. Elle fait ainsi l'objet de nombre de ses articles. La feuille catholique glorifie en elle, avant tout, la sainte de la patrie et souligne la dimension valeureuse du personnage qui s'impose comme le grand modèle à imiter pour les jeunes filles, et plus particulièrement pour les Guides de France dont elle est la patronne. Plus globalement, par la pureté de son âme, par sa foi profonde qui a inspiré au plus haut point sa conduite exemplaire selon les préceptes du Christ, de l'Evangile et de l'Eglise, Jeanne d'Arc incarne pour *L'éveil* comme pour Vichy toutes les valeurs morales et spirituelles auxquelles la France doit revenir et dont le culte collectif doit raffermir l'unité nationale autour du maréchal afin que se réalise l'œuvre de la Révolution nationale.

Mais *L'éveil* célèbre aussi d'autres grands serviteurs de la France. Tout comme Vichy, le journal rend hommage à Mistral en publiant une lettre du maréchal Pétain adressée à la veuve de l'écrivain français. Le chef qui l'a bien connu y loue le citoyen, le grand patriote qui a su si bien illustrer et exalter les beautés de la Provence dans sa langue régionale. *L'éveil* glorifie aussi tour à tour dans un même article Péguy et Guynemer, tout deux tombés au champs d'honneur et considérés, chacun à leur manière, comme des héros de légende. De même, *L'éveil* offre en exemple aux militants d'Action catholique, le maréchal de France, Lyautey, attaché au catholicisme social et ami d'Albert de Mun, et le père de Foucault, missionnaire français. Enfin, tout comme Vichy, *L'éveil* rend hommage dans des articles élogieux aux militaires de tous grades tués pendant la campagne de 1939-1940 et qui incarnent l'exemple type du héros mort pour la patrie. Et *L'éveil* exalte leur sens du devoir, leur audace, leur conduite héroïque, leur qualité de cœur et d'esprit liée à leur éducation chrétienne.

Tout comme Vichy, *L'éveil* magnifie les figures emblématiques traditionnelles de la société dont la présence sous le régime républicain a été négligée et le rôle sous-estimé à cause du modernisme ambiant et du relâchement des mœurs que le journal catholique condamne et critique. *L'éveil* met particulièrement à l'honneur la femme, le paysan et l'ouvrier aux travers desquels, il véhicule les idées fondamentales de la Révolution nationale en œuvre.

En effet, *L'éveil*, très attaché à la femme, à son image et à son rôle au sein de la société, lui consacre une rubrique appelée « Vie féminine » qui par la suite acquiert une solide place dans les colonnes du journal. La « Vie féminine » a droit rapidement à une pleine page

au moins une fois par mois car la feuille catholique sait que la femme tient un rôle important parmi ses abonnés. Mais pour *L'éveil* la femme est avant tout une âme généreuse qui ne peut s'épanouir que dans la civilisation chrétienne où elle peut vraiment se sentir heureuse, estimée, respectée et ainsi mieux jouer son plus beau rôle, celui de mère. D'ailleurs tout au long de ses articles, *L'éveil* met en avant la femme-mère plutôt que la femme-épouse puisque sur elle repose l'avenir de la nation qui a enfin l'occasion de se reconstruire autour de principes chrétiens. Et jusqu'au bout le femme-mère est glorifiée dans des articles élogieux, mis en première page lorsqu'arrive le mois de mai, nommé par le régime de Vichy le mois de la Révolution nationale et sociale, le mois de la vie nouvelle qui correspond à l'éclosion du printemps et qui reflète bien l'idée de la fécondité.

Mais de cette histoire « travail, famille, patrie » mise en lumière par le maréchal, la famille est sans conteste ce qu'il y a de plus important aux yeux de *L'éveil*. Et la feuille catholique insiste sur le fait que, malgré tous les efforts d'une politique sage de dégrèvement des impôts, des allocations et autres primes, il ne peut y avoir de véritable redressement du pays si les esprits demeurent enfermés dans leur sectarisme, leur égoïsme, leur insouciance, leur individualisme et continuent à négliger les vertus du foyer auxquelles ils préfèrent un style de vie alors dénoncé. C'est pourquoi *L'éveil* se lance dans la lutte contre un certain immoralisme qui cause, selon lui, la dénatalité. *L'éveil* propose par exemple la suppression totale du divorce, la réduction de la prostitution et du commerce du vice par l'interdiction d'émissions, de spectacles et publications malsaines. Plus que jamais, selon lui, les médias comme la presse, le théâtre, la radio doivent travailler ensemble à proclamer les bienfaits, les aspects joyeux, attachants de la vie familiale basée sur le mariage chrétien et dont la mission consiste, par l'union féconde à procréer. D'ailleurs *L'éveil* s'intéresse de plus près à la condition de l'enfant et consacre de multiples articles à son éducation morale, familiale et religieuse qui doit être prodiguée par les jeunes mères. L'action de *L'éveil* en faveur de l'enseignement moral aux enfants s'accompagne le plus souvent de notes bibliographiques communiquées par le ministère de l'éducation. D'autre part *L'éveil* se joint aux résultats de l'enquête réalisée par *Temps présent* pour dénoncer les effets nocifs d'illustrés comme *Mickey, Aventures, Robinson* qui d'un point de vue moral, littéraire ne sont pas comparables à des journaux bien français comme *Lisette, La semaine de Suzette, Cœurs vaillants*, bien plus intelligents et utiles car, selon lui, inspirés du programme d'éducation chrétienne voulue par le maréchal.

Dans le même ordre d'idée, *L'éveil* approuve la politique suivie par Tixier-Vignancourt, le directeur des services du cinéma, concernant la morale de ce média puissant, troisième industrie de France à l'époque. Non seulement ce dernier souhaite rendre le cinéma français aux Français, mais il suggère que le 7^e art se construise enfin sur des bases saines et honnêtes afin de mieux refléter ce que doit être le redressement moral du pays. De ce fait, *L'éveil* en campagne pour « la propreté du cinéma » n'hésite pas à mettre en garde plus particulièrement la jeunesse contre certains films immoraux comme par exemple « La règle du jeu » qui sont en complète contradiction avec les discours du maréchal sur la morale familiale et le sens de l'honneur. Dans un tout autre registre, *L'éveil* soutient la politique du retour à la terre, prônée par Pétain et dès le début de l'année 1941, le journal ouvre la rubrique « La vie aux champs », consacrée au thème du retour à la terre, avec tout ce qu'il comporte de contraintes, de problèmes mais surtout de joies et de bonheurs. Et *L'éveil* comme Vichy s'attache à la figure du travailleur agricole, par l'image rassurant qu'il colporte grâce à son rôle traditionnel et millénaire au sein de la société française. *L'éveil* voit dans le paysan l'être qui a la capacité, la force, le véritable talent pour réaliser avec efficacité une part importante de la Révolution nationale, étant donné qu'il incarne à lui tout seul le travail par excellence. Soucieux de préserver l'identité terrienne de la France, *L'éveil* part même en croisade contre

les divers bruits propagés sur le compte des paysans, et qui le plus souvent proviennent de la ville. Et *L'éveil* reproche au citadin un mode, un cadre de vie qui ne correspond en rien au traditionnel « esprit de clocher », symbole de la paroisse, de la communauté chrétienne et auquel Vichy tente de revenir. Mais épris de justice en tant qu'organe catholique, et voulant par discipline éviter les inutiles polémiques entre la ville et la campagne, *L'éveil* appelle les uns et les autres à plus de compréhension et de solidarité. Pour cela, le journal met en garde d'une part les citadins contre une presse pernicieuse qui a trop tendance à manipuler l'opinion en divulguant des propos scandaleux qui visent à dresser les consommateurs face aux paysans ; et d'autre part les paysans qu'il invite à suivre une conduite irréprochable répondant aux vœux du maréchal, sachant que sur eux repose l'avenir du pays et que les pratiques telles que le marché noir et la spéculation sont méprisables et indignes de la part de ceux qui prétendent accomplir le travail le plus noble. Conscient du problème de ravitaillement qui se pose dans les Alpes-Maritimes, *L'éveil* soutient naturellement, dans le cadre de la bourse chrétienne du travail transformée dès 1941 en direction des œuvres sociales, l'initiative des jardins ouvriers qui consiste à mettre en valeur des lopins de terre inculte grâce au travail de familles en grandes difficultés qui y voient un moyen de se procurer de maigres récoltes.

L'ouvrier n'est pas pour autant oublié, voire même négligé, comme pour le paysan, *L'éveil* lui consacre une pleine page intitulée « le monde du travail ». Et *L'éveil* lui fait une place d'autant plus importante que la pensée traditionnelle des catholiques sociaux contenue dans les enseignements des encycliques est remise à l'honneur par le maréchal. En effet, en attendant les textes légaux, *L'éveil* n'hésite pas à percevoir dans les discours et déclarations de Pétain, des idées corporatives, chères au catholiques sociaux et une avancée non négligeable vers l'organisation de la profession selon les enseignements même de l'Eglise. Depuis de longues années déjà le problème de la corporation a occupé les catholiques sociaux lors des semaines sociales et lors de ses nombreux congrès. C'est pourquoi lorsque le plus haut personnage de l'Etat français proclame publiquement en septembre 1940 le bien fondé de ce système corporatif dans *La revue des deux mondes*, il n'en faut pas plus pour que *L'éveil* invite dans un grand élan d'enthousiasme tous les catholiques à s'engager dans la marche vers la corporation afin de mettre en place un vrai ordre social chrétien français.

Dans l'euphorie de la situation, *L'éveil* leur explique toute l'importance de ce moment clé dans l'histoire de France. Selon lui, en adoptant le système corporatif préconisé par les encycliques, la France va peut-être à nouveau jouer un rôle de premier plan pour plus de justice en Europe. Et plus que jamais il faut aider les hauts dirigeants dans la poursuite de leurs efforts dans cette direction donnée par Pétain. Car *L'éveil* estime que faillir à cette tâche, équivaldrait à détruire cette révolution pacifique chrétienne enfin possible et déchaîner par là, à nouveau les passions et les haines qui, selon lui, à n'en pas douter sommeillent, observent et attendent l'autre révolution. Et à la veille du 50e anniversaire de l'encyclique de Léon XIII sur la condition ouvrière, *L'éveil* publie en première page sur deux grandes colonnes, d'une part sous l'intitulé « ce que dit le maréchal aujourd'hui », les propos tenus par celui-ci dans *La revue des deux mondes* le 15 septembre 1940 et prononcé aussi lors de son discours de Saint-Etienne en mars 1941 ; et d'autre part les idées de Léon XIII extraites de son encyclique *Rerum novarum* sous l'intitulé « Ce que Léon XIII disait il y a 50 ans ». Par ce parallélisme sur un ensemble de thèmes communs comme le problème et les devoirs de l'ouvrier, le rejet du socialisme, la nécessité des inégalités hiérarchiques, les devoirs des patrons, l'intervention de l'Etat et les avantages des corporations, *L'éveil* souligne l'identité de vue du chef de l'Etat et du pape Léon XIII.

Puis tout naturellement, *L'éveil* applaudit la promulgation de la charte du travail en octobre 1941, qui doit en principe supprimer la lutte des classes et favoriser l'entente entre les patrons et les ouvriers. Enfin, *L'éveil* constate des efforts dans le domaine très controversé de

l'enseignement libre où des réformes importantes sont introduites et où *L'éveil* a une nouvelle occasion de s'aligner sur les vues du nouvel Etat français. Ainsi le journal se félicite de l'initiative du maréchal quant à la simplification des cours, des leçons trop chargées et du contenu trop théorique d'autant plus que cet allègement des programmes permet de consacrer plus de temps aux travaux manuels et à l'activité physique. Mais la question scolaire retient toute l'attention de *L'éveil* avec l'arrivée au ministère de l'instruction civique en septembre 1940, de Jacques Chevalier. Après avoir attribué aux enfants des écoles privées le droit d'être secourus par la caisse des écoles, celui-ci remet en vigueur, en décembre 1940 les cours de morale et les « devoirs envers Dieu » dans l'école publique élémentaire. Il n'en faut pas plus pour que *L'éveil* souscrive mot pour mot au projet scolaire de Jacques Chevalier et accueille avec beaucoup de ferveur le programme de morale car non seulement il est nécessaire, selon lui, à l'éducation de base des enfants mais ce programme symbolise à ses yeux une victoire inespérée contre le laïcisme et l'athéisme qui en découle.

Enfin, pour preuve d'un engagement dévoué et sincère de *L'éveil* à l'égard des idées fondamentales de l'idéologie de la Révolution nationale, le journal décide d'ouvrir une rubrique consacrée à la légion française des combattants et intitulée « Le coin de la légion ». *L'éveil* tient tout particulièrement à y souligner les valeurs spirituelles et morales qui font la force de ce puissant levier du régime de Vichy. Ainsi, nous pouvons affirmer que les points de convergences entre *L'éveil* et l'idéologie de Vichy se situent au niveau moral et social. Moral d'une part parce *L'éveil* comme Vichy, dénonce tour à tour dans la campagne nationale de repentir les mêmes responsables de la dégradation morale de la société française, moral aussi parce que *L'éveil* s'est aligné sur la propagande officielle qui a exalté les mêmes héros français que lui, en vue justement d'un redressement moral du pays ; enfin moral par le ralliement de *L'éveil* au combat de Vichy pour une éducation saine et vertueuse fondée sur les principes moraux chrétiens. D'autre part, social parce que *L'éveil* s'est rangé derrière la politique issue de la nouvelle devise nationale « travail, famille, patrie ». Le travail avec l'engouement de *L'éveil* pour les piliers de la société comme le paysan, l'ouvrier et tout ce qui a trait au retour à la terre, au principe de la corporation et de la charte ; la famille avec en particulier la même exaltation pour la femme-mère, et enfin la patrie avec l'engagement de *L'éveil* en faveur de la légion.

Cependant, derrière l'enthousiasme, le ralliement sincère de *L'éveil* vis-à-vis de Pétain, des principes de la Révolution nationale et de la nouvelle idéologie très tôt apparaissent aussi au fil de ses feuilles des divergences, des oppositions, des désaccords. C'est à l'étude de ces réticences à l'égard du principe même de la Révolution nationale, à l'égard d'un manque de concrétisation du programme prévu par le gouvernement français et enfin à l'égard de l'engagement de ce dernier dans la voie de la collaboration, qu'il faut s'intéresser. Ainsi apparaissent dans les colonnes de *L'éveil* des réticences à l'encontre même des hauts dirigeants du nouvel Etat français, et pas les moindres.

Tout d'abord Pétain lui-même n'échappe pas à quelques réserves de la part de certains collaborateurs de *L'éveil* et cela malgré l'enthousiasme, la confiance et l'engouement manifeste à son égard. Certes conscient de son devoir de loyauté, en tant que feuille catholique et face à la gravité de la situation, *L'éveil* ne se permet en aucune manière de critiquer ouvertement le chef de l'Etat dont il respecte l'autorité, approuve la légitimité et admire la personnalité. Cependant nous percevons, tôt chez certains et plus tard chez d'autres journalistes, les limites de cette allégeance. Certains ne transforment jamais leur amabilité en vénération mais restent toujours courtois à l'égard de Pétain. D'autres, au début très enthousiastes à l'égard du maréchal, finissent par le passer sous silence, surtout après le tournant de 1942. *L'éveil* publie aussi des articles de réflexion de la fédération nationale catholique (FNC) signés par son président le général de Castelnau et par Le Cour

Grandmaison, son vice-président. Bien des références y surviennent à propos de la Révolution nationale, de ses idées, de ses principes sur lesquels ils s'accordent mais où curieusement Pétain n'y est pas mentionné, ou, très rarement et toujours très officiellement, alors que le sujet de l'article s'y prête complètement. Ce silence n'est certainement pas anodin et révèle une critique très voilée à l'égard du maréchal. D'autre part, contrairement à la majorité des évêques de France qui, par leurs prises de position ont ouvert la voie au culte de Pétain, Mgr Rémond, malgré tout le respect qu'il lui doit, ne s'adonne pas à la vénération, à l'adoration quasi religieuse du maréchal. Il semble que *L'éveil* suive sur ce point l'attitude de son évêque auquel il est dévoué.

L'entourage même du maréchal ne remporte guère d'adhésion dans *L'éveil*. Mis à part les communiqués officiels ou quelques articles de propagande anonymes servant à rassurer une opinion inquiète qui plébiscite plutôt le maréchal, rien n'émane de *L'éveil* au sujet de Laval ou de Darlan. Et lorsque ce dernier vient à Nice le 9 octobre 1941, *L'éveil* dans son article de compte-rendu sur sa visite n'exprime aucun propos favorable à son égard, préférant se référer uniquement au maréchal. Par contre, Jacques Chevalier fait l'objet d'un article très flatteur de la part de *L'éveil* qui le désigne, au côté de Mistral, provincial et catholique comme lui, comme un guide sûr du pays et met en valeur non pas l'homme politique, qui n'est d'ailleurs plus en fonction à ce moment, mais le sage philosophe, le disciple de Bergson. Mais n'est-ce pas là aussi une manière détournée de contester les choix du maréchal quant à son entourage politique ? Cette hypothèse est d'autant plus probable que J. Chevalier a été remplacé par Jérôme Carcopino et que ce dernier, dès son arrivée au ministère de l'instruction publique, est revenu sur les mesures précédentes qu'il trouvait scandaleuses mais qui avaient remporté un accueil chaleureux dans les milieux catholiques et dans *L'éveil* lui-même. Les réserves de *L'éveil* apparaissent aussi dans sa participation à la campagne de repentir. Même si le journal dénonce les diverses erreurs commises dans le passé, et surtout dans l'entre-deux-guerres, il reste toutefois modéré et discret par rapport à certains schémas proposés par Vichy et relayés par une grande partie de la hiérarchie catholique. Pour *L'éveil*, il ne suffit pas de dénoncer, d'accuser les coupables de tous les maux mais il faut aussi corriger leurs erreurs surtout que la misère ne régresse pas en ces temps d'occupation et qu'au contraire elle a tendance à s'aggraver et à mécontenter le peuple. De plus, bien que *L'éveil* ait dénoncé à plusieurs reprises les méfaits de la IIIe République dont la décadence morale et politique n'a fait selon lui qu'accroître la pauvreté, le journal n'accable pas pour autant les hommes qui y ont gouverné comme Blum, Daladier et Gamelin, rendus responsables par Vichy de la guerre de 1939 puis de la défaite de 1940. Et *L'éveil* va même jusqu'à fêter le cinquantenaire du fameux toast d'Alger du cardinal Lavignerie, fait à la demande de Léon XIII, en faveur du ralliement de l'Eglise à la République.

Enfin, même si *L'éveil* célèbre comme Vichy les héros de la France, et plus particulièrement Jeanne d'Arc, jamais contrairement à la propagande, la feuille catholique ne l'a présentée comme une victime des Anglais. Conscient d'ailleurs d'assister à de regrettables manipulations de l'image de l'héroïne de la part de certains dirigeants ou auteurs engagés, *L'éveil* dénonce d'une manière toutefois indirecte les déviations politiques.

Par le manque d'application et de concrétisation du programme de la Révolution nationale, dû à une mauvaise gestion politique, une certaine déception et désillusion s'installent dans les colonnes de *L'éveil*, et cela dès 1940.

Tôt chez certains, plus tard chez d'autres, la confiance et le soutien à la politique du maréchal sont plus discrets et font place à une certaine mesure dans les propos plus teintés de neutralité, et voire même parfois au silence. Tantôt indirectement, tantôt plus explicitement, *L'éveil* signale les défaillances révélées, sollicite le gouvernement à propos de questions qui suscitent son désaccord. Car *L'éveil* souhaite dénoncer, sans heurts, des insuffisances,

l'incompétence de certains pouvoirs administratifs et des injustices qui frappent les piliers même de la société que Vichy exalte avec ardeur et dont *L'éveil* se fait un devoir de les défendre en tant qu'organe social catholique. Ainsi pour la politique du retour à la terre que le journal soutient et encourage, *L'éveil* estime aussi à la fin de l'année 1940 que de multiples difficultés subsistent, tant au niveau national que local. Il souligne que si sur le terrain la volonté et les idées ne manquent pas, du côté du ministère de l'agriculture, les efforts financiers restent insuffisants. Puis, en 1943, *L'éveil* estime que Vichy n'a toujours pas apporté de remède efficace à l'exode rural. Certes le journal reconnaît que des crédits agricoles ont été débloqués et ont contribué à une petite aide mais dans l'ensemble les objectifs visés n'ont pas été atteints. Toujours en 1943, *L'éveil* parle même de l'échec de cette politique du retour à la terre et reproche la remise en cause d'une loi du 27 novembre 1940 qui avantageait les paysans mais qui se trouve supplantée par deux décrets qui n'apportent aucunes nouvelles satisfactions concernant la politique de l'habitat rural alors que l'amélioration de l'équipement joue un rôle capital dans le peuplement des campagnes.

D'autre part, dès 1942 le ravitaillement est de plus en plus difficile à assurer. Pour rentrer les récoltes, les autorités utilisent la perquisition et la pression sur le monde agricole, pendant qu'elles appellent aussi au retour à la terre. Et *L'éveil* s'indigne devant les manières employées par les pouvoirs publics pour retirer les denrées au paysans, qui conscient de sa tâche, accomplit un travail exigeant pour le redressement national. Dans le même ordre d'idées, *L'éveil* déplore en mai 1941, la médiocrité de la situation de l'artisan qui sur le plan social, contrairement aux travailleurs, n'a pas droit aux assurances sociales alors qu'il les paie pour ses ouvriers, ne touche pas les allocations familiales et enfin est injustement oublié par la législation tant attendue sur la retraite des vieux travailleurs dont apparemment il ne peut bénéficier. *L'éveil* trouve cela d'autant plus regrettable qu'à ses yeux l'artisan, au même titre que le paysan, incarne l'attachement à la tradition, à la coutume ancestrale dont la France a alors particulièrement besoin pour préserver son identité culturelle et nationale. Pour l'organe catholique, il n'est pas possible que Vichy, qui a tant de fois célébré, glorifié ces vertus françaises, néglige maintenant un de ses plus importants représentants.

Mais les soucis de la vie quotidienne touchent aussi d'autres catégories sociales et professionnelles. *L'éveil* donne comme exemple, la pénible situation des ingénieurs, révélée dans le bulletin d'information et d'action des équipes patronales, intitulé « Responsabilités économiques et sociales. Enfin, en cette période où l'on reparle de cléricisme, *L'éveil* décide de répliquer en dépeignant la situation précaire des prêtres et en revendiquant pour eux des ressources symboliques car ils ne peuvent sans cesse espérer des fidèles des gestes de grande bonté à l'heure de la misère quotidienne. Un mécontentement manifeste apparaît dans *L'éveil* à l'encontre aussi de certaines réalisations du programme de Vichy, qui pourtant sur les principes même séduisaient les milieux catholiques sociaux mais dont la concrétisation n'a fait qu'accroître la déception dans leur rang et dans les pages de *L'éveil*.

C'est le cas notamment de la corporation agricole réglementée par la loi du 2 décembre 1940 et dont l'organisation professionnelle suscite de vives inquiétudes. *L'éveil* conteste en effet dans cette nouvelle disposition la remise en cause du syndicalisme pluriel au profit d'un organisme unique où les particularités et les tendances de chaque travailleur s'effacent. Ce manquement au respect de la liberté syndicale est d'autant plus inadmissible pour *L'éveil* qu'il s'agit là pour les travailleurs chrétiens de renoncer à leur conviction, à leur singulier point de vue inspiré des enseignement pontificaux. Cette conception injuste de la corporation ne peut être selon lui, que rejetée car non seulement elle supprime l'autonomie des organisations syndicales mais elle se trouve en contradiction avec ce qu'espérait réellement le journal, c'est-à-dire voir le syndicalisme chrétien jouer un rôle de premier plan dans la Révolution nationale. Lorsque René Belin, secrétaire d'Etat au travail est reçu à la

bourse chrétienne du travail à Nice, en juin 1941, René La Ravoire, directeur de *L'éveil* et président d'honneur de l'union catholique des Alpes-Maritimes, s'abstient de tout commentaire sur l'action déjà entreprise par le gouvernement dans le cadre de l'organisation corporative. Il reste sur sa réserve pour éviter toute polémique avant la promulgation de la Charte du travail que les catholiques sociaux attendent dans l'espoir d'assister enfin à l'accomplissement de leurs idéaux. Mais à l'espoir succède rapidement la désolation puisqu'en octobre 1941 la Charte tellement prometteuse semble mettre un point final au syndicalisme chrétien. *L'éveil* qui souhaitait son maintien et son indépendance, choisit alors de se réfugier, à ce sujet, dans le silence semble-t-il contestataire. Quant à l'importante question du financement des écoles libres, *L'éveil* est déçu. Certes, grâce aux réalisations du gouvernement, ces écoles se trouvent enfin sur le même pied d'égalité que les établissements publics car elles ne sont plus traitées en concurrentes mais reconnues utiles pour prodiguer, pour qui la souhaite, une éducation plus complète dans le domaine moral notamment, alors remis à l'ordre du jour. Mais malgré quelques acquis et avantages, les subventions manquent car, à cause de la cherté de la vie, les ressources diminuent de plus en plus.

Pour preuve de son désaccord à l'égard du programme de rénovation française, *L'éveil* se désengage de la Légion. Certes, la rubrique subsiste mais le ton est officiel et souvent les articles sont désormais anonymes, surtout après l'investiture en février 1942 aux arènes de Cimiez du SOL, le service d'ordre légionnaire où Joseph Darnand prononça le fameux serment anti-gaulliste, antisémite, antibolchévique et anti-français. Une nouvelle fois, en adoptant une position de prudence, de réserve puis de silence à l'égard de ce mouvement politisé, *L'éveil* a suivi l'attitude de son évêque.

Le désaccord et la contestation de *L'éveil* se dévoilent plus facilement au fil de ses pages, par allusion ou par le silence, lorsque le régime français veut ou met en pratique dans des domaines précis une politique influencée par certains principes de la doctrine totalitaire du nazisme, et directement issue de la collaboration avec l'Allemagne, engagée par Pétain lors de l'entrevue de Montoire en octobre 1940. Et tout d'abord se pose à *L'éveil* le problème de la jeunesse. *L'éveil*, soucieux de préserver l'existence et l'indépendance des mouvements catholiques, les défend avec ardeur dans ses éditoriaux ou dans sa rubrique consacrée à l'action catholique. Là, il affirme à diverses reprises leur utilité, leur nécessité, soulignant le bien-fondé de ces organisations à multiples branches qui éduquent les enfants, les adolescents, les jeunes adultes dans l'esprit du Christ, de l'Évangile et en dehors de toutes politiques partisans. Leur but est donc strictement religieux, apostolique et social. De plus, *L'éveil* insiste sur les notions qui y sont enseignées et qui font de ces jeunes des personnes responsables, connaissant leurs devoirs envers les valeurs alors prônées par Pétain et auxquelles ils souscrivent tout naturellement.

D'ailleurs, *L'éveil* publie dans ses pages des appels aux laïcs pour qu'ils s'organisent dans les groupements d'action catholique de leur choix, suivant leur goût et leur aptitude, afin de participer à l'actuelle rénovation chrétienne du pays. Mais *L'éveil* n'hésite pas non plus à dénoncer les aspects négatifs, néfastes de la jeunesse unique. Il s'en prend ainsi au conformisme qui empêche les jeunes de vivre pleinement leur personnalité et qui restreint leur faculté d'action. *L'éveil* critique aussi le culte de la force physique et morale totalement neutre, sorte d'éducation, selon lui, vouée à l'échec car tournée vers un matérialisme orgueilleux. Et *L'éveil* reprend à son compte l'idée de la formule répandue dans le milieu épiscopal « jeunesse unie, oui ! jeunesse unique, non ! » pour contester toute tentative d'enrôlement des mouvements catholiques dans une organisation au service de l'État et calquée sur le modèle de la jeunesse des pays totalitaires comme l'Allemagne et l'Italie. Pour *L'éveil*, la jeunesse catholique a un rôle essentiel à jouer dans la Révolution nationale mais uniquement dans le cadre de ses mouvements.

Un autre problème se pose à *L'éveil*, à propos de la politique raciste et antisémite engagée par les dirigeants de Vichy. *L'éveil* comme tant d'autres journaux, doit obéir aux autorités et publie, sans commentaires, les communiqués officiels concernant le statut des Juifs promulgué en 1940 et 1941. Mais dans son attitude globale, la feuille catholique se résout au silence, ce qui ne l'empêche pas d'émettre quelques brèves allusions qui révèlent une forme de protestation plutôt qu'une approbation, même tempérée de l'anti-judaïsme. En effet, *L'éveil* rappelle naïvement mais justement que le juif est un être comme les autres, qui a ses bons et ses mauvais côtés et qu'il n'est donc pas permis, à cause de son appartenance à la communauté israélite, de le considérer comme nuisible à la société. Certes *L'éveil* ne peut s'exprimer ouvertement face aux virulentes manifestations antisémites mais ce n'est pas faute d'avoir essayé. A la fin de l'année 1942, alors que les premières rafles et les déportations vers Drancy ont commencé, le journal réussit à déjouer la censure en s'en prenant aux casseurs des vitrines juives, en dénonçant leur barbarie destructrice et en s'interrogeant sur cette épreuve, véritable cas de conscience pour les chrétiens murés dans le silence. *L'éveil* exprime aussi indirectement son opposition à l'antisémitisme ambiant en publiant, le plus souvent in extenso les déclarations de Pie XII et en surlignant en caractères gras les passages qui rappellent d'une manière très voilée le droit aux biens de la terre pour tous les hommes, le droit à la liberté de tous les citoyens et le droit à la dignité de la personne humaine. En signe de fraternité à l'égard des juifs, *L'éveil* publie aussi, en première page, un article biographique élogieux sur Henri Bergson, à l'occasion de sa mort en 1941, où il évoque successivement sa carrière, son œuvre mais aussi l'homme qui par solidarité envers son peuple refusa le baptême malgré sa conversion au catholicisme.

Quant à la question du travail en Allemagne, endurcie par la loi du 16 février 1943 qui instaure le service du travail obligatoire (STO), *L'éveil* reste prudent même s'il ne peut s'empêcher en 1944 de protester contre la menace de mobilisation de la main d'œuvre féminine en France. Cependant, son silence se révèle encore contestataire, surtout lorsqu'on sait, qu'une partie du clergé fidèle à l'évêque de Nice, tout comme *L'éveil*, a soutenu et aidé des récalcitrants au STO.

Cette position très discrète de *L'éveil* mais qui traduit en réalité un désaccord face à une politique trop calquée sur le modèle de l'Allemagne hitlérienne s'explique par le refus du principe de collaboration avec un pays dont la doctrine nazie a été condamnée par le pape Pie XI, en 1937, dans son encyclique « Mit brennender Sorge ». *L'éveil* n'a pas oublié les directives de l'Eglise et les rappelle, même si la censure traque et punit le moindre écart de conduite vis-à-vis de l'occupant. Ceci explique d'ailleurs que cette encyclique ne soit pas mentionnée même si *L'éveil* la sous-entend une seule fois, juste avant l'occupation de la zone libre par les Allemands en novembre 1942. Malgré une allusion très isolée à cette encyclique, *L'éveil* s'efforce tout de même de clarifier son opinion à l'encontre de l'ennemi germanique et de sa politique d'occupation. A plusieurs reprises, *L'éveil* dénonce le principe de collaboration qu'il compare à un asservissement insupportable à cause des charges, des pressions, des abandons que l'Allemagne exige de la France. De plus, *L'éveil* ne tolère pas les critiques qui fusent des milieux collaborationnistes qui accusent l'Eglise de profiter de la situation et de chercher à s'accaparer le pouvoir afin de mieux protéger ses intérêts et acquérir le plus d'avantages possible. Conscient de voir les adversaires irrités de l'indépendance de l'Eglise française, *L'éveil* leur réplique plus d'une fois pour la défendre contre ses thuriféraires qui souhaitent la voir s'impliquer dans la vie politique pour mieux la compromettre. D'autre part, *L'éveil* en reproduisant des articles du *Monde ouvrier* et de *La Croix*, s'en prend volontiers à la presse d'extrême-droite et en particulier à *Gringoire* qui compte parmi ses collaborateurs Philippe Henriot et à *L'œuvre* dont le patron, Marcel Déat, voue une admiration sans borne à l'Allemagne nazie.

Ces prises de positions de *L'éveil* contre l'Allemagne, la collaboration et les collaborationnistes, sont d'autant plus significatives qu'elles émanent d'une rédaction dont certains membres faisaient partie de la résistance. C'est le cas de l'abbé Daumas, de l'abbé Girault, de l'abbé Roubaudi et de Louis Roussel sans oublier l'action protectrice de l'évêque de Nice, Mgr Rémond, en faveur des enfants juifs persécutés.

Ainsi, nous pouvons dresser un tableau chronologique de l'évolution du sentiment de *L'éveil* à l'égard de l'idéologie de Vichy.

La première période, de 1940 à 1942, marque le ralliement de *L'éveil*, comme de l'ensemble de l'épiscopat et de l'opinion française à Pétain. Dans la campagne de repentir, *L'éveil* s'associe à l'Eglise dans le rejet de la IIIe République, du Front-populaire, entre autre et appelle le peuple à l'union autour du maréchal, reconnu comme le père, le sauveur, le chef légitime même si *L'éveil*, contrairement à la majorité de l'épiscopat ne tombe pas dans le culte de Pétain et ne rend même pas compte de lui-même, des voyages du maréchal en province où se mêlaient ferveur et euphorie. Durant cette période aussi, *L'éveil* relaye avec enthousiasme les thèmes de la Révolution nationale qu'il soutient et qu'il approuve globalement mais déjà des réserves, des déceptions apparaissent dans ses propos, teintés de retenue et de prudence comme à l'égard de certaines insuffisances de l'administration vichyste. L'attitude de *L'éveil* est à l'image de l'ensemble de l'épiscopat de zone sud lorsqu'il s'agit de se retirer de la légion, jugée trop politisée par les curés, mais aussi d'adopter le contenu de la Charte du travail inspiré du catholicisme social, finalement désapprouvée à cause de la création d'un syndicat unique par le décret du 28 août 1942.

Puis, c'est le tournant de l'année 1942, marqué par le retour au pouvoir de Pierre Laval, par les rafles juives, par la relève, par l'occupation totale du pays par les Allemands et par l'intensification de la politique de collaboration. Ces événements coïncident avec les désaccords de *L'éveil* à l'égard d'une politique vichyste trop soumise à l'occupant, trop alignée sur la doctrine nazie notamment sur le plan de l'antisémitisme accentué par les déportations. Et *L'éveil* tout comme l'ensemble du clergé marque sa position par un lourd silence, contestataire, certainement par peur des représailles mais aussi par de brèves allusions d'opposition à la collaboration et à tout ce qui en découle.

Enfin, après novembre 1943 période marquée par l'arrivée de la Wehrmacht à Nice mais aussi par les évacuations forcées des zones littorales, auxquelles le journal consacre une rubrique, par le service du travail obligatoire et par la répression nazie dans les Alpes-Maritimes, *L'éveil* muré dans un silence cette fois profond, se préoccupe déjà des lendemains de la guerre.

Avec d'un côté l'occupation du territoire français par les nazis et de l'autre l'autorité du nouvel Etat français qui se réclamait d'une idéologie antirépublicaine, d'extrême-droite, conservatrice, xénophobe et antisémite, la presse française habituée sous la République à un large éventail d'opinions, à une grande liberté d'expression, s'est immédiatement vue, de juin 1940 et jusqu'en août 1944, réquisitionnée par les deux forces désormais seules maîtres du pays. Arme influente, puissante, la presse a été habilement bâillonnée et maniée par la « Propaganda Abteilung » des Allemands en zone nord et par le secrétariat général à l'information de Vichy en zone sud, dont dépendait *L'éveil*, et cela même après le franchissement de la ligne de démarcation par la Wehrmacht en novembre 1942.

Tout le travail des journaux désormais mis au pas, surveillés, contrôlés, consistait à propager des images, des idées, des propos, des réflexions sur des thèmes bien précis, choisis, souvent même rédigés par les services compétents français et allemands, afin non pas simplement de faire connaître, imposer aux gens des nouveaux idéaux mais surtout de les

conditionner, de les embrigader psychologiquement pour assurer et même augmenter l'emprise sur leurs esprits. Cette manipulation stratégique aussi profondément touché *L'éveil*.

Tout d'abord, il est intéressant de démontrer comment *L'éveil* a servi de support, d'instrument aux autorités vichystes qui l'ont exploité pour diffuser les articles de propagande magnifiant telle œuvre, telle personnalité, telle idée de la Révolution nationale mais aussi du nazisme. Pour conforter et surtout endoctriner le peuple français avec les grands principes de la Révolution nationale, les services de l'information ont utilisé la feuille catholique pour diffuser le plus souvent possible l'image du chef Pétain qui, malgré les péripéties de cette période, a incarné jusqu'au bout dans l'opinion publique, la France et l'espérance mais aussi l'ordre et la sécurité. Ainsi apparaissent au fil du temps dans les pages de *L'éveil*, les divers comptes-rendus des voyages du maréchal à travers la France. A chacun des articles les concernant, le journal applique la même typographie et le contenu de ces textes de propagande est répétitif et très schématisé. *L'éveil* évoque à chaque fois la joie de la foule, les applaudissements enregistrés lors de chacune des apparitions de Pétain. Il y décrit le décor toujours minutieusement mis en scène pour susciter la fascination autour du personnage et reproduit les passages les plus importants de ses discours. Lorsqu'il s'agit de visites du chef en rapport avec des lieux symboliques, chers au catholiques, comme Lourdes par exemple, les règles de la mise en page de *L'éveil* sont bouleversées. Le journal publie alors le texte de propagande accompagné d'une photo en première page, et non plus en seconde. *L'éveil* publie aussi dans ses pages des extraits de discours du maréchal, spécialement adressés aux catholiques et où le chef condamne publiquement, au nom de l'Etat, ce que les souverains pontifes tels que Léon XIII et Pie XI ont dénoncé auparavant, c'est-à-dire les francs-maçons et les trusts, entre autre.

Enfin, *L'éveil* doit ouvrir ses colonnes, du moins jusqu'en 1943, à l'évocation des anniversaires de la légion, institution créée en 1940, regroupant les anciens combattants, des deux grandes guerres et dont le président n'est autre que le maréchal Pétain. Les textes de propagande insistent sur les notions de courage, d'union, de force, d'honneur et sont accompagnés le plus souvent d'images représentant la carte de la France qui retrace le parcours de la flamme légionnaire, ou encore des affiches illustrant Pétain au côté de l'Arc de Triomphe. Mais *L'éveil* ne publie pas uniquement des articles de propagande se référant à la Révolution nationale qu'il a d'ailleurs soutenue. Il est aussi l'instrument d'une propagande inspirée directement des principes du nazisme qu'il condamne. Ainsi il sert de support pour dénoncer des ennemis tels que les juifs, les francs-maçons, les communistes et les Anglo-américains.

Par exemple, en mars 1941, est publié en première page, sur trois colonnes l'article « Le statut des israélites » qui a la prétention de justifier la mise en place d'une législation particulière pour les juifs, considérés désormais comme des étrangers. D'autre part, dans la petite rubrique « Dans les cinémas de Nice » qui conseille des projections à voir et à ne pas voir selon une cote morale bien établie, l'on découvre à partir de septembre 1942 la mention « pour adultes seulement » pour le film de Veit Harlan « Le juif Süß », véritable produit de la propagande antisémite allemande. L'article « La franc-maçonnerie dans l'enseignement officiel - les hommes », rédigé par Henry Coston, journaliste et fervent défenseur de la collaboration, dénonce la mauvaise influence de juifs et de francs-maçons comme Jean Zay, Jules Ferry, Chantemps, Jules Isaac, sur la politique du ministère de l'instruction publique.

L'éveil publie aussi des articles de propagande antibolchevique qui dénoncent entre autre les complots de la IIIe internationale contre la France, et effrayent les lecteurs en les mettant en garde contre la terreur stalinienne qui n'emploie dans ses rangs que des terroristes, des criminels et autres individus dangereux pour la société.

Enfin *L'éveil* sert d'instrument à la campagne anti anglo-américaine. En septembre 1941, *L'éveil* publie un article du propagandiste collaborationniste Paul Chack, chef de file du comité d'action antibolchevique, qui dénonce la lâcheté des Anglais lors de l'épisode de Dunkerque en juin 1940. En août 1943, c'est le savant français Georges Claude qui dénonce dans *L'éveil* la manœuvre perfide de l'Angleterre qui, selon lui, a trompé la France sur les véritables desseins de l'Allemagne afin d'assurer sa position et protéger ses propres intérêts. Mais pour discréditer les Anglo-américains aux yeux de l'opinion, la propagande exploite surtout comme argument l'image de l'atrocité des bombardements aériens alliés. Ainsi, en mars 1942, J.-L. Chastanet, un journaliste pro-allemand de *L'éveil*, qualifie les attaques des Anglais sur les villes françaises de lâches agressions et en rappelant le nombre de victimes causé par ces bombardements aveugles, met en relief la trahison des Britanniques à l'égard de la France. Et pour provoquer plus d'indignation dans les rangs catholiques, *L'éveil* publie des articles où la propagande met en valeur dans la description de la barbarie des bombardements le thème de la guerre contre les églises, du matérialisme se lançant à l'assaut de l'esprit. Les textes focalisent ainsi sur la perte de monuments et de bâtiments historiques comme la Palais des Doges à Gênes, ou encore la vieille église San Stéfano dans laquelle Christophe Colomb fut baptisé.

Lorsqu'en 1944 les bombardements atteignent les Alpes-Maritimes et ses environs, *L'éveil* titre sur toute la première page « Bombardement de Nice et de la banlieue - l'agression Anglo-américaine » avec un texte qui dénonce l'inhumanité des Britanniques et Américains, insensibles aux appels solennels lancés par les trois cardinaux français le 1er mai 1944, mais aussi par le cardinal Van Roye, primat de Belgique, et qui, cette fois, étaient directement adressés aux puissances alliées. Il faut souligner que le texte qui dénonce l'attitude des alliés est sans origine et est accompagné dans le même encadré, d'une photo de l'évêque de Nice, ce qui porte à croire que ces paroles de condamnation sont celles de Mgr Rémond. Or il s'agit là d'un exemple type de manipulation de la part de la propagande car non seulement l'évêque signe toujours ses articles dans *L'éveil* mais chose plus importante, il ne s'est jamais prononcé contre les alliés. Et pour confirmer cette affirmation sur la même page, l'abbé Girault signe un article sur ces mêmes bombardements où il déplore les souffrances morales et physiques de la population mais sans pour autant mettre en cause les Anglo-américains.

Deux mois après le retour au pouvoir de Pierre Laval, au moment où est instaurée la relève, le 22 juin 1942, nous trouvons dans *L'éveil* des articles de propagande incitant les Français à partir travailler en Allemagne. Ceux-ci présentent le travail en Allemagne comme un grave devoir à accomplir pour protéger la France et l'Europe contre le bolchevisme et libérer, en échange du départ d'ouvriers français pour les usines du Reich, des prisonniers. D'autres expliquent les avantages accordés à ceux qui partent en matière de salaire, de conditions de travail et de conditions sociales. Et en publiant ces articles en faveur de la relève, *L'éveil* a servi d'instrument à la fois à la propagande vichyste qui appelle au sacrifice et au devoir envers le pays, à celle des collaborationnistes qui insistent sur les aspects avantageux du départ en Allemagne, et enfin à celle du IIIe Reich dont nous reconnaissons les deux thèmes clés : la lutte contre le bolchevisme pour une nouvelle Europe.

A la suite de cette description d'articles d'endoctrinement imposés à *L'éveil*, il est nécessaire de traiter de la question de la censure, indissociable de la propagande et poussée durant ce conflit à l'extrême à cause de ses innombrables antennes de surveillance, implantées à tous les niveaux de vie nationale, régionale et locale. *L'éveil*, comme les autres journaux de zone sud, n'échappe pas à la tutelle des services d'information de Vichy. En effet, le secrétariat général de l'information a mis en place des antennes de contrôle départementales. Dans les Alpes-Maritimes, le bureau de Nice emploie à ce titre un chef de censure, des censeurs, des secrétaires et des traducteurs. Tout ce personnel travaillant à l'exécution des

directives, devait remplir un rôle bien précis défini dans la circulaire numéro 24 d'avril 1941, rédigée par le secrétaire général adjoint à l'information, Paul Marion. Cette équipe se trouvait aussi en étroite relation avec le préfet régional qui avait seule qualité à formuler des demandes par écrit auprès de la censure de Vichy, par exemple, sur des consignes locales ou régionales qu'il fallait lever ou confirmer. Ainsi pour avoir ne serait-ce qu'une petite idée sur les limites de l'asservissement de l'hebdomadaire catholique, il aurait fallu dépouiller toutes les consignes, et vérifier feuille par feuille si *L'éveil* ne faisait qu'obéir aux directives imposées, si au contraire de sa propre initiative il dépassait les communiqués officiels ou encore s'il refusait clairement la publication de certains articles incompatibles avec sa pensée catholique.

Mais toutes ces questions restent sans réponses et nous amènent directement au problème crucial du discernement qui s'est posé aux lecteurs d'hier et qui nous affectent encore aujourd'hui. En effet, face au contrôle de Vichy et des Allemands à partir de septembre 1943, *L'éveil* très surveillé ne peut se soustraire aux consignes sous peine de sanctions administratives ou même pénales prévues par la législation en vigueur. Et même s'il réussit parfois à échapper à la vigilance des censeurs, et à divulguer des opinions défavorables au régime et à l'occupant, il ne sait pas si le lecteur les distingue, s'il arrive à les reconnaître entre les lignes. Car les signalements officiels comme « Journal officiel », « Vichy » ou encore « Havas -OFI » du nom de l'agence qui en 1940 a vu sa branche information nationalisée et devenir l'office français d'information, n'apparaissent pas systématiquement dans les pages de *L'éveil*, les autorités sachant pertinemment que la simple reproduction d'un texte officiel lui donne beaucoup moins d'importance. De ce fait beaucoup d'articles de *L'éveil* restent anonymes. D'autre part, les services de censure n'ont pas fait qu'imposer leur propre production. En s'appuyant sur les consignes, ils ont aussi coupé, tronqué, modifié, dénaturé, les textes émanant de la rédaction de *L'éveil*, voire même supprimé les plus gênants. Dans ces conditions comment les lecteurs peuvent-ils faire la part des choses entre ce qui est imposé, interdit ou permis, entre ce qui est vrai et ce qui est faux ?

Touché par les vives critiques reçues à son siège concernant l'incompréhension des lecteurs vis-à-vis d'un manque de discernement du journal face au déroulement des événements, *L'éveil* leur demande de faire preuve de discipline et de patience au même titre que lui afin d'éviter d'inutiles sanctions. Grâce à quelques notes d'observations effectuées par les services compétents sur la presse départementale nous pouvons donner un très bref aperçu du comportement de *L'éveil*. Ainsi en 1941, un rapport mensuel du mois de septembre, adressé au préfet des Alpes-Maritimes note que *L'éveil* garde « une ligne de conduite et une attitude régulièrement nationale ». En 1942, le rapport du préfet adressé au ministère de l'information, nous apprend que *L'éveil* a une « attitude politique très favorable au nouveau régime ». Très globalement, les services de censure étaient plutôt satisfaits de *L'éveil*. Mais l'absence de détails sur les relations entre le journal et le contrôle de presse, nous empêchent de connaître les points d'accord et de désaccord. Nous ne pouvons donc pas conclure sur le comportement du journal à partir de fragments d'observations qui sont en réalité le résultat d'affaires et de compromis qui nous échappent complètement.

A partir de la fin de l'année 1942, *L'éveil* change nettement d'orientation dans ses pages en se référant de moins en moins à l'idéologie du régime de Vichy dont il souhaite se dégager au plus vite, et en se fixant comme nouvelle priorité le retour aux valeurs et principes spirituels chrétiens, seules vérités qu'il lui est permis d'exprimer « librement » et que les lecteurs sont en droit d'attendre de sa part. Ainsi face à sa désinformation et à la censure, face aux mensonges et incertitudes, *L'éveil* propose désormais dans ses articles ce qu'il juge essentiel, c'est-à-dire pour lui, rien que des convictions, des vérités qui elles ne sont jamais enchaînées à qui que ce soit ou à un régime quel qu'il soit, mais qui, fondées sur le Christ et l'Eglise, demeurent immuables, intangibles, inaltérables et offrent par ses justes

enseignements des points de repère, les plus solides possible à toutes les âmes désemparées. Car *L'éveil* estime qu'un véritable retour en force vers Dieu est un gage inestimable de survie, non seulement pour la France, pays en pleine tourmente, mais qui reste malgré tout la fille aînée de l'Eglise du Christ, mais aussi pour l'Europe, tenaillée entre le paganisme nazi et l'athéisme communiste. Et pour encourager les gens à supporter les terribles maux de la guerre, la souffrance, la détresse, les peines et les deuils, la feuille catholique insiste dans ses articles sur des notions spirituelles plus positives, plus optimistes comme la confiance, la lumière, l'espérance, la grâce de Dieu. *L'éveil* appelle aussi à la pénitence, au repentir, à la prière et prône sans cesse l'amour et la fraternité pour, selon lui, unir les esprits et les cœurs dans la paix, la charité et la vérité. De cette manière, il espère voir au lendemain de la guerre des catholiques enfin prêts à reconstruire ce qui a été détruit dans la société, dans un esprit cette fois plus proche du Christ et de ses enseignements.

De manière plus quantitative, le retour à la spiritualité de *L'éveil* se traduit par la multiplication d'articles sur les apparitions de Fatima, sur les faits de Lourdes et sur la consécration du diocèse au Cœur immaculé de Marie qui a eu lieu en mai 1943. A côté de cette ferveur mariale, *L'éveil* revient aussi à la figure du Christ et multiplie la publication d'articles sur la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus.

Le changement d'orientation de *L'éveil* réside aussi dans la nouvelle priorité donnée à la question sociale qu'il juge primordiale et essentielle pour construire une paix durable. Et même si cette préoccupation sociale n'est pas une nouveauté pour cet organe catholique qui prêche, depuis sa création en 1925, la doctrine sociale de l'Eglise qui découle des enseignements pontificaux, depuis Léon XIII et sa célèbre encyclique *Rerum Novarum* et jusqu'à ses successeurs, *L'éveil* préfère s'y consacrer désormais de manière plus importante car tout comme l'Eglise, il craint d'assister au lendemain de la guerre, au réveil des vieilles luttes de classes qui risquent cette fois, selon lui, de s'aggraver dramatiquement, à cause de la situation plus qu'alarmante du monde des travailleurs.

Jugeant les principes du catholicisme social, seuls capables de régénérer la société civile, et d'apporter la paix sociale en mettant fin à la division du monde en deux catégories, les exploitants et les opprimés, *L'éveil* part en croisade contre le capitalisme et le communisme, et affirme haut et fort les qualités de la doctrine sociale de l'Eglise. A l'égoïsme, l'injustice du libéralisme sauvage, le journal oppose la charité, la morale et la justice. A l'athéisme du communisme, il propose une mystique prenant en compte essentiellement l'homme avant le travailleur, et dans toutes ses dimensions : spirituelles, matérielles et sociales. Et *L'éveil* rappelle à plusieurs reprises que cette doctrine sociale de l'Eglise est tellement juste et légitime qu'elle a fait l'objet, malgré elle, de nombreux emprunts par des idéologies ennemies et a subi des modifications et déviations malheureuses. C'est pourquoi, à l'heure où les injustices sociales sont mises en évidence par diverses enquêtes et expériences sur le terrain, à l'heure où tous pressentent le réveil des revendications prolétariennes, *L'éveil* invite tous les chrétiens à devenir de plus en plus sociaux afin de barrer la route à la menace révolutionnaire.

Ainsi, devant la nécessité urgente de semer cette doctrine féconde, le journal ouvre en juin 1943, une nouvelle rubrique appelée « La chronique sociale », sorte de tableau d'étude qui traite de l'économie communautaire qui prend en compte l'épanouissement de tous les hommes. *L'éveil* multiplie aussi les articles sur les secrétariats sociaux qui ont pour mission l'information mais aussi la formation d'équipes de conférenciers chargés de diffuser la doctrine sociale de l'Eglise. D'autre part, *L'éveil* consacre quelques-uns de ses articles au petit livre des abbés Godin et Daniel *La France, pays de mission*, qui depuis sa parution en 1943, en révélant le drame du prolétariat, a eu un grand retentissement dans les milieux catholiques. Dans le même ordre d'idées, sur la demande de l'évêché, *L'éveil* reproduit in extenso deux

longs articles, sorte de reportages pertinents et objectifs d'Antoine Denys, parus dans l'hebdomadaire *Demain*. Ce dernier y raconte les conditions dans lesquelles travaillent les jeunes ouvriers d'usines et dénonce la misère, le manque d'éducation, l'absence d'hygiène, le manque de loisirs, et surtout la détresse morale de ces jeunes, due à l'absence de convictions suprêmes.

Révéle par le livre des abbés Godin et Daniel, le problème de la déchristianisation préoccupe au plus haut point *L'éveil*, qui conscient de la nécessité d'un renouveau dans la religion catholique, cherche à redonner un second souffle à l'Eglise et à sa mission d'évangélisation en proposant une vaste réflexion sur les problèmes qui sont à l'origine de la désertion des paroisses.

Ainsi, la crise des vocations sacerdotales en est un élément. Les curés manquent et pour expliquer leur pénurie, *L'éveil* évoque le plus souvent leurs conditions de vie particulièrement solitaire, les problèmes auxquels ils doivent faire face et qui se trouvent amplifiés par la guerre. Devant l'ampleur de la tâche à accomplir quotidiennement, les jeunes se découragent très vite, préférant un mode de vie lié au milieu urbain, à ses attraits et ses avantages. Pour expliquer la déchristianisation, *L'éveil* au risque de bousculer les méthodes vieilles, remet en cause aussi des éléments de la Pastorale, comme l'usage de la langue latine. *L'éveil* insiste sur ce point car il touche plus massivement le milieu prolétaire, le peuple, les ouvriers dont le sort préoccupe la haute hiérarchie catholique.

Mais pour *L'éveil*, les catholiques laïques eux-mêmes sont responsables pour une grande part de ce phénomène d'éloignement de la religiosité dans la vie profane. Le journal leur reproche de ne pas assez se mêler à la vie quotidienne en qualité de croyants. Il regrette aussi chez beaucoup, l'absence de l'esprit de l'Evangile, de l'esprit de la charité et l'oubli en somme des grands enseignements du Christ qui les amène inévitablement à négliger les plus pauvres.

Enfin pour *L'éveil* la déchristianisation est le fruit d'une défaillance générale enregistrée dans les rangs des catholiques, et plus encore dans les milieux ouvriers, au niveau de la pratique de leur religion qu'ils semblent connaître de moins en moins, installant ainsi le pays dans un véritable paganisme. Face à cette grave situation, l'œuvre de rechristianisation apparaît comme un travail urgent, une tâche apostolique à laquelle *L'éveil* veut contribuer le plus efficacement possible. Pour cela, *L'éveil* aide à préparer le clergé aux nouvelles idées pour lui permettre d'évangéliser les masses avec de nouvelles méthodes. Le journal leur donne par exemple quelques conseils sur la manière de découvrir les vocations sacerdotales avec plus de confiance et d'intérêt humain. Il lance aussi dans ses pages un véritable appel aux jeunes mais aussi à leurs parents dans une petite rubrique intitulée « L'œuvre des vocations sacerdotales doit être aidée », et où le journal présente à chaque fois une petite histoire sur une vocation trouvée grâce au sacrifice des parents offrant dans la joie leur enfant à Dieu. S'intéressant de près au sacerdoce même des prêtres, *L'éveil* leur propose une chronique pastorale intitulée « Ce que nous demandons aux prêtres du Christ » où l'organe catholique recommande des idées avancées pour le rajeunissement de la liturgie et pour faciliter le contact entre le prêtre et les fidèles. D'autre part, *L'éveil* essaye aussi de définir clairement dans ses articles le rôle et la spiritualité du clergé afin de mieux lutter contre la paganisation des milieux de vie des travailleurs et mettre fin à la déchéance de la classe ouvrière dont la situation morale et religieuse est plus que pénible.

En ce qui concerne le laïcat, *L'éveil* rappelle aux gens que la religion doit être vécue et présente à chaque instant de la vie, c'est-à-dire dans la vie professionnelle, publique, la vie individuelle, privée, familiale. De cette manière le fidèle travaille à la fois à la rechristianisation de sa propre personne et à celle de son pays. Contre l'esprit de sectarisme,

L'éveil prône le retour à l'esprit de conquête qui animait les premiers chrétiens dans les premiers siècles et qui a prouvé toute son efficacité. Car ainsi, les fidèles se sentant plus libérés et toujours animés d'un idéal peuvent trouver un nouveau sens à la liturgie, à la célébration commune et aux pratiques religieuses que la plupart ont été abandonnées.

En dehors des dévotions, *L'éveil* demande à tous les catholiques de s'engager en masse au sein d'un mouvement spécialisé d'action catholique de leur paroisse. Mais le journal précise que cette action militante exige désormais du fidèle une double documentation intellectuelle. Un minimum de connaissances religieuses est indispensable pour d'une part défendre la religion face aux ennemis du Christ, et d'autre part pour simplement prêcher ses enseignements face à des catholiques passifs et ignorants. Et le fidèle doit suivre aussi une formation la plus complète possible sur la doctrine sociale de l'Eglise afin de la répandre dans les milieux ouvriers. Pour encourager à l'adhésion et appuyer cette formation de base, *L'éveil* propose dans ses pages une série d'articles de réflexion, d'information mais aussi d'exemples d'expériences d'action catholique réussies, et cela afin d'armer pacifiquement et efficacement les militants et les futurs militants. Le journal fait part des nombreuses activités des associations paroissiales des Alpes-Maritimes ; il publie les appels à l'action du mouvement populaire des familles, mouvement né en 1942 de la fusion entre la ligue ouvrière chrétienne masculine et féminine ; pour la rechristianisation de la bourgeoisie, il présente le mouvement d'action catholique indépendante (ACI) mandaté par l'Eglise en 1941 comme mouvement national.

Ainsi, *L'éveil* a participé très activement à la préparation du renouveau spirituel et apostolique de l'après-guerre. Dans son retour à la religion, marqué essentiellement par le culte marial et la consécration au Cœur immaculé de Marie, apparaît clairement l'évolution de la spiritualité, qui en étant plus centrée sur la grâce que sur le péché, se veut désormais plus optimiste. Persuadé d'une nouvelle évolution, voire même d'une révolution sociale au lendemain de la guerre, *L'éveil* soutient aussi dans ses articles les nouvelles idées sur l'ordre communautaire, prôné notamment par le groupe « Economie et humanisme ». Enfin, soulevant le problème de la déchristianisation, *L'éveil* pressent déjà le besoin et la nécessité d'une urgente adaptation de la Pastorale, d'un renouveau paroissial pour reconquérir la masse ouvrière. Le développement de ces idées fait ainsi de *L'éveil* un des précurseurs de la nouvelle orientation missionnaire de l'Eglise d'après-guerre.

Ainsi nous pouvons affirmer que *L'éveil*, face à cette manipulation politique, illustre bien une attitude typique de l'époque. Il symbolise tout d'abord parfaitement l'attitude conformiste de l'ensemble des journaux, mobilisés, asservis, censurés, surveillés par deux autorités bien distinctes, celles de Vichy et celles des Allemands, mais réunies ensemble pour faire de la presse leur instrument commun de conditionnement. Ensuite *L'éveil* incarne aussi plus particulièrement l'exemple des journaux qui ont été contraint à accepter dans leurs colonnes des articles tendancieux, gênants, embarrassants, contraire à leurs opinions et à leurs propres convictions. Enfin, *L'éveil* par son identité catholique, s'apparente par son contenu à son confrère *La croix* qui, comme lui, déçu de Vichy s'est désengagé du régime en consacrant l'ensemble de ses articles à des questions d'ordre intemporel sur la religion, la justice sociale sur lesquelles la censure ne pouvait pas avoir prise et qui laissait faire du moment que le journal continuait à publier des papiers de propagande et surtout se taisait.

En définitive, *L'éveil* a dû livrer bataille sur divers plans du fait de son appartenance au catholicisme. Il a lutté moralement pour se maintenir au nom de la guerre engagée par l'Eglise, de la « bonne presse » contre la « mauvaise presse ». D'autant plus que la presse française subissait les conséquences de l'occupation allemande et diffusait, de ce fait, largement les idées des doctrines nazies qui appelaient à la haine raciale, notamment sous la plume de collaborationnistes virulents, anticléricaux qui par la même occasion s'en prenaient

à l'Eglise. C'est pourquoi *L'éveil* se voulait un rempart de résistance spirituelle contre le paganisme nazi. Il semble aussi que *L'éveil* ait voulu mettre son veto sur certains articles de propagande, opposés à ses idées, à sa morale mais contre lesquels il n'a pas pu se dresser comme il le souhaitait. Nous l'avons vu, *L'éveil* était manipulé dans le sens des intérêts français et allemands. Le journal était embarrassé à l'égard de ses lecteurs à cause certainement des articles sur l'antisémitisme, l'anti anglo-américanisme. *L'éveil* voulait refuser de répandre la haine, la violence dans les articles tendancieux, incompatibles avec sa pensée. Mgr Rémond, l'évêque de Nice l'a confirmé dans son éditorial du 15 octobre 1944 du premier numéro des *Nouvelles religieuses*. Le journal s'est donc laissé entraîner, malgré lui, dans la polémique, impossible à maîtriser puisqu'il était devenu un instrument d'action politique au service de l'Etat. Il a donc dû aussi gérer une situation matérielle délicate puisqu'à ce titre le sabotage lui était interdit, sous peine de sanctions graves. Ainsi *L'éveil* a lutté autant sur le plan moral que matériel.

Nous pouvons dire aussi que le journal a vécu durant ces années deux grandes phases d'évolution. La première correspond à une politisation de *L'éveil* qui coïncide avec son ralliement au régime de Vichy et qui dure jusqu'en 1942. La seconde, celle de la dépolitisation coïncide avec la faillite de la Révolution nationale, l'échec des projets économiques et sociaux, le retour de Pierre Laval et d'une nouvelle équipe de collaborationnistes qui engage le pays dans la voie de la fascisation. Elle marque le désengagement du journal vis-à-vis de Vichy. Car *L'éveil* n'a pas approuvé dans son ensemble les principes de la Révolution nationale. Certes le journal espérait vraiment voir se réaliser autour d'idées chrétiennes « l'ordre nouveau » auquel il croyait du moment que l'Etat respectait les valeurs qu'il prônait et qu'il défendait la patrie et ses intérêts. A cet égard, *L'éveil* faisait preuve de loyalisme comme l'ensemble de l'Eglise, mais un loyalisme plutôt réservé et modéré. Ce qui n'était plus le cas, lorsque Vichy a rapidement entrepris l'élaboration de mesures inhumaines à l'encontre des juifs, notamment, et qu'il a commencé à s'aligner sur les principes nazis. Là, *L'éveil* se refusait à tout discours en faveur de la collaboration, de l'extrémisme et de certaines idées contraires aux convictions morales et spirituelles de l'Eglise. Son adhésion spontanée envers Vichy, procède donc plutôt d'un réflexe patriotique. Et lorsque le rêve d'un « ordre nouveau » s'est brisé par les incapacités, les insuffisances, les faiblesses et les tentations de compromission avec l'ennemi, *L'éveil* tout en se dégageant graduellement de ce régime, n'en restait pas moins patriote lorsqu'il s'agissait entre autre de dénoncer les collaborationnistes, des anti-français comme Philippe Henriot et Marcel Déat.

Enfin, nous pouvons nous demander quel a été l'impact de *L'éveil* sur la population niçoise, sur les Alpes-Maritimes et même sur la région de la Côte d'Azur. Il semble que le journal ait eu, lors de ces années, une certaine influence, puisque Vichy tenait absolument à le préserver et qu'il était un hebdomadaire dont le tirage n'a pas chuté de manière importante. Cela prouve peut-être un certain intérêt de la population locale pour *L'éveil*. Et si ce raisonnement se révèle juste, nous pouvons alors émettre quelques hypothèses à ce sujet. L'attitude même, prise par *L'éveil* dans cette grave crise politique lui a peut-être permis d'attirer un public plus large, qui s'y est reconnu, surtout que l'évolution idéologique du journal coïncide avec l'évolution de l'opinion publique dans les Alpes-Maritimes. Nice, surnommée la « fille aînée de la Révolution nationale » s'est ralliée massivement et spontanément au régime de Vichy par réflexe patriotique à l'encontre de l'occupant italien. Mais Nice s'en est tout aussi vite désengagée. De ce fait, *L'éveil* reflète tout à fait l'opinion des Alpes-Maritimes.

D'autre part, le succès de *L'éveil* peut aussi s'expliquer par son contenu même. En effet, il apportait une autre dimension à ses articles, sur un ton mesuré, sans haine, ni passion

dans son langage. De ce point de vue, il apparaissait sérieux, plus humain, ouvert, à l'écoute des gens. Ce contact familial avec ses lecteurs, son style et sa manière de faire sans heurts, différentes des autres feuilles, du fait de son identité catholique, a certainement répondu par là aux attentes et aux aspirations de la population qui n'était pas dupe de la désinformation ambiante. En réalité, les gens achetaient les journaux pour s'informer de tout ce qui avait trait à leur vie quotidienne, comme les communiqués du ravitaillement. Certainement aussi ils cherchaient un soutien moral, psychologique, spirituel, étant les témoins d'exactions affligeantes. *L'éveil* ne leur offrait-il pas un appui solide qui répondait, à leurs interrogations à la fois morales et matérielles ? *L'éveil* n'a-t-il pas d'ailleurs profité de l'ouverture de sa rubrique sur la documentation familiale et sociale pour fidéliser un public plus vaste et en même temps leur inculquer des valeurs qui se perdaient alors ?

La longévité même de *L'éveil* a peut-être joué en sa faveur car souvent les journaux les plus solides bénéficient d'une longue carrière tandis que les nouveaux qui arrivent en même temps qu'un régime, qui ne rassemble guère plus de monde, échouent rapidement. *L'éveil* sous Vichy rentrait dans sa 15^e année de publication. Il n'avait donc plus à prouver de quels bords il était, quelles étaient ses idées, surtout qu'en 1940 encore, durant la « drôle de guerre », Mgr Rémond y dénonçait Staline et Hitler. C'est pourquoi *L'éveil* aimait à répéter à ses lecteurs de ne pas oublier ce qu'il avait déjà dit auparavant. Et nous pouvons aussi nous demander si le rayonnement de l'hebdomadaire catholique, n'est pas en rapport avec celui de Mgr Rémond, évêque autoritaire mais populaire et aimé des Niçois, qui connaissaient très bien ses prises de position contre le nazisme et l'antisémitisme dont il était un virulent dénonciateur. Il ne faut donc pas perdre de vue le lien privilégié qui pouvait unir *L'éveil* à son public et qui a pu jouer sous l'occupation. Et l'on peut se demander jusqu'à quel point le journal a réussi à influencer l'opinion et comment les gens voyaient alors leur *Eveil* durant cette période.

Certainement, il y aurait encore beaucoup à dire au sujet de *L'éveil* d'autant plus qu'il était l'organe des catholiques, laïcs et clercs, et qu'il reflète donc quelque part par son soutien à Vichy et par son silence, sa prudence à l'égard de l'antisémitisme une certaine attitude des catholiques, aujourd'hui remise en cause et qui fait l'objet de déclarations de repentance de la part des évêques de l'Eglise de France ainsi que du pape Jean-Paul II concernant la Shoah. Comment qualifier alors l'attitude de *L'éveil* sans porter de jugement définitif ? Pour répondre, nous devons nous tenir à une question essentielle : *L'éveil* a-t-il joué réellement son rôle de feuille catholique ? Sur les questions intemporelles, oui. Sur les questions temporelles, non. *L'éveil* semble-t-il, n'a pas pu défendre comme il l'aurait certainement souhaité la pensée de l'Eglise. Mais cela n'a pas empêché des rédacteurs de l'hebdomadaire de la mettre en pratique sur le terrain.

Le 12 août 1944, est paru le dernier numéro de *L'éveil* qui par la suite s'est sabordé. Organe officiel d'un régime condamné, il n'a pas attendu de tomber sous le coup de l'ordonnance du 26 août 1944, pour disparaître de lui-même, victime de son destin lié à Vichy.

**L'ENJEU ÉLECTORAL
DES RAPATRIÉS À TOULON ET
DANS LE VAR
DANS LES ANNÉES 60**

Frédéric Delmonte

**Résumé d'un mémoire de DEA soutenu à la Faculté des Lettres de Nice sous la
direction de M. Schor**

Dès l'arrivée des rapatriés en métropole, après les événements d'Algérie, et avant même que soit seulement estompé pour eux le souvenir des jours tragiques qu'ils avaient vécus, « les Pieds-Noirs » allaient constituer de nouveaux enjeux dans les luttes électorales. Ce sera particulièrement vrai dans le Var, et surtout à Toulon.

Interrogée par *Var-Matin* le 14 décembre 1998, à l'occasion d'une enquête spéciale sur le « Toulon Pieds-Noirs », une française originaire de la région de Bône raconte : « Nous avons débarqué ici, de manière symbolique, parce que cette ville était géographiquement la plus proche de chez nous. Nous avons derrière nous, la montagne de Ledough et à Toulon, le Faron nous y faisait un peu penser ». En effet, le climat varois, la présence de la Méditerranée, les similitudes dans les cultures pratiquées (olives, vignes, blé...), une certaine ressemblance géographique entre les plaines des Maures, celle du Gapeau, les petits villages agricoles du Var et ce qu'il existait là-bas, vont inciter de très nombreux « Pieds-Noirs » à s'installer dans ce département. Par exemple, plusieurs actuels et anciens responsables de mouvements de rapatriés habitent la région des Solliès (Solliès Pont, Solliès Toucas, Solliès Ville) et celle de Hyères. C'est aussi dans le Var, que Pierre Ortiz a fini ses jours.

En cette fin d'année 1998, soit un peu plus de trente ans après la fin des événements d'Algérie, la page spéciale du quotidien varois *Var-Matin* montre, comme l'écrit J. Larrue, que cette présence demeure dans le Var plus que partout ailleurs, un « sujet brûlant ». Surtout au niveau politique. Le journaliste rappelle que l'élection d'un maire F.N. à Toulon, en 1995 est sûrement due, en partie, à la présence dans cette ville de nombreux rapatriés.

En tout, c'est un peu plus de 18 000¹ nouveaux habitants, soit près de septième du corps électoral qui s'installent dans le Var² à la suite de l'indépendance de l'Algérie. Electoralement, l'arrivée de cette population va représenter pour les hommes politiques du département un extraordinaire enjeu. Tout d'abord, parce qu'il s'agit d'une « nouvelle et nombreuse clientèle » à capter. Ensuite, parce que cette population va connaître d'inévitables problèmes d'installation et d'insertion dans la société varoise³. Il lui faut retrouver un travail, un logement, un cadre de vie. Chacune de ces questions appelle une réponse politique. Enfin, parce que cette population par la nature de la catastrophe qu'elle a vécue est plus sensible que d'autres à certains discours politiques. Ensuite, la précarité de leur existence, les douleurs de leur départ, la perte de leur « Patrie », l'engagement physique et idéologique de certains vont les amener à s'impliquer politiquement, peut être un peu plus facilement que les populations autochtones⁴.

La question de l'enjeu électoral de la présence des « Pieds-Noirs » à Toulon et dans le Var se pose avec force notamment lors des élections municipales de 1965 dans cette ville, des présidentielles de 1965 et des législatives de 1967. L'étude de cette question à travers les articles de *Var-Matin*, d'articles issus de journaux de rapatriés, ou de sources de partis politiques, révèle quelques points intéressants.

La campagne des municipales à Toulon de mars 1965, place la question de la présence des rapatriés au centre des débats. Tout d'abord, parce que la majorité des mouvements de rapatriés nationalistes est présente dans un « Comité d'union des mouvements nationaux de

¹ Chiffres cités par *Var-Matin* du 14 décembre 1998

² Chiffres fournis par *Var-Matin*

³ Cf les colonnes quotidiennes dans *Var-Matin*, « Du côté des rapatriés », ou « La voix des rapatriés », qui de 1962-63 au début des années 70 rapportent les problèmes d'installation des rapatriés à Toulon et dans le Var : demandes d'emplois, de logement, recherches de parents ou d'amis perdus, création ou implosion de mouvements ou d'associations. La lecture des articles de *L'Echo du Var*, le journal des rapatriés, permet aussi de comprendre les difficultés d'intégration rencontrées par cette population.

⁴ Il n'y a qu'à voir la vitalité et le nombre des associations, ou des regroupements de rapatriés qui se créent à cette époque dans le Var.

Toulon et du Var»⁵. Ce comité comprend tout d'abord des mouvements de rapatriés : la Fédération des étudiants nationalistes, la Fédération des étudiants réfugiés, l'Association des combattants d'Algérie, l'Union des rapatriés pour l'amnistie. Il est composé aussi de groupements ayant un rapport étroit avec les événements d'Algérie, mais dont le but premier n'est pas de réunir des « Pieds-Noirs ». On y trouve donc l'association des anciens prisonniers de la cinquième République, en qualité d'association observatrice. Enfin, dans ce comité sont aussi présents des partis politiques ou mouvements dont les événements d'Algérie et leur suite sont une source principale de préoccupation : c'est le Centre national des indépendants et paysans du Var qui prend ses distances par rapport à la direction nationale à cause de divergences relatives aux questions de l'Algérie, le Rassemblement de l'esprit public, et quelques uns comme l'Union de défense des commerçants et l'union fraternité française (UFF-Mouvement Pujade).

La présence d'autant de mouvements de rapatriés au sein de ce comité nationaliste pose plusieurs questions. Tout d'abord celle de la place des rapatriés dans la résurgence à cette époque de l'extrême-droite et du mouvement nationaliste. Ensuite celle de l'intégration politique en métropole dans les partis existants des rapatriés, pour qui dans leur grande majorité, le communisme et le gaullisme étaient fortement liés à la perte de l'Algérie. Enfin celle de la place des rapatriés et des conséquences qui s'en suivent dans le discours des hommes politiques. Comme on le constate par la fréquence, dans le journal *Var-Matin*, les articles accordés à ce comité, la question de la place des rapatriés dans le discours politique va être d'abord posée par les intéressés eux-mêmes, et de leur propre initiative. Majoritairement, ce comité est dominé par des mouvements de rapatriés. Sur neuf groupes, au moins quatre sont animés exclusivement par des rapatriés. C'est le cas par exemple de la FEN, de la FER, de l'Union des rapatriés pour l'amnistie... Deux ont un rapport étroit avec le sort des rapatriés : l'Association des anciens combattants d'Algérie, et celle des anciens prisonniers politiques de la cinquième République.

Dans une de ses premières réunions politiques, sur trois points abordés, un concerne la question de « la situation des rapatriés devant les élections municipales ». Pour ce comité, les échéances électorales qui arrivent sont une occasion de se faire entendre et de poser au cœur du débat, la question des rapatriés. A la date du 7 février, *Var-Matin* rapporte un appel à une réunion. L'ordre du jour est le suivant : « désignation des candidats nationaux aux élections municipales à Toulon et dans le Var ». *Var-Matin* publie le 9 février un long compte rendu de l'assemblée générale au cours de laquelle, les candidats de ce comité, et plus largement des mouvements nationalistes sont désignés. Il s'agit de : M. Marius Mazière, commerçant et ancien adjoint au maire de Toulon ; de M. Robert Mauffait, officier en retraite, chevalier de la légion d'honneur, de M. Antoine Grazziani, officier en retraite, officier de la légion d'honneur, médaillé militaire ; de M. Charles Croix, directeur de société, croix de guerre 39-45 ; de M. Jean Comparetti, retraité ; de M. Jacques Bonneton, agent des postes et télécommunications, ancien combattant en Algérie ; de M. Henri Volette, artisan, rapatrié d'Algérie, de Mme Georgette Roque, artiste chorégraphe. Mais à cette heure, il n'est pas question de présenter une liste indépendante. L'objectif de ce comité est de faire obstacle aux gaullistes, communistes et à la SFIO, dans une union des nationaux. On n'apporte pas plus de précisions.

On peut à l'occasion de cette assemblée, réfléchir sur les liens de ces mouvements de rapatriés, très nationalistes, avec des mouvements de la métropole, à tendance nationaliste, monarchiste, et d'extrême-droite. En effet, le journaliste de *Var-Matin* rapporte la présence de représentants de la Restauration nationale, du Parti républicain socialiste, et du Centre

⁵ Cf *Var-Matin* du 3 février 1965

départemental des indépendants et paysans du Var. En tenant compte des positions très nationalistes de la FEN, et de la FER, de la présence de l'association des anciens prisonniers politiques de la cinquième République, qui comprend d'anciens « activistes » de l'Algérie française, on peut constater, que la présence des rapatriés, et des mouvements issus de la guerre d'Algérie remet à l'ordre du jour la place de la droite nationaliste « dure » et de l'extrême-droite en France. On peut noter dans l'assistance la présence du général Carioju, qui sera un des responsables des comités « Tixier-Vignancourt » dans le Var lors des élections présidentielles de 1965.

Le 12 février, *Var-Matin* publie la présence de nouveaux candidats sur cette liste. On y trouve en plus notamment, M. Jean-Pierre Olivier, étudiant en chirurgie dentaire, et responsable de la FER. Cette liste a été soumise à Maurice Arrecks, maire de Toulon, conseiller général du Var, ainsi qu'à M. Henri Fabre, et à M. Jean Vittel, conseillers généraux du Var. Le but de cette manœuvre est d'aboutir à la constitution d'une liste nationale unique.

Le 15 février, *Var-Matin*, rapporte les comptes-rendus de la réunion du Comité national républicain indépendant. Conduit par le docteur Baixe, ce comité approuve la candidature présentée comme apolitique de l'amiral Baudouin. Le même jour, dans la rubrique vie politique est annoncée la réunion du Comité d'union des mouvements nationaux pour le 16 février. Le but de cette réunion est de mettre en place les équipes pour la campagne électorale.

Le 16 février, l'amiral Baudouin informe les électeurs par voie de presse de l'impossibilité de monter la large liste d'union nationale qu'il aurait souhaitée.

Apparemment, la mouvance nationale connaît de nombreux problèmes d'intérêts puisque, le 17 février, le Comité d'union des mouvements nationaux annonce son intention de monter une liste nationale indépendante : « Le Comité (...) , soucieux d'arriver à une liste nationale unique (...) avait pensé devoir proposer à la municipalité sortante, une entente loyale. Dans cet esprit, une liste de candidats était remise le lundi 8 février 1965 à MM Arreckx, Fabre et Vitel, en même temps que des réserves étaient émises sur la présence d'un candidat, conseiller général municipal sortant, qui fait toujours partie de l'U.N.R. (...) Malheureusement, à ce jour, aucune réponse écrite n'a été adressée au comité d'union. (...) En conséquence, le comité (...) Devant une telle attitude, présentera une liste ». Le titre de la liste est : « Liste nationale et indépendante », et en dehors de la participation à la gestion de la ville, son but premier est l'opposition au gaullisme et au marxisme.

La constitution des listes pose de nombreux problèmes aux partis et mouvements nationaux. *République* du 19 février annonce que M. Roque, trésorier du C.N.I.P. varois démissionne de son poste, pour ne pas souscrire à une manœuvre politique. Le même jour, le Comité des combattants pour l'Algérie française et des anciens détenus politiques, qui s'est créé à l'occasion des élections, et qui est conduit par MM. Fabre, Pons, Miralle et Ferrari appelle à voter pour la liste conduite par l'amiral Baudouin.

Le 22 février, l'Association des combattants d'Algérie déclare soutenir la liste « Nationale indépendante ».

Le 24 février, Jean-Marie Bernardi qui est le secrétaire provisoire de l'Amicale varoise des anciens détenus politiques, souhaite la victoire de M. Arreckx. Cette amicale est à différencier de l'association des anciens prisonniers politique de la cinquième République qui fait partie du Comité d'union. Le communiqué de presse du 24 est apparemment une manœuvre politique, à l'image de l'appel à voter pour l'amiral Baudouin, lancé par, le soi-disant Comité des combattants pour l'Algérie française et des anciens détenus politiques. On peut donc constater que l'approche des échéances électorales est plus ou moins favorable à la

constitution de nouveaux et éphémères mouvements de rapatriés, ou d'autres ayant soutenu l'Algérie française. La création de ces associations, de nature voisine, crée de la confusion dans un domaine où celle-ci ne s'imposait pas. Donnons pour exemple l'Amicale varoise des anciens détenus politiques, et de l'Association des anciens prisonniers de la cinquième République. En effet, l'une appelle à voter pour la liste Arreckx ; et l'autre pour la liste nationale et indépendante. Les hommes politiques varois et leur entourage se livrent à une véritable guerre, dont l'enjeu est la manipulation des divers mouvements de rapatriés, ou des sensibilités de ces nouveaux métropolitains.

Le 4 mars, après plus de deux semaines de travail pour constituer sa liste, le Comité d'union publie dans *Var-Matin*, les trente-sept noms des candidats qui composent la liste nationale et indépendante « contre le marxisme et le gaullisme pour la rénovation de Toulon ». Sur ces trente-sept personnes, seize sont des rapatriés, et quatre des combattants d'Algérie. Il est à remarquer la forte présence de personnes décorées, ou anciens militaires. Même si cette liste n'est pas composée entièrement de rapatriés, ceux-ci représentent près de la moitié des candidats. Même si d'autres listes se réclament de l'électorat « Pieds-Noirs », celle-ci peut s'affirmer leur seule ambassadrice et elle fait largement appel à eux. Par exemple le 16 mars, pour annoncer dans *Var-Matin* une de ses réunions électorales, ce comité titre : « Appel aux Pieds-Noirs ».

Mais cette liste n'est pas la seule à comporter des rapatriés. La liste de M. Arreckx, en a six. La liste d'Union démocratique du docteur Flottes, a elle, M. André Dufour, ancien administrateur des services civils d'Algérie, ancien directeur de l'antenne des rapatriés à Toulon, et M. Hilly, ancien membre de la chambre de commerce d'Alger et ex président du conseil d'administration des sports autonomes d'Alger. Notons la présence sur cette liste d'un des premiers futurs responsables du Front national à Toulon, et du responsable des jeunes gaullistes de Toulon. La liste socialiste d'Edouard Le Bellegou n'est pas en reste. Elle dispose de quatre rapatriés, dont un en seconde place. Cette petite guerre pour se disputer sur sa liste la présence de rapatriés n'est pas anodine. Elle illustre les enjeux électoraux qui entourent la présence d'un électorat rapatrié important et pas encore tout à fait fixé politiquement.

Avant les résultats électoraux, on constate que la liste conduite par M. Arreckx connaît chez les rapatriés un vif succès. Non seulement parce que cette liste comprend plusieurs rapatriés, mais aussi et surtout, parce qu'elle a su exploiter les réseaux des rapatriés et de leurs associations par le soutien, appuyé de quelques représentants emblématiques de cette population.

Var-Matin du 13 mars était présent à la présentation de cette liste et en fait part. Le souci de M. Arreckx de se rapprocher des rapatriés est affirmé lors de cette réunion. Il se traduit par la présence du « curé des barricades », le très populaire et actif abbé Dahmar. Outre la présence de très nombreux rapatriés, d'après le journaliste, les têtes de listes n'oublient pas dans leur discours de faire référence aux événements d'Algérie, et de rappeler leur engagement pour la défense de l'Algérie française. Le docteur Vittel déclare notamment en parlant des rapatriés : « nous les avons défendus au moment des accords d'Evian. Nous les avons accueillis fraternellement et grâce à nous ils s'intègrent à notre cité, où ils ont leur place légitime ». Le journaliste note que M. Fabre, colistier de M. Arreckx « a pris une défense passionnée des Pieds-Noirs, s'expliquant sur son attitude parlementaire et sur celle du docteur Vittel en rappelant leur attitude favorable aux thèses de l'Algérie française. » Prenant la parole à la suite du colonel Reymond, M. Arreckx proclame que l'abbé Dahmar est « un ami ». A la fin de son discours, le maire de Toulon, n'oublie pas d'appeler les rapatriés à le soutenir. Comme on peut le constater, le maire de Toulon n'économise pas ses efforts pour s'attirer les sympathies de la population rapatriée de Toulon.

Grâce à ses initiatives à la mairie, pour accueillir les rapatriés dès leur arrivée, M. Arreckx peut jouir d'une certaine légitimité auprès de cette population. La liste du maire de Toulon est présentée comme opposée au gaullisme et au communisme ; ce qui, chez la population rapatriée est un gage électoral. Ensuite, le maire de Toulon a su bien s'entourer pour sa campagne. MM Fabre et Vittel se présentent comme des défenseurs de l'Algérie française. Surtout, figurent aux côtés du maire l'abbé Dahmar, et le colonel Reymond. Ces deux personnalités bénéficient auprès de la population rapatriée d'une très bonne image de marque, même si à plusieurs reprises, ils seront plus tard au centre de polémiques. En janvier 1965, l'abbé Dahmar est à l'origine de la création du F.R.A.N. (Front des Réfugiés d'Afrique du Nord). Le FRAN a pour mission l'union et la sauvegarde des intérêts moraux et matériels des réfugiés d'Afrique du Nord. En fait le but véritable de ce mouvement est de préparer les prochaines élections municipales à Toulon. Cela est clairement affirmé lors de la présentation du F.R.A.N. à la presse en janvier 1965. *Var-Matin* cite la phrase suivante : « pour ce faire (le F.R.A.N.) se propose de rechercher les hommes valables susceptibles de représenter les Français d'Afrique du Nord dans la prochaine municipalité ». On retrouve au bureau de cette organisation, l'abbé Dahmar comme président, et M. Serge Fabre comme vice-président. Pour de sombres raisons d'intérêts et de prise de position politique, ce mouvement, normalement apolitique éclate peu après sa création. Le F.R.A.N. au moment de sa création compte parmi ses associations fondatrices, la F.E.R. dirigée par Jean-Pierre Ollivier. Cette même personne est désignée pour faire partie de la liste nationale et indépendante. On ne la retrouve pas sur la liste finale, mais sa présence au F.R.A.N. (dirigé par l'abbé Dahmar, qui lui même soutient la liste Arreckx), et ensuite au sein du Comité d'union, montre bien que le petit monde des rapatriés connaît en son sein d'importantes tensions. Même en suivant de près les évolutions des soutiens politiques, il est difficile de s'y retrouver. Les oppositions entre les membres d'une même association de rapatriés sont souvent fermes. Nous avons déjà dit que l'éclatement du F.R.A.N. est dû -pour une grande part- à des divergences guidées par des enjeux politiques.

A ce propos, une remarque s'impose au sujet de la nature de la liste de M. Arreckx. Certains responsables des mouvements de rapatriés (comme MM. Dahmar et Reymond), n'hésitent pas à se rapprocher de certaines personnes ayant « physiquement » défendu l'Algérie française. M. Arreckx se joint à eux. Un des buts de cette liste est aussi de lutter contre le marxisme et le gaullisme. Cette thématique n'est pas sans rappeler celle de la droite nationaliste, à l'image des idées que développent les candidats de la liste nationale et indépendante. Une certaine concurrence existe entre les listes Arreckx et Croix, et illustre leur lutte destinée à récupérer le vote des rapatriés.

Des passerelles existent entre ces deux listes. Le 19 mars, *Var-Matin*, publie un communiqué de presse de plusieurs colistiers de la liste nationale et indépendante. Ces personnes, dont M. Croix, appellent à voter au second tour pour la liste Arreckx. Cette prise de position ne fait apparemment pas l'unanimité au sein des candidats de cette liste. Le lendemain, dans *Var-Matin* « la grande majorité des candidats de la liste nationale et indépendante » (...) appelle à voter blanc au second tour. »

La communauté rapatriée fait donc pour ces élections l'objet de nombreuses attentes, surtout de la part des hommes politiques locaux. Et c'est ce paradoxe qu'il convient de souligner. Alors que l'on aurait pu attendre un bon résultat de la liste nationale et indépendante, on s'aperçoit, que le vote des rapatriés s'est surtout reporté sur d'autres candidats, ayant peut-être une image plus « sérieuse ». C'est une des explications du mauvais résultat de la liste conduite par M. Croix. En effet, les nombreux appels aux rapatriés n'ont visiblement pas été efficaces, puisque la liste nationale et indépendante n'obtient que 1 492 voix, soit seulement 2 % des suffrages exprimés. Elle réalise le plus mauvais résultat. Les

votes des rapatriés se sont pas portés massivement sur elle. Dans leur ensemble, les rapatriés n'ont pas été sensibles au discours de cette liste et à la présence d'autant de rapatriés. Il est vrai, comme on a pu le constater, que les suffrages des Français fraîchement rapatriés d'Algérie avaient été habilement sollicités par toutes les listes, de manière plus ou moins appuyée, surtout par la liste conduite par Maurice Arreckx.

Au lendemain du premier tour, les voix des rapatriés sont plus que jamais un enjeu après le retrait de la liste nationaliste et indépendante. Dans l'état actuel de nos recherches, il est difficile de savoir si ce retrait a été provoqué par un quelconque arrangement. Mais il est clair, que ce vide va libérer de précieuses voix. Par ailleurs, intervient aussi le retrait de la liste socialiste de M. Le Bellegou.

Le 17 mars, dans un communiqué de presse, les rapatriés de la liste M. Arreckx lancent un appel à leurs « compatriotes » : « contre le gaullisme et contre le communisme et comme vous l'avez fait en masse lors du premier tour, vous voterez au 2ème tour Arreckx, Fabre, Vittel ». Il est à noter le même jour, le communiqué de presse de la liste Pierre Baudouin, proche de l'U.N.R. : les opposants de principe, aigris stériles tournés vers le passé, se sont portés dimanche dernier sur la liste Arreckx-Fabre-Vittel ». La liste Baudouin se présente comme orientée vers l'avenir, alors que celle de M. Arreckx est montrée comme tournée vers le passé.

Ces événements appellent une remarque. En tenant compte des passerelles entre les listes Arreckx et Croix, de la volonté de la liste Arreckx de lutter contre le gaullisme et le marxisme, et de la déclaration de l'amiral Baudouin, la liste conduite par le maire de Toulon, ne semble pas trop éloignée d'un certain nationalisme, propre à des mouvements plus à droite sur l'échiquier politique.

La candidature de maître Tixier-Vignancourt aux élections présidentielles de 1965, est l'occasion de cerner le poids électoral des rapatriés à Toulon et dans le Var, par rapport à l'ensemble de la métropole. En effet, le Var et les départements limitrophes ont proportionnellement connu un apport plus important de rapatriés que le reste de la France.

La candidature de l'avocat du général Salan, sera pour des raisons qu'il est inutile de rappeler la candidature des rapatriés.

Alors qu'en France, Tixier-Vignancourt réalise 5 % des suffrages, à Toulon, il arrive en troisième position, avec 15,85 % des suffrages exprimés, devant Lecanuet⁶. Si tous les rapatriés n'ont pas voté pour Tixier-Vignancourt, il est sûr que la proportion des voix des rapatriés recueillie par ce candidat est plus importante que celles s'étant reportées sur d'autres listes.

Les élections législatives de mars 1967 à Toulon vont être l'occasion de replacer au premier plan la question des rapatriés. En effet, le général De Gaulle, à l'occasion de son message du nouvel an demande aux Français de lui renouveler sa confiance. Cet appel n'est pas fait pour laisser indifférente la population rapatriée, qui dans sa grande majorité reste fermement opposée à la politique et la personne du général. Pour cette raison principale, les électeurs rapatriés vont être appelés à jouer un rôle important pour cette consultation ; Sensibles à tout « discours anti De Gaulle », et se retrouvant pour beaucoup dans la personne de Jean-Louis Tixier-Vignancourt, ils contribuent à animer l'Alliance républicaine pour les libertés et le progrès. C'est surtout vrai dans le Var⁷.

⁶ Sources *Var-Matin*.

⁷ Cf le bulletin d'information varois de l'Alliance en mars 1966.

Le 20 janvier, le Comité départemental d'union des rapatriés du Var communique : « le comité (...) estime pour sa part que tout doit être mis en œuvre pour renverser cette majorité (gaulliste). Il en résulte pour les rapatriés un double devoir : -prendre massivement part au vote- bloquer leurs voix, dès le premier tour, (...)sur le candidat de l'opposition (se situant entre les gaullistes et les communistes) ayant le plus de chance d'être élu ; » Le reste du texte va être l'objet de polémique au sein de la population des rapatriés, et va illustrer les tensions qui existent au sein de cette famille. Le docteur André Santolini, qui signe le communiqué pour le comité désigne le candidat à soutenir pour la quatrième circonscription de Toulon. Tous les candidats à soutenir ne sont pas encore désignés. Pour cette circonscription, il s'agit de M. Pascal Arrighi, du Centre républicain et d'union des démocrates, connu pour ses positions en faveur de l'Algérie française. Le suppléant de M. Arrighi est le docteur Vittel, conseiller municipal sur la liste Arreckx, qui en tant que parlementaire avait défendu la cause de l'Algérie française.

Dans cette même circonscription, se présente M. Scotte du Centre démocrate du Var. Malgré sa qualité de rapatrié, M. Scotte ne peut se prévaloir du soutien du comité départemental d'union des rapatriés. Il est en revanche soutenu par le Front national des rapatriés et l'A.N.F.A.N.O.M.A. M. Schotte est en mars 1964, président du R.A.N.F.R.A.N., autre mouvement de rapatriés. Dans cette circonscription, les rapatriés vont donc être sollicités doublement par des candidats qui ont tous deux la légitimité de faire appel aux voix des rapatriés, comme on va le voir par la suite.

Dans la troisième circonscription, la candidature de maître Tixier-Vignancourt, pour l'A.R.L.P, et celle de M. Henri Fabre (avec comme suppléant M. Arreckx), constituent également une source de tension et de division pour les électeurs rapatriés.

Jean-Louis Tixier-Vignancourt part dans cette course avec une sérieuse avance sur M. Fabre. Tout d'abord parce qu'il est l'avocat du général Salan et d'autres partisans résolus de l'Algérie française. Le 26 janvier, un meeting électoral est organisé par Tixier-Vignancourt au Mourillon, en présence de la générale Salan, et du Bouchaga Boualam. Le numéro cinq (janvier-février 1965) de « Faire Face »⁸, le journal très à « droite » des « jeunes réfugiés » (sic) présente Tixier-Vignancourt en ces termes, au sujet de son action en faveur de la défense de l'Algérie française : « réélu le 2 janvier 1956 à l'assemblée nationale, il participe activement à la défense de l'Algérie française. Battu le 30 novembre 1958 par une coalition électorale allant de l'U.N.R. aux communistes, il assume devant les tribunaux d'exception, la défense des nationaux fidèles au serment du 13 mai 1958. C'est ainsi qu'il assure, lors du procès des barricades, la défense du colonel Grades et qu'il donne aux procès politiques qui vont s'en suivre, le style qui va servir de modèle à la défense des inculpés devant les juridictions d'exception. Il sauve la tête du général Salan, ce qui entraîne la dissolution du Haut tribunal militaire. Il assure la défense du lieutenant Degueudre pour lequel il plaide, en veston, devant la cour militaire de justice. Il l'accompagnera jusqu'au poteau d'exécution. Il assure la défense du colonel Bastien Thiery qui est fusillé le 11 mars 1963. »

Cet engagement vaut à maître Tixier-Vignancourt un très bon accueil de la part des populations rapatriées de Toulon. C'est ainsi qu'au mois de février il est invité par le Rassemblement des anciens combattants et victimes de la guerre rapatriés, à partager le couscous, dans une salle aux Sablettes⁹. *Var-Matin* en fait état des ses colonnes. Ce rassemblement est présidé par le colonel Jamilloux.

Dans la même circonscription, M. Fabre bénéficie d'un soutien assez important des rapatriés. La liste numéro un de son comité de soutien publiée le 21 février par *Var-Matin*,

⁸ Archives personnelles.

⁹ Il s'agit d'une petite localité à côtés de la Seyne sur Mer.

comporte sur 98 personnes, 33 présentées comme des rapatriés, d'Algérie, de Tunisie, ou d'A.O.F, notamment le général Cariou, ancien président du comité de salut public d'El Biar. Le général Cariou est présent à la réunion électorale organisée début février 1965, par le Comité d'union des mouvements nationaux de Toulon et du Var, lors de la présentation des candidats nationaux pour les élections municipales. A cette époque, le Comité espère que ses candidats figureront sur la liste Arreckx-Fabre. Mais par la suite, il présentera une liste indépendante.

Le général Cariou a été aussi un des responsables des comités T.V dans le Var¹⁰ au moment de la candidature de Tixier-Vignancourt à la présidence de la République en 1965. On le retrouve le 15 mai 1965 aux côtés de Jean Marie Le Pen, pour un meeting électoral que tient Tixier-Vignancourt au stade de Bon Rencontre à Toulon.

Le général Cariou préfère quitter le comité en janvier 1966, à la suite de l'assemblée générale extraordinaire du 22 janvier à Paris, qui voit se transformer le comité de soutien à la candidature de Tixier-Vignancourt en Alliance républicaine pour les libertés et le progrès, et où s'opposent notamment Tixier-Vignancourt et Le Pen.

Figurent aussi sur cette liste Lucien Chaillou, ancien maire et conseiller général d'Oran, et le colonel Reymond, ancien vice-président de Présence française au Maroc, et expulsé du Maroc. Le docteur Vittel, pour son action à l'Assemblée nationale en faveur de la défense de l'Algérie française apporte aussi une caution morale à cette liste. Notons aussi la présence de Pierre Lahilonne, médecin général de la marine, adjoint au maire de Toulon, et expulsé du C.N.I.P varois, en 1964, à l'occasion des élections cantonales, pour « collusion avec le docteur Flottes », alors que dans le même canton, se présentait un candidat de l'opposition nationale » appartenant au C.N.I.P. Enfin, il est à remarquer la présence de Charles Croix sur cette liste de soutien. M. Croix en 1965 avait conduit la liste nationale et indépendante pour les élections municipales à Toulon. M. Croix était en février 1965, président de l'Union des rapatriés pour l'amnistie. A la suite du retrait de la liste nationale et indépendante, le docteur Croix avait appelé à voter pour la liste Arreckx.

La conquête des électeurs rapatriés se retrouve au centre du débat, pour devenir un enjeu primordial¹¹.

Les grandes manœuvres commencent assez tôt. Le 19 février, *Var-Matin* publie une lettre du Front national des rapatriés, signée par R. Fenech, président national, pour le Front national, par Vaysse-Tempe président du R.A.F.R.A.N., et par P. Battesti pour l'A.N.F.A.N.O.M.A.. Par cette lettre ces trois mouvements de rapatriés appellent à voter en faveur de Tixier-Vignancourt. Le 23 février, la section des rapatriés du comité de patronage de la candidature de Tixier-Vignancourt, dans un communiqué titré « Aux rapatriés », remercie ces trois organisations pour leur prise de position, et rappelle la volonté d'union des rapatriés, exprimée par le colonel Battesti. Le communiqué rappelle que « l'oubli et l'ingratitude ne seront jamais le fait de ceux qui ont tant souffert et veulent qu'une grande voix plaide la cause de l'amnistie et de l'indemnisation ». Suit une liste des membres de ce comité de soutien. On peut y trouver notamment, le sénateur Gatuing, ancien député d'Oran, et un des futurs créateurs du Front national dans le Var.

Le 27 février un communiqué des élus rapatriés du conseil municipal de Toulon est publié dans *Var-Matin*. Il fait suite à la pose, devant le siège de la commission extra-municipale, d'une affiche, dénonçant la « trahison » des conseillers municipaux de la liste

¹⁰ Cf *Var-Matin* du 16 mai 1965.

¹¹ Cf les colonnes laissées par *Var-Matin* pour l'expression des candidats. Il est rare de voir un jour sans un article, ou un communiqué qui ne parle de la question des rapatriés.

Arreckx. Celui-ci répond par l'intermédiaire du colonel Reymond : « Les conseillers municipaux rapatriés, conscients de n'avoir trahi ni leurs électeurs en s'étant précisément placés à l'origine de la création de cette commission extra-municipale, ni leur idéal en prenant position pour celui des deux candidats nationaux de la 3ème circonscription qui leur est apparu le mieux placé, ne répondront désormais à des attaques de ce genre que par le silence ».

Le lendemain, les lecteurs de *Var-Matin* peuvent s'apercevoir que cette affiche a fait apparemment couler beaucoup d'encre. Tout de suite, il apparaît par la publication d'un autre communiqué signé par J. Colonna, conseiller municipal, rapatrié, que la mise au point faite la veille dans les colonnes de ce même journal, ne tient pas compte de la position de tous les élus rapatriés du conseil municipal de Toulon. Celui-ci écrit : « j'ignore si mes collègues ont été consultés et s'ils ont donné leur accord. Pour ma part, (...) je tiens à faire connaître publiquement que je n'ai jamais été consulté quant à la rédaction et à la publication de ce communiqué ci-dessus visé. »

Le même jour, « maître Tixier-Vignancourt fait connaître qu'à aucun moment, ni lui ni ses amis n'ont fait apposer d'affiche hostile aux conseillers rapatriés. Cela est d'autant plus vrai que la plupart de ceux-ci forment des vœux pour le succès de maître Tixier-Vignancourt ». La confusion est extrême à ce moment de la campagne. Le groupe des conseillers municipaux de la liste Arreckx paraît divisé sur le nom du candidat à soutenir, et le maire de Toulon, face au symbole que représente Jean-Louis Tixier-Vignancourt pour les rapatriés, semble dépassé.

En effet, l'avocat de Salan jouit auprès de la population des rapatriés d'une très grande estime. Toulon est une terre d'élection, sur laquelle il a tout pour se sentir à son aise. La réunion qu'il organise en présence de la générale Salan et de sa fille est pour lui un succès. Près de 2 000 personnes d'après le quotidien varois y assistent. Ce meeting électoral est tout entier dévoué à un public de rapatriés. L'entrée de la générale Salan dans la salle est saluée par un vibrant chant des Africains. Le communiqué précise dans des termes enflammés : « La générale Salan prend la parole, image même de la dignité dans la douleur. Elle appelle l'amnistie, la libération de nos prisonniers, de tous ceux qui ont combattu pour l'intégrité du territoire de la République. Sa voix se brise au moment où elle donne la parole à l'avocat du grand chef qui a tout sacrifié pour tenir la parole donnée à l'Algérie française. La salle toute entière partage son émotion et acclame longuement l'épouse meurtrie et le défenseur ». Les thèmes abordés lors du discours concernent l'amnistie, l'indemnisation des biens des rapatriés, et de la « chute du gaullisme ». La réunion s'achève aux cris de « Libérez Salan ».

Le même jour, les rapatriés du comité de soutien de MM. Fabre et Arreckx publient un communiqué « Pourquoi les rapatriés soutiennent la candidature Fabre-Arreckx ? ». Il s'agit sans aucun doute d'une réponse préparée en vue de répondre à la réunion politique organisée par Tixier-Vignancourt. Les rapatriés expliquent les raisons qui les ont poussé à soutenir M. Fabre, le candidat du Centre républicain. Il s'agit d'un choix rationnel, et non passionné. Le groupe des rapatriés oppose les sentiments à la raison, en comparant la candidature de Tixier-Vignancourt à un « baroud d'honneur », alors que M. Fabre est présenté comme un candidat bien enraciné dans sa circonscription, et capable de représenter les intérêts des rapatriés. Le comité écrit à ce sujet : « L'intérêt de la cité et de la région auxquelles nous sommes maintenant intégrés, veut aussi que nos voix se portent sur ce candidat, premier adjoint au maire de Toulon et vice-président du conseil général du Var, dont l'action sur le plan de l'économie municipale et départementale sera de ce fait plus constante ». Il rappelle aussi la prise de position en faveur de la défense de l'Algérie française de ce candidat et les réalisations faites par la mairie pour faciliter l'intégration des rapatriés à Toulon.

Pour répondre aux arguments des amis de MM. Fabre et Arreckx, les rapatriés du comité de soutien à Tixier-Vignancourt, publient le 1^{er} mars dans *Var-Matin* un communiqué de presse. Ils commencent par rappeler que les rapatriés du comité de soutien à Fabre-Arreckx se comptent « sur les doigts de la main ». Ils ajoutent que leur présence aux côtés de Tixier-Vignancourt n'est pas pour eux un baroud d'honneur, mais un véritable combat qu'ils veulent victorieux. Et ils publient une importante liste des personnes patronnant la candidature « T.V. ». Parmi elle, beaucoup se présentent comme des « ex-détenus » politiques.

Le même jour, par voie de presse l'association nationale des anciens détenus politiques et internés politiques de la cinquième République appelle à voter en faveur de Tixier-Vignancourt.

Dans la quatrième circonscription, même s'il n'est pas exacerbé par la présence de ténors de la politique, le vote des rapatriés est tout de même au centre des combats politiques. Dans cette circonscription, se présente M. Scotte du Centre démocrate du Var, et M. Arrighi, du Centre républicain, avec comme suppléant M. Vittel, adjoint au maire de Toulon. M. Schotte malgré sa qualité de rapatrié, ne peut se prévaloir du soutien du comité départemental d'union des rapatriés, qui a accordé son soutien à M. Arrighi. Il est en revanche soutenu par le Front national des rapatriés et l'A.N.F.A.N.O.M.A.. Ici, les rapatriés vont donc avoir à choisir entre deux candidats ayant tous deux l'espoir légitime de recueillir leurs suffrages. Mais ce jeu subtil des soutiens va vite montrer sa complexité et ses paradoxes. En effet, le 1^{er} mars, *Var-Matin* publie un communiqué signé par Alain de Lacoste-Lareymondie, membre du bureau politique de l'A.R.L.P, qui demande à faire voter dans cette même circonscription pour M. Pascal Arrighi. Cet appel est lancé en réaction au maintien dans les Bouches-du-Rhône des candidats du Centre démocrate, face à ceux de l'A.R.L.P. Il s'agit donc pour l'A.R.L.P. de s'opposer à la candidature de M. Scotte qui porte les couleurs du parti de M. Lecanuet. Or, M. Scotte est soutenu par l'A.N.F.A.N.O.M.A. et le Front national des rapatriés. Ces deux mouvements appuient dans la troisième circonscription la candidature de Tixier-Vignancourt. Ces soutiens expliquent l'intervention très diplomatique de Lacoste-Lareymondie. Le jeu des alliances et des soutiens dans le monde des mouvements de rapatriés semble plus que complexe à comprendre. Le plus souvent les questions d'homme passent avant celles de parti, ou d'étiquette.

Ce même jour, M. Schotte publie dans *Var-Matin* un article sur les droits des rapatriés. Il veut rappeler aux lecteurs rapatriés les actions du Centre démocrate en leur faveur, en rejetant la faute de leur situation sur les gaullistes. En parlant des rapatriés, il écrit : « ils (les rapatriés) ont droit à une réhabilitation morale et à une réparation matérielle. Citant à l'appui de ses écrits le journal officiel, M. Schotte, rapatrié lui-même, revient sur les interventions de Lecanuet au Sénat, et des parlementaires Centre démocrate au sujet de l'amnistie, et des indemnisations. Le candidat écrit au sujet de l'enjeu électoral des rapatriés : « Aussi, les candidats qui veulent « piper » les voix des rapatriés se livrent à une campagne de dénigrement (...) contre Lecanuet ».

Le 3 mars, le R.A.N.F.R.A.N. clarifie la situation, en publiant une lettre dans *Var-Matin* adressée à l'abbé Dahmar. Nous relevons dans ce texte : « Après en avoir référé à M. Vaysse Tempe, président national du R.A.N.F.R.A.N., je vous autorise à faire savoir que notre association n'approuve pas l'attitude de M. Schotte qui provoque une regrettable division des voix rapatriés dans cette circonscription. J'aurais aimé qu'il ait le courage civique de se retirer ».

En mars 1964, M. Schotte se présente dans les colonnes de *Var-Matin* comme président de ce mouvement. Il est donc indéniable, qu'un certain nombre de rapatriés se sont servis du formidable tremplin que représentent les nombreuses organisations de rapatriés, à

des fins personnelles. En effet, par leur nombre et par la volonté des rapatriés de recréer un tissu social et associatif, les associations et autres groupements de rapatriés constituaient des tribunes d'exception.

Au lendemain du premier tour, il apparaît évident, que les voix des rapatriés ont pu faire la différence entre les candidats. Dans la troisième circonscription, M. Tixier-Vignancourt arrive à la troisième place, derrière un candidat gaulliste, et un communiste, mais devant M. Fabre, dont la campagne avait fait largement appel aux rapatriés, tout comme le candidats de l'A.R.L.P. Le très bon score de Tixier-Vignancourt s'explique en partie par le retentissement de sa candidature dans le Var auprès de la population des rapatriés.

La présence de nombreux rapatriés à Toulon a été un des enjeux fondamentaux des campagnes électorales des années 60. Ce nouveau potentiel de voix, mais aussi les nombreuses questions que la présence de cette population exceptionnelle posait pour les hommes politiques, ont orienté la campagne électorale, notamment pour les législatives de 1967. La plupart des communiqués dans *Var-Matin* au sujet de la campagne concerne de près ou de loin les rapatriés.

La présence de cette population passionne encore un peu plus le débat, et fait naître de nouvelles querelles. Dans cet imbroglio fait de revirements et de manœuvres politiques, il est difficile d'établir clairement qui soutient qui, et surtout qui manipule l'autre. Il est évident que les deux partis s'y retrouvent. Mais c'est de cette lutte sourde que se livrent les différents hommes politiques pour rallier l'électorat rapatrié que naît à un moment toute la confusion. Le « camp » rapatrié à son arrivée, n'a jamais été soudé. On ne peut pas parler d'une communauté homogène socialement et politiquement. La difficulté des organismes rapatriés à créer un mouvement associatif unifié le prouve. Les échéances électorales à Toulon viennent jeter de l'huile sur le feu en mettant à jour les lignes de fractures de cette communauté. Et l'ambition personnelle de certains n'est pas faite pour calmer le jeu.

Il est indéniable que les hommes politiques locaux, ou ceux qui recherchaient une terre d'élection, ont tenté de capter l'électorat des rapatriés. Il est aussi vrai, que les rapatriés, et surtout ceux qui voulaient une reconnaissance ou une nouvelle tribune politique, ne se sont pas privés d'utiliser les structures politiques toulonnaises, comme porte-voix.

C'est dans ce sens que l'on peut parler d'enjeu électoral des rapatriés à Toulon à cette période. Enjeu pour les hommes politiques locaux. Enjeu aussi et surtout pour les porte-paroles des rapatriés.

COMPTES-RENDUS

BIBLIOGRAPHIQUES

Déjà spécialiste du problème des étrangers dans la société française pour la période de l'entre-deux-guerres, Ralph Schor est bien placé pour maîtriser l'étude plus générale de l'immigration de masse en France, phénomène remontant en fait à la fin du XIXe siècle.

Pour toute la période, l'auteur cerne le fait migratoire dans sa globalité. Ainsi fait-il apparaître avec précision les flux des migrations, les motivations des immigrants, la politique ou la relative absence de politique française en matière d'immigration, les lieux d'accueil, les travaux offerts, les conditions de travail. Il se garde d'oublier les difficultés de la vie quotidienne, les conditions de logement, la nature des contacts avec les Français ou les immigrés d'origines différentes, les débats à l'échelon local ou national suscités par la présence des immigrés, les attitudes d'acceptation ou de rejet, les limites de leur intégration, la tolérance plus ou moins grande selon la conjoncture de la société française.

Des différences notables sont perceptibles suivant les époques. Les statistiques montrent que la population étrangère passe de 381 000 en 1851 à 1 160 000 en 1911, les Italiens devançant les Belges et les Espagnols. Un début d'intégration est visible, malgré des phénomènes de rejet parfois dramatiques (tuerie d'Aigues-Mortes en août 1893). La Première Guerre mondiale oblige la métropole à faire appel à l'empire qui fournit 500 000 hommes, dont 70 000 sont tués ; elle s'accompagne d'un début d'immigration algérienne dans les banlieues industrielles de Paris, Lyon ou Marseille.

L'ampleur des pertes humaines de la Grande Guerre explique facilement la « grande vague migratoire des années 20 », stimulée et encadrée par la Société générale d'immigration à partir de 1924. Avec quelque trois millions d'étrangers, soit 7 % de la population vivant en France, la France, en 1930, est « devenue le premier pays d'immigration du monde ». Les 800 000 Italiens forment la communauté étrangère la plus nombreuse, suivis des 500 000 Polonais, des 350 000 Espagnols et des 250 000 Belges. Dans le même temps, la loi libérale du 10 août 1927 facilite les 452 000 naturalisations dénombrées de 1927 à 1940. Cette population étrangère trouve à s'employer dans les régions de mines et d'industries lourdes traditionnelles, dans les industries de transformation à la périphérie des grands centres urbains ou dans les régions agricoles. Si des campagnes de presse dénoncent la délinquance des étrangers, leur état sanitaire ou le danger des agitateurs politiques étrangers, l'école se révèle un puissant facteur d'intégration, de même que parfois le catéchisme et les pratiques religieuses.

La grande dépression des années trente touche tardivement mais longuement la France. Les travailleurs étrangers sont alors de plus en plus souvent perçus comme des indésirables, responsables du chômage, même pour une partie des milieux syndicaux de gauche. La pression des pouvoirs publics, les expulsions, font ainsi tomber la population étrangère à moins de 2 500 000 personnes en 1936, d'autant plus que la loi du 10 août 1932 « protège » désormais la main-d'œuvre nationale. L'arrivée des réfugiés allemands chassés par le nazisme, le déferlement, au début de 1939, de 500 000 Espagnols fuyant le franquisme, attisent encore la xénophobie et l'antisémitisme si caractéristiques de l'époque. Néanmoins, après le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, 100 000 étrangers viennent renforcer l'armée française.

La période de l'Occupation expose les étrangers aux plus dures épreuves et aux pires drames, travail forcé, enfermement dans des camps, avec déportation vers les camps d'extermination pour les juifs. La politique xénophobe et raciste du gouvernement de Vichy se traduit par le retrait de la nationalité française à plus de 15 000 naturalisés, tandis que la loi du 4 octobre 1940 permet d'interner les juifs étrangers et que la police de Vichy se charge des arrestations des juifs étrangers, notamment lors de la grande rafle de Paris en juillet 1942. Toutefois, une partie de l'opinion publique, passant de l'indifférence à la sympathie, n'hésite pas à prendre de grands risques pour secourir les persécutés. On comprend donc aisément

l'engagement de nombre d'étrangers dans la Résistance, la Résistance communiste étrangère des FTP-MOI se montrant particulièrement pugnace, tandis que les maquis et les armées de la Libération enregistrent une forte activité étrangère.

Les pertes de la Seconde Guerre mondiale relancent une politique d'immigration favorisée par les ordonnances dans l'ensemble libérales du 19 octobre et du 2 novembre 1945. Après dix années de stagnation, l'immigration s'accélère de 1955 à 1974, stimulée par l'expansion et le « grand laxisme » des autorités françaises concernant la régularité des entrées. A l'intérieur du flot migratoire, les Italiens sont de moins en moins nombreux, dépassés par les Espagnols et surtout par les Portugais et les Algériens, sans compter les Marocains et les Tunisiens déjà bien présents en 1974. Les trois quarts des 3 442 000 étrangers recensés travaillent dans la France industrialisée à l'est d'une ligne allant du Havre à Marseille ; ils supportent des conditions de travail et de vie souvent dures et difficiles, acceptant par nécessité des tâches pénibles dont les nationaux se détournent.

La grande « crise économique » commencée en 1974 se marque par un net ralentissement de l'immigration qui se poursuit toutefois, notamment au titre du regroupement familial. Bref, au cours de chacune des dernières années, environ 100 000 étrangers entrent en France, un nombre à peu près équivalent devenant annuellement français par acquisition de la nationalité française, les non-Européens atteignant presque 60 % de la population étrangère en 1990 et rendant donc l'immigration beaucoup plus visible.

Cette nouvelle immigration a ravivé, à différents niveaux, les réflexes de xénophobie et de racisme, réflexes vivement combattus par nombre de personnalités, structures ou mouvements, au milieu des débats d'une politique d'« intégration » balançant entre le « droit à la différence » et l'« assimilation », voire le « droit à l'indifférence »... Face à l'immigration, l'auteur peut relever la diversité de l'attitude des partis politiques, allant de la « xénophobie sans honte » de l'extrême droite, aux « ambiguïtés de la gauche », ainsi que « les sinuosités » de la gestion politique de l'immigration depuis 1974. Finalement Ralph Schor, tout en constatant que l'« évidente intégration culturelle » des jeunes des années 90 ne s'accompagne pas « d'une intégration économique et sociale » souhaitable, peut conclure en insistant sur la nécessité d'une juste et franche politique d'intégration des immigrés, assortie d'une maîtrise des flux migratoires.

Une copieuse bibliographie classée, une abondance de carte, tableaux et statistiques, des extraits bien choisis des ouvrages les plus significatifs, facilitent la lecture de ce livre stimulant dont la richesse permet de répondre à bien des questions sur un sujet où la raison, voire le simple bon sens, n'ont que trop tendance à reculer devant l'hydre, par définition sans cesse renaissante, des passions, des pulsions et des préjugés.

En 1988, une équipe d'historiens contemporanéistes rassemblés autour de René Rémond avait publié l'ouvrage-manifeste *Pour une histoire politique* (le Seuil). En décembre 1996, le Centre d'histoire de l'Europe du XX^e siècle de la Fondation nationale des sciences politiques a réuni un colloque destiné à faire le point sur les sujets, les problématiques, les méthodes qui ont enrichi l'histoire politique depuis une dizaine d'années. Il en résulte un ouvrage très divers qui s'ouvre aux recherches allant de l'Antiquité au vingtième siècle et multiplie les approches. On trouvera ainsi des mises au point historiographiques, des réflexions méthodologiques, des entreprises de réhabilitation comme l'étude des relations internationales à l'Epoque moderne, des éclairages sur des périodes importantes comme les années 1630 en France, les débuts de la III^e République, la transition démocratique en Espagne après la disparition de Franco.

Le livre analyse d'abord la nature du politique et montre que celui-ci ne peut être conçu indépendamment des phénomènes religieux, sociaux, culturels, idéologiques qui lui sont contemporains. Ainsi, dans les cités grecques, le politique naît quand le pouvoir royal est dépouillé de son mystère religieux. A l'époque contemporaine, le politique incarné par le libéralisme bourgeois s'est affirmé contre l'impérieux magistère catholique traditionnel. Le communisme qui se fonde sur une philosophie économiste ne peut s'abstraire du politique, ni même du social et du culturel. La construction de l'identité française repose en partie sur la culture historique et la commémoration des épreuves du passé.

Le livre étudie en second lieu l'Etat dans sa singularité juridique et dans ses rapports avec la société. Les origines religieuses de l'Etat et de sa désacralisation relative dans la France du XVII^e siècle sont éclairées. La souveraineté, attribut essentiel de l'Etat, est abordée à travers sa légitimation traditionnelle, rationnelle ou charismatique, sa contestation, son exercice par l'établissement ou la rupture des relations internationales. Les serviteurs de l'Etat sont présentés comme des privilégiés qui se sentent détenteurs d'une parcelle de puissance souveraine.

Troisième axe d'étude, la société politique apparaît dès la République romaine, même si elle se limite alors à une oligarchie de fait et de droit, dans l'Angleterre du XIII^e siècle et la France du XIV^e siècle quand le pouvoir royal est affaibli. Cette société triomphe avec l'affirmation de la démocratie ; elle possède ses filières de formation et ses lieux emblématiques, notamment la tribune parlementaire ; elle se fractionne en partis et elle donne naissance à une culture. Cette dernière peut être appréhendée à travers un langage spécifique, des traditions régionales, la littérature qui propose une vision du monde.

Ce livre illustre brillamment le renouveau et la légitimité de l'histoire politique qui constitue un élément essentiel des identités collectives et individuelles, « une dimension universelle de la réalité sociale », comme dit René Rémond. Le politique se trouve en effet lié aux réalités institutionnelles et idéologiques, aux forces en action, aux sentiments qui inspirent les individus, aux régimes, même et surtout au communisme qui, par un étonnant paradoxe, prétendait, par un postulat philosophique, nier la réalité de l'activité politique.

A la fin du XX^e siècle, alors que la société française connaît une mutation rapide et que la construction de l'Europe amène à relativiser l'importance de la nationalité, de la loi, de la monnaie, les interrogations sur l'identité de la France se multiplient. C'est dans ce courant que se situe l'essai de Pierre Birnbaum qui vise à définir les imaginaires successifs qui ont inspiré la conception de la France.

L'auteur accorde une place centrale au choc ancien de deux ordres antagonistes et symétriques : d'un côté les Lumières, continuées par la Révolution et la III^e République, de l'autre côté la catholicisme et la contre-révolution théorisée par Joseph de Maistre. Les tenants de chacune de ces traditions se sont affrontés, parfois haineusement, mais tous voulaient unifier la société française à partir d'un principe spirituel unique, la raison ou la métaphysique chrétienne. Face à ces exigences d'homogénéité refusant tout pluralisme et développant une intransigeante culture de l'autoritarisme, le libéralisme à la Tocqueville fut étouffé. Les affrontements s'atténuèrent à l'époque de Vichy quand extrémistes de droite, hauts fonctionnaires républicains et hiérarchie catholique se rallièrent au régime. Les chocs reprirent sous la IV^e République à l'initiative de divers groupes, syndicats révolutionnaires, commerçants, bouilleurs de cru, défenseurs de l'empire colonial.

Les images se brouillent sous la Ve République tandis que les combats franco-français semblent s'adoucir. Les catholiques relativisent leurs croyances, acceptent une laïcité ouverte et sont de plus en plus présents dans l'espace public. L'emprise étatique se desserre et permet l'expression plus forte des minorités, ainsi certains musulmans et certains juifs comme les loubavitch, les intégristes catholiques, des groupes asiatiques et arméniens... Face à ces émergences identitaires, le Front National, adversaire du pluralisme culturel, veut restaurer l'utopie communautaire.

Pierre Birnbaum, bon connaisseur des psychologies collectives et de la sociologie politique, présente une claire analyse de ces évolutions. On lira en particulier avec attention les chapitres érudits consacrés à Tocqueville et de Maistre. Cependant, l'auteur, ayant publié son ouvrage avant l'éclatement et l'affaiblissement du Front National, semble majorer l'importance potentielle de ce parti dans la construction d'une nouvelle identité fondée sur le sang et l'ethnicité. On ne peut reprocher à Pierre Birnbaum ses hésitations sur le sens de la mutation en cours. On doit le louer pour le constat prudent qu'il dresse.

Phan (Bernard) *La France de 1940 à 1958*, collection Prépas histoire, Armand Colin, Paris, 1998, 224 pages.

Bernard Plan, professeur de Première supérieure, vice-président de l'APHG où il anime particulièrement la commission pédagogique du 2^o cycle, apparaissait bien préparé à la rédaction d'un manuel s'adressant à un large public.

La réussite est évidente. L'exposé proprement dit, intitulé « cours », est organisé de manière très classique selon un plan chrono-thématique qui offre le grand mérite de la clarté. Plus singulière se révèle la richesse d'informations offertes dans un nombre de pages relativement réduit. Le cours s'appuie sur des connaissances sûres puisées aux sources les plus récentes. A la fin de chaque chapitre, une sorte de loupe est placée au-dessus d'un point particulier sous la forme de « synthèses » et de « plans » qui fournissent des mises au point plus détaillées. Les rubriques « clés et repères », plus brèves, constituent des sortes de glossaires développés définissant les notions, précisant le sens de quelques événements importants, présentant les partis et les principaux acteurs de la période. Certaines de ces notices, par exemple les Protocoles de Paris ou les nationalisations d'après-guerre, constituent en elles-mêmes de petits exposés synthétiques. Le livre propose en outre des cartes, des bibliographies, un index hiérarchisé et un système de renvois qui facilitent la lecture, rendue ainsi plus dynamique.

Un bon manuel pourrait-il remplacer un mauvais professeur ? L'excellent travail de Bernard Phan conduit à poser cette question délicate. En tout cas, le présent ouvrage rendra de grands services aux étudiants qui cherchent une information riche et clairement présentée.

Ralph Schor

Ce nouvel ouvrage de Ralph Schor poursuit les grands travaux de feu Jean-Baptiste Duroselle consacrés à la Grande Guerre, cataclysme qui, pour beaucoup, clôt le XIX^e siècle. Le format réduit imposé par la collection autorise, cependant, un index utile et l'essentiel de la bibliographie du sujet.

Une partie introductive aborde rapidement les contrastes entre des domaines économiques encore archaïques, comme l'agriculture, et des secteurs industriels déjà très engagés dans la modernisation, électricité, chimie, automobile, aviation. Seule grande nation d'Europe de régime républicain, la grande faiblesse de la France réside dans une véritable « anémie démographique », avec un taux de natalité la reléguant « au dernier rang européen ».

Après la crise finale de l'été 1914 où « les dirigeants français subissent les événements plus qu'ils ne les déterminent », l'Union sacrée s'impose, en dépit de l'assassinat de Jaurès. Malgré l'échec total des offensives françaises en Lorraine et dans les Ardennes, la victoire de la Marne, en septembre, rétablit la situation mais n'empêche pas les Allemands de rester largement retranchés sur le territoire français. En outre, le bilan humain des pertes françaises est accablant au bout de cinq mois de guerre, fin 1914...

Jusqu'au début de 1918, la guerre de positions prédomine, incarnée par l'acharnement de la bataille de Verdun. Du coup, l'espérance d'une guerre courte s'estompant, il faut organiser toute une économie de guerre, marquée par une intervention de plus en plus active de l'Etat, notamment un contrôle de l'économie pour une production de guerre sans cesse croissante qui nécessite un large appel à la main-d'œuvre féminine, à des travailleurs immigrés parfois très exotiques et à des importations grandissantes. Le conflit se prolongeant, l'arrière doit s'adapter à cette situation imprévue. La solidarité des campagnes permet de pallier le vide laissé par les nombreux paysans mobilisés. Si les prix des denrées alimentaires quintuplent, voire sextuplent, l'Etat s'efforce de répartir la pénurie en taxant et en créant des cartes de rationnement pour les produits essentiels.

Cependant, en 1917, « la résistance morale de la nation est atteinte » aggravée par l'échec de l'offensive Nivelle qui explique les mutineries et grèves du printemps 1917. Avec le gouvernement Clemenceau qui, à partir de novembre 1917, instaure « une quasi-dictature de Salut public », la confiance renaît, les Alliés résistent aux ultimes assauts allemands du printemps 1918 et arrachent la victoire en novembre 1918. Cette issue heureuse laisse un pays exsangue, de riches régions agricoles et industrielles dévastées, un bilan financier catastrophique, tristes réalités qui relativisent le prestige de la France, grand vainqueur mais aussi grande victime de la guerre, et permettent de nuancer les apparentes satisfactions offertes par le traité de Versailles.

Finalement, la Grande Guerre entraîne un « ébranlement intellectuel et moral », une remise en cause des valeurs et certitudes d'une « Belle Epoque » vite mythifiée, un recul du libéralisme étatique mais une quête vers plus de liberté individuelle, dans une France modernisée, plus ouverte au monde extérieur, désormais de plain-pied dans le XX^e siècle.

Le cardinal Baudrillart (1859-1942), agrégé d'histoire et recteur de l'Institut catholique de Paris de 1907 à sa mort, a rédigé un journal quotidien détaillé que Paul Christophe a soigneusement annoté et publié.

La mémoire du cardinal est ternie par sa prise de position en faveur de Pétain et de la collaboration. La lecture des carnets n'autorise pas une réhabilitation du prélat, mais elle éclaire la genèse de sa pensée, elle montre le climat dans lequel il a pris position, elle fait comprendre sa personnalité, plus nuancée qu'on ne l'a dit.

Le cardinal Baudrillart est alors un octogénaire perclus d'infirmités et dépendant de son entourage, mais encore très actif, dirigeant son institut, recevant d'innombrables visites, participant à de nombreuses cérémonies et réunions dont l'Assemblée des cardinaux et archevêques qui lui inspire des comptes-rendus intéressants. Esprit plus libre qu'on ne pense, le recteur livre des jugements inattendus. Ainsi il se montre plutôt favorable à l'usage de la langue vulgaire dans les offices. Il éprouve de l'affection pour l'abbé Loisy dont il a combattu les thèses modernistes. Jusqu'en mai 1940, il apparaît très anti-allemand et traite Hitler de « paranoïaque » (25 juillet 1939). L'Italie sur laquelle règne ce « pauvre fantoche » de Victor-Emmanuel III (22 mai 1939 est « dégoûtante avec ses chantages » (1er juin 1940), un pays misérable, un chien « qui lève la patte » sur la France (17 juin 1940).

Dans le même temps le recteur éprouve de l'antipathie pour la III^e République, ses institutions et ses pratiques. Il évoque le crime impardonnable dont fut victime Louis XVI, le règne de la franc-maçonnerie et des rouges qui s'ensuivit. Il rejette la démocratie-chrétienne et n'apprécie guère la JOC. Il se méfie des Britanniques, perfides et égoïstes. Cet esprit réactionnaire, frappé par la défaite de 1940, se rallie naturellement à Pétain dont il admire le courage. Puis il approuve publiquement la collaboration. Il est conduit à ce choix par plusieurs motivations : la peur de la révolution et de la guerre civile en France, la conviction que le maréchal représente le seul recours raisonnable, l'espoir que le vainqueur ne se montrera pas trop dur et n'exigera rien qui soit contraire à l'honneur. Le cardinal est encouragé par ses lectures, *la Gerbe*, *les Nouveaux Temps*, par ses contacts fréquents avec Abel Bonnard, son confrère de l'Académie Française, et avec le docteur Reichl, Autrichien catholique, représentant les occupants nazis après des autorités ecclésiastiques françaises. Si le cardinal admire *Vers l'armée de métier*, le livre du général de Gaulle, il n'en considère pas moins ce dernier comme un « traître » (25 septembre 1940), un « misérable » (7 avril 1941) fauteur de guerre civile. Les juifs lui inspirent des sentiments mêlés : « ils ont tant abusé » (8 octobre 1940) et mis le pays en coupe réglée à leur profit, mais le statut imposé par Vichy « n'en choque pas moins l'état d'esprit de notre génération (...) et même, dans assez large mesure, la justice. Un sage et libre gouvernement, semble-t-il, aurait pu trouver d'autres moyens d'enrayer un mal incontestable » (19 octobre 1940). Il ajoute : « Ne tombons pas dans les odieuses et lâches manifestations antijuives » (21 août 1940).

Ce livre qui offre un éclairage sur de nombreux épisodes importants des années 1939-1941 révèle surtout une pensée en devenir. Au fond, on peut se demander si le cardinal Baudrillart, mises à part ses convictions religieuses, n'était pas un esprit sceptique. Sa culture historique l'amène en effet à relativiser certains événements (28 décembre 1939). A la dernière page du journal, il se demande même s'il a « vu clair et choisi le bon parti » (19 mai 1941). Il conclut : « Domine fac ut videam » (Seigneur faites que je voie).

Delporte Christian, *La III^e République (1919-1940). De Poincaré à Paul Reynaud*, Pygmalion-Gérard Watelet, Paris, 1998, 427 p.

La période de l'entre-deux-guerres a inspiré une étude solide à Christian Delporte. Le plan, très classique, est chronologique. L'ouvrage ne comporte pas de chapitres transversaux sur l'économie, la société, les relations extérieures, la culture...

Ces thèmes, sauf la culture, absente du propos, font l'objet de développements fractionnés quand l'exposé l'impose. L'auteur, excellent connaisseur des médias, décrit à plusieurs reprises le graphisme et la légende de caricatures et d'affiches de presse significatives. On regrette que l'éditeur n'ait pas reproduit ces images, car les excellentes gloses de Christian Delporte ne remplacent pas les illustrations.

Il faut louer l'auteur pour la qualité irréprochable de son information, la clarté et la vie de son texte auquel de bonnes citations et des anecdotes donnent un caractère particulièrement vivant. Ce bon manuel qui devrait aider les étudiants et séduire le grand public n'apparaît jamais pesant tant l'érudition est maîtrisée. Christian Delporte ne pouvait renouveler un sujet déjà bien balisé, mais il montre avec talent qu'une république peut périr d'une crise identitaire.

Ralph Schor

Recherches régionales

se propose de faire mieux connaître les Alpes-Maritimes et les contrées limitrophes telles qu'elles apparaissent au travers des recherches en sciences humaines et sociales.

La revue publie, dans un esprit multidisciplinaire, des travaux originaux, des résumés de thèses ou de mémoires de maîtrise, des documents d'archives, des données statistiques, des notes de lecture, toutes les informations qui font progresser la connaissance ou facilitent les études ultérieures.

En assurant ce périodique, la Direction des Archives du Conseil Général des Alpes-Maritimes reste fidèle à sa mission qui est essentiellement de fournir aux chercheurs les instruments de documentation indispensables à la réalisation de leur œuvre.



FONDATEURS

Etienne Dalmasso
Andrée Devun

COMITE DE REDACTION

Jean-Bernard Lacroix
Marie-Louise Carlin
Loïc Rognant
Ralph Schor



CONSEIL GÉNÉRAL
DES ALPES-MARITIMES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Centre Administratif Départemental
06036 - Nice cédex - Tél. 93 18 61 71